This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Fr 44.21

Harvard College Library

GIFT OF

d Cary Coolidge, Ph.D.

(Class of 1887)

ROFESSOR OF HISTORY

Digitized by Google

A. Ballerys Sc.

Ex libris Caroli GINELET,
Remi.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DE REIMS.

Digitized by Google

La responsabilité des opinions et assertions émises dans les ouvrages publiés appartient tout entière à leurs auteurs.

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DE REIMS.

Trente-quatrième Volume.

ANNÉE 1860-1861. — Nos 3 et 4.

Chaque année, 4 numéros trimestriels ou 2 volumes.

PRIX D'ABONNEMENT : HUIT FRANCS.

REIMS

P. DUBOIS, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE

Rue de l'Arbalète, 9.

MDCCCLXII.

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE REIMS

SCIENCES.

SOUVENIRS DU CONGRÈS SCIENTIFIQUE

Tenu à Cherbourg en 1860,

Par M. l'abbé BOUCHÉ, membre titulaire.

I.

Les silos.

En vous promettant, Messieurs, une lecture il y a quinze jours, j'avais compté sur beaucoup d'indulgence ; mais j'en ai encore plus besoin que je ne l'avais pensé : car le peu de temps dont je puis disposer m'a empêché de rien préparer qui pût être digne de votre attention.

Je vous demanderai donc, Messieurs, pour me libérer de ma promesse, la permission de rappeler quelques souvenirs du voyage que j'ai fait à Cherbourg, il y a quelques mois, lors du Congrès scientifique.

Les divers ordres de matières dont on dut s'oc-

Digitized by Google

cuper en cette circonstance, comme dans toutes celles de même nature, étaient d'une importance plus ou moins réelle. Cependant il s'en trouva qui présentèrent un véritable intérêt. — Et parmi ces dernières, je citerai de préférence la visite qu'il nous fut permis de faire au silo alors en construction dans l'arsenal de Cherbourg pour la conservation des blés de la marine, et les renseignements si savants, si précis et si intéressants à tous les points de vue, que nous pûmes recueillir de la bouche même du constructeur de l'appareil.

Il y a près de quinze ans, je crois, que M. Doyère, professeur à l'Institut agronomique de Versailles, avait été chargé, à la fois par les deux ministères de la guerre et de la marine, d'étudier à fond le problème si grave et si pratique de la conservation des blés.

On ne pouvait mieux choisir, car M. Doyère m'a paru être un de ces hommes trop rares à toutes les époques et dans tous les pays, qui semblent nés pour entreprendre et mener jusqu'au bout les œuvres les plus longues et les plus ardues.

Doué d'une intelligence supérieure, d'une parfaite lucidité d'esprit, et surtout de cette persévérance de volonté qui ne sait reculer devant aucun obstacle et qu'un philosophe célèbre appelait le génie, il embrassa la mission qui lui était confiée avec la ferveur d'un apôtre.

La première fois que la question de la conservation des blés se posa devant moi, nous disait-il, j'entrevis sur-le-champ qu'elle ne pouvait comporter que deux systèmes de solution, les deux précisément qui lui avaient été appliqués de tout temps avec des

Digitized by Google

succès plus ou moins avérés : l'un, qu'il appelait le système du mouvement et qui est usité dans nos contrées sous le nom de *pelletage* ; — l'autre, de repos absolu ou d'enfouissement dans l'intérieur du sol, et qui est généralement employé dans les contrées méridionales sous le nom de *silos*.

Et en effet, ajoutait-il, toute la question se résume au fond en ces termes : Trouver le moyen le plus propre à conserver le plus longtemps possible, sans altération ou au moins sans altération essentielle, le blé destiné à la nourriture de l'homme.

Or l'expérience et l'analyse chimiques ont prouvé qu'en dehors des causes extérieures qui peuvent le détruire, l'altération du blé est due à une fermentation intime des éléments constitutifs de la substance du grain ; — que cette fermentation, pour se produire, a besoin de la présence et du contact de l'air, et même d'un air peu fréquemment renouvelé ; — enfin que cette fermentation est étonnamment activée par la présence de l'humidité et sous l'influence des variations atmosphériques.

De là M. Doyère a conclu scientifiquement ce qu'avait conclu le bon sens de nos pères : qu'en plaçant le blé dans un lieu sec et parfaitement aéré, et en le soumettant à cette manipulation fréquente qu'on appelle pelletage, on pouvait, sinon absolument en empêcher, du moins en retarder pour quelque temps l'altération plus ou moins profonde.

C'était le premier système de conservation. — M. Doyère ne se contenta pas d'en exposer la théorie : il voulut en étudier minutieusement l'application dans toutes les provinces de France les plus riches en céréales. — Et de cette étude si complète et si approfondie, il rapporta les conclusions suivantes :

Digitized by Google

C'est que si le pelletage et le système des greniers résolvent en quelque chose le problème de la conservation des blés, ils ne le résolvent que d'une manière très-défectueuse et très-incomplète, en laissant nécessairement subsister une série d'inconvénients, dont les principaux sont :

1° De nécessiter d'énormes dépenses, non-seulement pour la construction des greniers et les frais de premier établissement, mais encore pour l'entretien journalier des ouvriers employés au pelletage;

2° De présenter toujours d'extrêmes difficultés pour être mis en œuvre, surtout quand il faut agir sur de grandes masses ;

3° De ne pouvoir empêcher l'altération du blé que pour un temps relativement très-court, et par conséquent de ne pas permettre d'amasser de ces grandes provisions à long terme, si nécessaires pour les temps de disette et de calamités ;

4° De ne pouvoir, même dans l'hypothèse de la conservation, protéger les blés contre une très-sérieuse déperdition de leur poids, et par suite de leur valeur vénale ;

5° De ne les mettre nullement à l'abri des insectes et des autres agents extérieurs de destruction.

M. Doyère ne pouvait donc s'arrêter à ce premier système de solution.

Or, pendant le cours de ses voyages et de ses expériences, une idée avait constamment frappé son esprit ; pourquoi, se disait-il, n'avoir pas adopté pour la conservation du blé le mode si fréquemment et si heureusement employé pour la conservation du vin?

La difficulté, en principe, était évidemment la même. Qu'avait-il fallu pour conserver du vin? Le

Digitized by Google

soustraire à la fois à tout contact de l'air, à toute influence de la température et de l'humidité. — Or, de temps immémorial, on y était complètement parvenu par l'emploi de vaisseaux imperméables, hermétiquement fermés et enfouis sous le sol, à une profondeur où les variations atmosphériques ne se font plus sentir.

Pourquoi des moyens analogues n'avaient-ils pas été appliqués à la conservation des grains ?

M. Doyère était trop instruit pour ignorer que cette idée avait frappé bien avant lui l'esprit de certains peuples méridionaux, et que, de toute antiquité, elle en avait reçu, en plus d'une contrée de l'Europe et de l'Afrique, au moins des essais de réalisation. Il savait en particulier l'usage qu'en font encore aujourd'hui les Espagnols et les Arabes.

Aussi, ce que M. Doyère avait fait pour les greniers en France, le fit-il pour les silos en Espagne et en Algérie. Il alla étudier sur place, et avec le plus grand soin, les conditions et les résultats de ces greniers souterrains.

Il remarqua d'abord avec étonnement que, contrairement à l'opinion reçue, nulle part, dans ces contrées, le système des silos n'a été appliqué d'une manière intelligente et suivie; — que partout, au contraire, le procédé d'enfouissement est demeuré, pour ainsi dire, à l'état primitif.

Soit paresse ou incurie, le laboureur espagnol, après avoir battu son grain, l'engloutit sans précaution dans la première crevasse que lui offre le flanc des rochers de son pays natal, et il ne se préoccupe pas autrement des influences nuisibles auxquelles il peut rester soumis; influences d'ailleurs

Digitized by Google

rendues beaucoup moins redoutables par la sécheresse naturelle du climat.

Les habitudes nomades de l'Africain l'ont amené à une pratique à peu près semblable. — Quand l'Arabe a choisi la place qu'il doit occuper pendant quelques jours, il creuse sous le sol même de sa tente un simple trou, où il dépose la provision de blé qu'il a emportée sur son cheval, et il renouvelle la même opération chaque fois qu'il change de demeure.

Malgré l'imperfection de ces procédés, M. Doyère constata que les blés ainsi conservés n'éprouvent de longtemps aucune altération sensible. — Mais surtout il put déterminer avec la plus entière exactitude, par l'examen des innombrables silos qu'il fut à même de visiter, toutes les causes qui peuvent exercer sur les blés une influence quelconque, favorable ou défavorable.

Riche ainsi d'expériences et de réflexions, il vint rendre compte de sa mission et soumettre à l'initiative de l'Etat la réalisation de ses projets. Le ministre de la marine mit sur-le-champ à sa disposition une somme de 40,000 francs, pour un premier essai qui fut pratiqué à l'arsenal de Toulon. La même opération fut reproduite à Alger d'abord, puis à Brest et à Cherbourg, dans les conditions suivantes:

M. Doyère fait creuser, dans l'enceinte même de l'arsenal, un simple trou de dimensions plus ou moins considérables. Il y fait descendre une boîte en tôle, dont les parois sont hermétiquement fermées, et quand cette boîte est entièrement remplie de blé, il fait souder par-dessus un couvercle également métallique. Le tout est enfoui à une profondeur suffisante pour que le blé soit mis à l'abri de tout changement

Digitized by Google

de température, comme, par la fermeture exacte des parois de fer et par leur entière imperméabilité, il est mis à l'abri de toute humidité. L'appareil est enfin recouvert de terre et dissimulé de manière à dérouter toutes les recherches des personnes qui n'auraient obtenu d'avance aucune indication de la position exacte du silo.

Il est évident, comme nous le faisait remarquer M. Doyère, qu'un tel système n'est sujet à presque aucun des inconvénients des greniers ordinaires. Le blé y échappe à la fois au vol, à l'incendie, à l'inondation, aux ravages de la guerre, à tous les accidents de cette nature. Dans le cas même de la prise d'une ville ou de la conquête d'une province par une armée ennemie, non-seulement on peut, par ce moyen, empêcher des provisions précieuses de tomber entre les mains de l'étranger, mais encore les conserver intactes à des temps meilleurs et pour une époque plus ou moins reculée.

Assurément ces avantages sont grandement dignes d'attention ; cependant ils disparaissent en quelque sorte devant le résultat capital que s'était proposé avant tout M. Doyère, je veux dire la parfaite et absolue conservation du blé.

Or, sous ce rapport, Messieurs, je suis heureux de pouvoir me rappeler des détails les plus exacts et intéressants.

Quand M. Doyère vint construire, au mois de Septembre dernier, le silo de Strasbourg, il y avait déjà trois ans que celui de Toulon était établi. Or, avant de consacrer de nouveaux fonds à une troisième entreprise, le ministère avait cru devoir constater d'une manière péremptoire la réussite de la première. On

Digitized by Google

ouvrit donc le silo de Toulon ; le blé qu'il renfermait fut pesé et soigneusement analysé. Le grain n'avait subi absolument aucune altération, ni pour le poids, ni pour la qualité. J'ai vu moi-même un peu de ce blé, apporté de Toulon à Cherbourg. Il fut livré aux mains d'un habile chimiste, M. Besnon, pharmacien en chef de la marine et secrétaire général du Congrès; dans son rapport, M. Besnon déclara que le blé était aussi pur, aussi frais que le jour où il était entré dans le silo. L'expérience était triomphante ; aussi M. Doyère nous disait-il que des études ordonnées en conséquence par le ministère de la guerre s'accomplissaient actuellement pour doter d'appareils semblables chacun de nos grands établissements militaires.

Une autre expérience nous fut citée : elle est également remarquable.

A une époque dont je n'ai pu retrouver dans mes souvenirs la date précise, mais qui me semble avoir coïncidé avec l'établissement du silo de Toulon, un spéculateur voulut utiliser pour son compte le procédé de M. Doyère : — il lui demanda la construction d'un silo pour 12,000 hectolitres de blé. Le silo construit, le blé fut acheté et enfoui : il avait coûté 16 fr. l'hectolitre.— Dix-huit mois après, les prix s'étant considérablement élevés, il fut tiré du silo, conduit au marché et vendu sur place 25 fr. l'hectolitre; les bénéfices surpassèrent de plus du double les frais de construction.

Ces frais, d'ailleurs, même pour les silos les mieux conditionnés, sont loin d'être aussi considérables qu'on pourrait à première vue le supposer. J'ai recueilli les chiffres de la bouche de M. Doyère lui-

Digitized by Google

même, d'après les expériences de Toulon et de Cherbourg : les dépenses ont été, tout compris, de 15 fr. par quintal métrique de blé à enfouir, c'est-à-dire à peine la moitié de ce qu'elles sont dans la construction des greniers ordinaires, pour les seuls frais de premier établissement.

En calculant les résultats de son système, M. Doyère s'était posé cette question : Le silo, construit dans toutes ces conditions de solidité et d'imperméabilité les plus complètes, peut-il conserver indéfiniment et sans altération aucune le blé qu'on lui confie? Or, voici la réponse telle qu'on a pu la tirer des données les plus précises.

De quelque manière que le blé ait été recueilli, et quelque sèche qu'ait été la moisson, le grain conserve toujours dans sa substance intime une certaine moiteur, une certaine quantité d'eau; si cette quantité est dans une proportion supérieure à 16 pour 0/0 du poids total, la durée de la conservation ne peut être que temporaire ; mais si elle est au-dessous de cette limite, on peut affirmer d'une manière absolue la conservation *indéfinie*. Du blé qui avait été arrosé au moment même où on le mettait en silo s'est conservé pendant six mois, sans cesser d'être propre à la panification.

M. Doyère concluait de là que si son système venait un jour à être appliqué en grand et d'une manière générale, une famine, une disette quelconque de vivres, moyennant une certaine prévoyance, pouvait désormais être empêchée. Quoi qu'il en soit, il nous paraît certain qu'un tel procédé mis en œuvre dans une place de guerre ou dans un grand centre de population, pourrait offrir, à un moment

Digitized by Google

donné et en certaines circonstances, des ressources d'un prix inestimable.

De combien, par exemple, ne pourrait pas s'accroître la force de résistance d'une ville assiégée, où de vastes silos renfermeraient une provision de blé suffisante pour de longues années de siége ou de blocus?

Permettez-moi, Messieurs, d'ajouter à ces détails quelques souvenirs que j'ai pu recueillir depuis.

M. Doyère nous avait affirmé que, dans le cours de ses voyages, il n'avait rencontré nulle part le système des silos pratiqué à un degré de perfection qui permît de sérieux et importants résultats.

Je ne sais ce qu'il en est de l'époque actuelle et des pays étrangers, mais j'ai entendu parler d'un fait rapporté par le savant bénédictin dom Lelong, dans son *Histoire du diocèse de Laon*, et que je n'ai pu vérifier aujourd'hui, faute de temps.

Il y est dit que vers l'époque où la petite ville de Fumay fut réunie à la France, en 1740, des fouilles exécutées fortuitement dans l'un des quartiers de cette ville amenèrent la découverte d'un caveau de dimension considérable, où l'on trouva du blé en si parfait état de conservation, qu'il put être livré au commerce et vendu. L'historien ajoute que l'enfouissement de ce blé devait remonter nécessairement à de longues années, parce qu'il ne se trouva personne, dans ce pays, qui en eût gardé le plus léger souvenir.

Le caveau décrit par dom Lelong me reporta naturellement vers un autre fait bien autrement remarquable : c'est celui même qui est raconté au livre de la *Genèse*, dans l'Histoire de Joseph.

Digitized by Google

Tout le monde sait comment le jeune Hébreu préserva de la famine l'Egypte et les pays environnants, en conservant, pour sept années consécutives de disette, le cinquième des productions recueillies pendant les sept années précédentes.

Or, le raisonnement seul, à défaut d'autre preuve, porterait fortement à croire qu'une conservation de si longue durée et pour des masses si considérables n'a pu se faire que dans des silos beaucoup moins grossièrement construits que ceux des Bédouins d'aujourd'hui.

Mais il s'en faut que nous soyons réduits à cette simple induction.

D'abord il paraît à peu près démontré que les peuples qui régnaient alors en Egypte, et dont le chef ou pharaon environna Joseph de tant de confiance et d'autorité, étaient ces peuples hycsos ou pasteurs, tribus nomades, d'origine arabe ou sémitique, qu'Hérodote fait pénétrer en Egypte 2,000 ans avant Jésus-Christ, et qui avaient à peu près les mêmes mœurs et la même langue que les Hébreux eux-mêmes. Ce qui explique et l'extrême facilité des relations qui s'établirent entre eux et les Israélites, et la haine que vouèrent à ces derniers, après l'expulsion des Hycsos, les Egyptiens d'origine.

Or, c'est un fait incontestable que de toute antiquité l'usage des silos a existé chez toutes les tribus nomades de l'Arabie. — Il est donc absolument vraisemblable qu'ils durent mettre en pratique cette coutume traditionnelle dans les circonstances extraordinaires qui sont rapportées au XIe chapitre de la *Genèse*.

Mais le fondement principal sur lequel on pourrait appuyer cette opinion, c'est l'expression même dont s'est servi l'historien sacré.

Digitized by Google

Le mot de la Vulgate, *horrea*, ne dit absolument rien.

Le mot grec des Septante, επίβωλωνα, du radical βολεω ou βαλεω, jeter, semble déjà indiquer l'action d'enfouir.

Le mot hébreu est plus décisif. — C'est le terme *sihol*, ou *séhol*, à peine différent de l'arabe actuel *silo*.— Or ce terme exprime si bien un lieu souterrain, une caverne profonde comme devaient l'être les silos de Joseph, qu'il désigne quelquefois, dans la *Genèse* elle-même, la région des tombeaux, et par extension de sens les enfers.

Enfin, l'on sait combien ces sortes de constructions souterraines étaient communes et d'un art avancé en Egypte,— puisque c'était là précisément le système employé pour la conservation des *momies*.

En terminant, je vous prierai, Messieurs, de me pardonner, en faveur de l'intérêt même du sujet, de vous avoir entretenus de matières que mes études habituelles me rendaient si peu propre à traiter.

II.

Etude géologique.

Grâce à l'indulgence avec laquelle vous avez bien voulu écouter une précédente lecture sur quelques souvenirs rapportés de Cherbourg, je vous demanderai la permission de vous citer encore aujourd'hui deux faits remarqués aux mêmes lieux et qui m'ont assez vivement intéressé. — L'un se rattache aux études géologiques dont j'ai eu l'honneur de vous faire part l'an dernier ; — l'autre me paraît contenir

Digitized by Google

quelques détails d'une certaine utilité pour l'histoire météorologique et botanique de la France.

Je commencerai par le fait de géologie.

Sur le côté oriental de la ville de Cherbourg, à un demi-kilomètre environ de la mer, et la dominant d'une hauteur perpendiculaire d'au moins 150 mètres, s'élève une colline escarpée, dont la crête est couronnée d'un fort assez considérable, et qui s'appelle dans le pays la montagne du Roule. — Cette colline est entièrement formée d'un rocher de grès quartzeux, d'une extrême dureté. C'est de son flanc le plus rapproché de la mer qu'on a détaché ces blocs énormes qui, depuis près d'un siècle, servent à la construction ou à l'entretien de la digue de Cherbourg, de cet ouvrage colossal que tout le monde connaît, et qui, indiqué par Vauban, entrepris par Louis XVI, continué par Napoléon au milieu de prodigieux efforts, à peine achevé de nos jours, a été jeté en pleine mer, sur une longueur de 4,000 mètres au devant de la rade, pour la protéger à la fois contre la fureur des flots et les attaques de l'ennemi.

Quoique ainsi reculée de la mer, cette magnifique falaise du Roule offre encore de son sommet un point de vue saisissant. Le jour où j'ai pu y monter, le temps était remarquablement beau, le ciel pur et l'air d'une limpidité parfaite. — Du côté du nord-ouest, là où la roche est taillée à pic, on apercevait dans tous ses détails la ville de Cherbourg, et derrière elle l'arsenal maritime, cette autre ville bien plus grande que la première; et puis derrière encore, la mer immense, qui, ce jour-là, était admirablement calme et resplendissante. Du côté du midi,

Digitized by Google

la colline descend insensiblement pour se mettre de niveau avec les plaines du Cotentin. C'est de ce côté qu'en 1859, on a pratiqué dans le roc même une route carrossable qui permit à la reine d'Angleterre de se rendre en voiture jusque dans l'intérieur de la forteresse. A droite et à gauche, la vue plonge dans deux vallées d'un aspect tout-à-fait différent : — à l'est, c'est une petite plaine de trois ou quatre lieues de large, nommée le Val-de-Saire, qui s'étend en pente très-douce et constamment uniforme vers la mer, et où les alluvions descendues des dernières pentes des collines de Normandie ont déposé une fécondité merveilleuse. Nulle part je n'ai vu de terrains cultivés offrir une telle richesse et une telle variété de productions.— A l'ouest, au contraire, se déroule en replis tortueux l'étroit et profond vallon de la Divette, offrant, dans toute sa longueur, une série presque continue de roches abruptes et stériles, que les éboulements primitifs ont laissées comme suspendues au-dessus de la claire petite rivière qui en baigne les pieds.

Malgré tout ce que ce spectacle avait d'intéressant et même de grandiose, ce n'était pourtant pas là le motif premier qui m'avait conduit sur ce rocher. J'y voulais voir, avant tout, certains détails de sa conformation intime, qu'on m'avait donnés comme très-curieux, au point de vue des grandes théories géologiques.

J'ai déjà dit, je crois, que cette roche se compose presqu'entièrement d'une masse de grès recouverte, sur certaines portions de ses flancs, d'une couche de schistes verts et bleus d'une épaisseur plus ou moins considérable. Cette masse est tellement com-

Digitized by Google

pacte qu'on la dirait coulée tout d'une pièce. — Les grès dont elle se compose ne ressemblent que fort peu aux grès ordinaires, au grès de Fontainebleau, par exemple ; la dureté en est beaucoup plus grande, et les granules beaucoup moins apparentes. Presque tous les blocs y sont d'une belle teinte rosée, semée de points blancs, et présentent un aspect cristallin fort remarquable, qui les rapproche du quartz pur. Ces points brillants, dont je n'avais point deviné d'abord la véritable nature, m'ont paru être depuis, incontestablement, des grains de feld-spath, plus petits, mais absolument du même genre que les beaux cristaux de ce minéral, aux reflets chatoyants et nacrés, que l'on rencontre si nombreux et si gros dans le granit des revêtements de la digue et du port de Cherbourg.

La présence de ces cristaux de feld-spath constitue ainsi, dans les grès du Roule, une *arkôse* de la plus belle espèce. Comme il arrive souvent, cette *arkôse* renferme quelques grains peu fréquents de fer magnétique, du sulfate de baryte, et surtout des chlorites de différentes sortes.

Mais le phénomène qui, dans ces roches, devait attirer le plus mon attention, c'est la présence de *géodes* ou *rognons* de quartz dont la forme, au point de vue géologique, m'a paru souverainement intéressante.

On sait que ces géodes, comme tous les corps arrondis par le frottement, affectent toutes la figure lenticulaire ou ovale si commune dans les galets de mer, et telle était, assurément, la forme primitive des galets du Roule.

Or, chose d'autant plus remarquable qu'elle a dû

Digitized by Google

s'accomplir dans l'intérieur même de la roche, ces galets se sont démesurément allongés, étirés, aplatis, comme si, au moment où ils étaient encore à l'état pâteux, ils se fussent trouvés sous l'influence d'une double force, l'une de traction, agissant dans le sens de longueur, l'autre de pression et d'aplatissement, dans le sens de l'épaisseur.

A côté de ce premier phénomène, il s'en rencontre un autre qui lui est tout-à-fait connexe : c'est l'existence, à la surface d'un grand nombre de blocs, de rainures et de stries amenées visiblement par le glissement des quartiers de roche les uns sur les autres, glissement dans lequel ils se seraient réciproquement déchirés. — Ce glissement est d'autant plus admissible que les assises de la roche, au lieu d'être horizontalement superposées, s'inclinent toutes, au contraire, sous le même angle et dans la même direction. J'ai pu constater que cette inclinaison se continue même dans les dépots de schistes qui recouvrent en quelques endroits les flancs de la montagne.

Or, en admettant que ce glissement s'est produit quand la roche était encore, avec tout ce qu'elle renferme, à l'état de pâte plus ou moins consistante, on se rend parfaitement compte de l'aplatissement et de l'allongement des géodes.

Mais il n'en reste pas moins une double question très-difficile à résoudre, sur la cause du glissement de la roche d'abord, et ensuite sur la nature sédimentaire ou ignée de la masse quartzeuse elle-même.

Cette double question fut posée sur le lieu même par les membres du Congrès.

Sur la première, deux opinions se trouvèrent immédiatement en présence : l'une attribuant le

Digitized by Google

glissement des rochers du Roulé à un soulèvement de la croûte du globe, selon la célèbre théorie de M. de Beaumont sur la formation des montagnes ; l'autre y voyant, au contraire, le résultat d'un affaissement qui, en s'étendant des côtes de Normandie aux rivages de la Grande-Bretagne, aurait produit le détroit qui sépare la France de l'Angleterre.

J'ai déjà eu occasion, Messieurs, de vous citer quelques-unes des objections puissantes adressées par de grands géologues contemporains aux idées de M. de Beaumont ; je crois pouvoir ajouter ici qu'elles subirent un nouvel échec dans cette circonstance. Si, en effet, les collines escarpées qui environnent Cherbourg étaient dues à un soulèvement du sol primitif, la couche de granit, qui, comme on le sait, forme partout l'écorce première du globe, aurait dû nécessairement s'élever, en cet endroit, au-dessus du niveau où on la rencontre sur tous les points moins élevés des côtes de la Manche. Or, c'est tout l'opposé qui a lieu. Tandis que, dans plusieurs portions les plus déprimées du rivage, le granit se trouve en quelque sorte à fleur de terre, dans le port de Cherbourg, au pied même de la roche du Roule, on ne peut l'atteindre qu'à une profondeur très-considérable.

Aussi, l'hypothèse d'un affaissement dans le sens même de l'axe de la Manche rallia-t-elle tous les suffrages.

Il est bon d'ajouter qu'un autre fait militait encore puissamment en sa faveur : c'est la direction même du plan d'inclinaison de toutes les roches qui bordent le détroit sur les côtes de France et d'Angleterre ; partout il est tourné constamment vers la mer,

Digitized by Google

et tend évidemment à former une espèce d'auge à pente continue, dont la plus grande profondeur est au milieu même du détroit.

La seconde question renfermait une difficulté beaucoup plus grave: les blocs de grès avec les rognons qu'ils contiennent sont-ils un dépôt sédimentaire formé par les eaux, ou une production ignée résultant de l'incandescence primitive de la terre? Un très-habile géologue, ingénieur en chef des mines, se décidait en faveur de cette dernière opinion, qu'il appuyait surtout sur la présence, dans l'intérieur du rocher, des cristaux de feld-spath et de fer; M. Daubrée, doyen de la Faculté des sciences de Strasbourg, embrassait le parti contraire, en se fondant sur l'existence des chlorites. — Or, il est évident que l'un et l'autre système sont sujets à des objections insolubles; car si, d'un côté, l'on admet la production ignée, comment expliquer sans fluctuation et sans liquide l'arrondissement des géodes? Si, au contraire, on a recours à l'hypothèse des sédiments, il n'est plus possible de comprendre comment de l'eau, quelle que soit la pression atmosphérique à laquelle d'ailleurs on la suppose soumise, a pu, sans se réduire immédiatement en vapeur, atteindre un degré de température suffisant pour fondre ou au moins pour amollir du cristal de roche.

Je vous demande pardon, Messieurs, de vous parler de choses si abstraites et si peu pratiques; mais j'ai voulu profiter de l'occasion qui m'était offerte pour vous rappeler les conclusions que déjà, l'an dernier, je tirais en pareille matière, à propos de la Protogée de Leibnitz, contre les objections faites aux récits de nos livres saints, au nom de la science

Digitized by Google

géologique. Et cette conclusion, la voici : c'est que dans une science où les opinions sont si différentes et si contestables, où les théories les mieux autorisées sont en défaut, où les impossibilités abondent, il ne peut guère se rencontrer de terrain solide pour bâtir des systèmes de rationalisme ou d'incrédulité, et qu'il faut être bien mal avisé pour y chercher des armes contre l'inspiration d'un livre entouré depuis plus de trente siècles des respects et de la vénération de l'humanité.

A cette première conclusion permettez-moi, Messieurs, d'en ajouter une autre, quoiqu'elle ne ressorte que très-imparfaitement de mon récit. Je la citais aussi l'an dernier, après l'avoir trouvée dans Leibnitz ; aujourd'hui, elle m'est devenue en quelque sorte personnelle : c'est la conviction intime qu'on ne fera désormais de véritables progrès dans la science géologique qu'en se rattachant au récit de la *Genèse*, qu'en prenant pour flambeau et pour fil conducteur les données de cette antique et vénérable histoire, interprétées, comme elles peuvent l'être maintenant, avec toutes les lumières de l'expérience et de la science acquise.

III.

Fait météorologique remarquable.

Le second fait, Messieurs, que je me proposais de vous rapporter, et pour lequel j'abuserai certainement beaucoup moins de votre patience, est un peu plus pratique, et se rattache, comme je l'ai déjà dit, à

Digitized by Google

l'histoire botanique et météorologique de notre pays.

Pendant le cours du Congrès, un amateur de plantes exotiques était venu prier quelques membres de la section d'histoire naturelle de visiter un jardin qu'il possédait à Cherbourg sur le bord de la mer ; ils s'y rendirent et je les suivis. Or ce ne fut point sans un véritable étonnement que nous vîmes, plantés et croissant en pleine terre, une foule d'arbustes de tous genres, complètement étrangers à nos latitudes, que nous n'avions jamais rencontrés que dans les serres, et qui demeuraient là cependant, l'année tout entière, exposés à toutes les intempéries des saisons. Malgré les mauvais temps de l'été dernier, ils étaient encore, à cette époque, pleins de vigueur et d'une fort belle venue ; j'y vis en particulier des fougères originaires des hautes régions du Pérou, qui étaient véritablement charmantes. Or personne ne doutait parmi nous que ces mêmes plantes, transportées à l'intérieur de la France, sous une latitude même supérieure, et placées dans les mêmes conditions qu'à Cherbourg, ne dussent périr infailliblement dès les premiers jours de l'hiver. Cette espèce de mystère botanique devait naturellement piquer notre curiosité. — Heureusement, notre hôte était parfaitement préparé pour la satisfaire. Après nous avoir affirmé que ces plantes restaient constamment en plein air et ne recevaient, même pendant les mois les plus rigoureux, d'autre abri que des toiles de chanvre d'un tissu grossier, dont il les couvrait pendant quelques nuits d'hiver, il nous mit entre les mains un journal où il avait recueilli pendant plusieurs années et jour par jour l'indication thermométrique de la température de l'air. —

Digitized by Google

Ce journal était à lui seul une admirable explication du phénomène botanique. Il contenait la preuve que sur les côtes du Cotentin, la température descend très-rarement au dessous de zéro, et que lors même qu'elle est à la glace, elle ne persévère jamais que très-peu de jours dans cet état. Un fait nous frappa tout particulièrement. — Il y a quelques années, à Valognes, à quatre lieues seulement de la côte, le froid était devenu si vif que le thermomètre marqua 14 degrés cent., chose très-rare pour ce pays, et que tous les figuiers y périrent ; eh bien ! au même moment, à Cherbourg, c'est à peine si les lauriers, qui s'y rencontrent fréquemment en pleine terre, souffrirent quelque léger dommage, et une nuit seulement le thermomètre descendit à 5 degrés. Cet hiver, j'ai pu continuer moi-même l'observation au moyen des indications que nous recevions chaque jour par la voie des journaux ; et pendant que nous avions ici un froid continu et très-vif, Cherbourg possédait une température qui était plus souvent au-dessus qu'au-dessous de zéro.

A quoi donc attribuer cet ensemble de faits ? Assurément personne ne doute que ce ne soit au voisinage de la mer. Car si la mer, à cause de sa transparence, de sa conductibilité et de sa masse, s'échauffe moins rapidement que la terre sous l'action du soleil, elle est sujette aussi à une déperdition moins active du calorique par rayonnement. — Mais cette cause générale est loin de suffire pour expliquer le phénomène dans toute son énergie ; car il y a sur le littoral même de la France des villes aussi favorablement placées que Cherbourg sur le bord de la mer et sous une latitude même beaucoup plus méridionale, et qui ce-

Digitized by Google

pendant sont loin de jouir de la même douceur de climat. — Il faut donc admettre une cause plus particulière et plus puissante.— Or, voici celle qui nous fut donnée; elle est sérieuse et remarquable. Il paraît que le grand courant équatorial, appelé par les Anglais Gulf-Stream, qui amène sur les côtes de l'Islande, vers le mois de Janvier, les eaux parties pendant l'été du golfe du Mexique, abandonne, en se divisant à la hauteur de l'Irlande, une partie de lui-même qui, remontant la Manche, vient baigner les côtes de France et d'Angleterre. Or ces eaux encore tièdes ont un double effet : d'abord elles servent perpétuellement à échauffer les molécules d'air qui viennent successivement se mettre en contact avec leur surface ; ensuite elles produisent naturellement une grande quantité de vapeurs qui, sursaturant l'atmosphère trop froide et se condensant en brumes, empêchent énergiquement le rayonnement du calorique de la terre.

A l'appui de ces idées, assurément dignes d'attention, je citerai, en terminant, un mot qui, lorsque je l'entendis, me sembla fort étrange, pour ne rien dire de plus, et qui, aujourd'hui, me paraît plus facilement explicable. Il y a quelques années, nous possédions au grand séminaire de Reims un jeune Islandais. Or, je me souviens qu'il se plaignait assez souvent du froid, et qu'assez souvent aussi il répétait avec un certain accent de conviction un proverbe de son pays, que je crois cependant encore quelque peu exagéré : c'est que l'Islande est le plus beau et le plus doux pays du monde.

Digitized by Google

LES ARDOISIÈRES D'ANGERS

par M. CHEYSSON, ingénieur des ponts-et-chaussées, membre titulaire.

Le schiste du département de Maine-et-Loire appartient à ce vaste bassin du terrain de transition, qui s'étend d'Angers à Ploërmel, de l'est à l'ouest, et d'Angers à Alençon, du sud au nord. C'est à l'étage intermédiaire qu'il faut rapporter la formation schisteuse. La direction des couches de ce terrain silurien est E. 15° S.; leur inclinaison dépasse rarement 45° et souvent elle est inférieure à 20°. Leur soulèvement est dû aux eurites et aux porphyres quartzifères arrivés au jour après les terrains cambriens et avant les terrains houillers. Appuyées au sud sur la chaîne granitique du Bocage vendéen, et au nord sur une autre chaîne de granit qui court presque parallèlement à la première de Mayenne à Brest, ainsi pressées sur les deux bords, elles ont été non-seulement relevées, mais encore plissées. De là des changements d'inclinaison fréquents dans les bandes schisteuses. Dans le département de Maine-et-Loire, les plis ont une largeur très-variable, mais généralement faible.

Le schiste présente un très-grand nombre de variétés de composition, de texture et d'usages.

Le schiste ordinaire est d'une couleur terne, et se divise en feuillets épais suivant divers clivages qui

Digitized by Google

donnent souvent aux fragments des formes pseudo-régulières. Il constitue la plus grande partie du terrain.

Le schiste ardoisier est dur, sonore, d'un gris bleuâtre foncé ; il se distingue par sa fissilité remarquable. Il forme dans le terrain de transition plusieurs bandes qui ont la direction générale des schistes, et de puissance très-diverse. Les bancs les plus épais passent près d'Angers, et les parties les plus fissiles se trouvent dans les communes d'Angers, de Saint-Barthélemy et de Trélazé, où sont concentrées les principales carrières du département. On y compte au moins trois veines distinctes de schistes se dirigeant parallèlement et orientées E. 20° S. L'inclinaison varie de 35° à 60° ; elle est au nord dans certaines veines, au sud dans d'autres. Les autres bandes exploitées dans le reste du département ont cela de remarquable qu'elles ont toutes la même orientation d'environ E. 20° S. Cette constance de direction prouve que la cause qui a produit la fissilité du schiste a agi suivant la direction du terrain, soit qu'elle rencontrât des schistes d'une nature particulière dans un même banc, soit qu'elle fût liée à la direction des couches.

Après ces généralités sur l'âge et le gisement du schiste, que nous avons empruntées à une intéressante notice de M. Cacarrié, ingénieur des mines (1), nous pouvons aborder la description de l'ardoisière des Grands-Carreaux, que nous avons visitée pendant l'été de 1857, et dont le directeur-gérant, M. David,

(1) *Description géologique du département de Maine-et-Loire* (passim).

Digitized by Google

a bien voulu nous fournir de vive voix des renseignements circonstanciés.

L'extraction des ardoises paraît être très-ancienne à Angers. On s'en est servi dans les constructions à des époques très-éloignées, et c'est à cette pierre qu'Angers a dû d'être appelée dès le Moyen-Age la *Ville noire*. Pendant des siècles, les ardoisières ont été la propriété des ouvriers mêmes, constitués en corporations très-exclusives. Peu à peu elles sont tombées dans le domaine des grands capitaux et appartiennent à des compagnies d'actionnaires. Une commission spéciale, dite des *Ardoisières*, dont les membres sont pris parmi les divers propriétaires d'exploitations, est chargée de prendre les mesures générales intéressant l'industrie.

Les carrières principales sont : la Paperie, les Fresnais, les Petits-Carreaux, les Grands-Carreaux, le Grand-Bouc, la Porée, etc... Deux seulement sont exploitées en galeries : celle des Fresnais et celle des Grands-Carreaux.

Disons d'abord quelle est la disposition de ces exploitations souterraines. En général, la surface supérieure des veines se trouve décomposée et impropre à la fabrication des ardoises: c'est ce qu'on appelle *la Cosse*. Dans les carrières à ciel ouvert, on est forcé de l'extraire avant d'arriver au gîte exploitable, ce qui donne lieu à de très-grands frais. Dans l'exploitation en galeries, au contraire, cette croûte supérieure est conservée et sert de voûte à l'excavation ; des puisards donnent passage aux *bassicots* et aux tonnes d'épuisement. Un autre avantage de cette disposition, c'est qu'elle permet des exploitations profondes et qui, pour les carrières à

Digitized by Google

ciel ouvert, exigeraient, dès l'origine, une ouverture immense.

Les Grands-Carreaux sont exploités en galeries.

Pour descendre au fond de cette ardoisière, on peut choisir entre le *bassicot* et les échelles. Près de l'ouverture du puits d'extraction et séparée de la chambre souterraine par un mur à pic, s'ouvre une ancienne carrière jadis exploitée à ciel ouvert, aujourd'hui comblée en partie par les éboulements. C'est contre la paroi verticale de séparation que sont appliquées les premières échelles. Elles amènent extérieurement jnsqu'au niveau supérieur de la galerie, dans laquelle on est introduit par un petit couloir pratiqué dans le mur. On s'avance encore de quelques pas sur une planche que supportent des barres de fer au-dessus du vide, la tête touchant à la voûte, et on se trouve alors en présence d'un spectacle des plus étranges et des plus saisissants. C'est d'abord un épais brouillard qui aveugle ; puis, les yeux s'accoutumant à l'obscurité, on voit au fond s'agiter de petites lumières ; on distingue la longue traînée lumineuse qui arrive des puits d'extraction, et au milieu de laquelle se balance le *bassicot*. En même temps l'oreille est frappée de toutes sortes de bruits, qui composent comme une clameur confuse, où domine le fracas assourdissant des explosions de mines et des abattages de roches. Les yeux et les oreilles bien rassasiés de ce spectacle, on commence à descendre aux échelles intérieures. De distance en distance, des paliers permettent de se reposer ou d'attendre que l'échelle soit libre ; on arrive enfin au fond de la mine, au milieu des ouvriers d'*à-bas*.

L'attaque de la roche se fait par *foncées* successives

Digitized by Google

ou *gradins droits*, auxquels on donne 3 mètres de hauteur. On commence par les fendre en les minant par le pied ; une autre ligne de mines, disposée sur le parement supérieur, détermine une seconde fente. Puis, à l'aide de coins et de leviers, l'abattage de la roche se termine sans peine ; enfin l'enlèvement du schiste se fait au moyen de caisses ou *bassicots*.

Les ouvriers d'à-bas sont associés et payés au mètre cube.

La qualité du schiste est loin d'être la même dans toute l'étendue d'une carrière, et se trouve souvent altérée par divers accidents. La plupart proviennent de la présence de minéraux étrangers : ce sont des infiltrations de quartz ou de pyrites, en cristaux dans certaines veines, en plaques minces ou *fleurs* dans d'autres. Le schiste présente parfois des parties dures, caverneuses, contenant des cristaux de quartz qu'on appelle *lamproies*, des filets tendres nommés *douceurs*. Les couches subissent aussi des contournements ou *torsins*, et dans tous ces cas, le schiste est de mauvaise qualité et donne du déchet.

Une autre particularité fort remarquable, c'est l'obliquité des feuillets de schiste par rapport à la direction de la veine. L'inclinaison de la fissilité est souvent en sens inverse de celle du banc, et ce fait n'est pas isolé, particulier à ce gisement. Dans les autres exploitations, dans les Ardennes, dans le pays de Galles, la même remarque subsiste. Il faut bien en conclure que la fissilité n'est pas liée à la formation des couches, en un mot, qu'elle est distincte de la stratification. L'inclinaison va jusqu'à 20° en plan, et jusqu'à 135° en coupe en long.

Outre les divisions par feuillets, le schiste possède

Digitized by Google

encore une certaine disposition fibreuse, parfois assez prononcée pour qu'on le débite en aiguilles et non en ardoises. Ces aiguilles sont alors employées pour faire des pieux et des échalas. Il y a, en outre, dans les bancs des fissures de directions diverses, les unes perpendiculaires au plan de clivage, qu'on nomme *des chefs*, les autres obliques, appelées *chauves* ou *délits*.

La fissilité ne se manifeste pas non plus toujours suivant des plans ; on trouve des faces de division courbes ; on tire de ces pierres des ardoises également employées pour les couvertures.

Une dernière remarque sur la fissilité du schiste, c'est qu'elle est moins prononcée quand il est abattu depuis quelque temps. Si on le laisse se dessécher, il se clive plus difficilement, et partant donne plus de déchet.

Une des gênes de l'exploitation provient de la présence de l'eau entre les feuillets, qui ne doivent pas s'en être imprégnés par une simple imbibition ; car l'expérience montre que le schiste immergé dans l'eau n'en absorbe, même après un temps très-long, qu'une quantité presque inappréciable.

Ces eaux de suintement sont conduites dans un puisard, d'où on les extrait avec des tonnes ; tonnes et *bassicots* sont, du reste, élevés par des treuils mus à la vapeur, et sont guidés, dans leurs mouvements de va-et-vient, par une poulie qui roule sur un *billon* solidement amarré.

De la première galerie on descend par les échelles à une seconde excavation de dimensions plus vastes, dont le fond est à 143 mètres au-dessous du sol. Par an, on creuse les galeries de 10 mètres environ. Pour prévenir les éboulements, qui ne font déjà que

Digitized by Google

trop de victimes, de petits ponts volants appliqués aux parois permettent des visites journalières à des ouvriers chargés d'abattre tout ce qui menace ruine, et malgré ces précautions, d'affreux accidents viennent encore trop souvent justifier ce mot connu, que les carrières sont un véritable « champ de bataille » situé aux portes d'Angers.

On ne peut mentionner les accidents auxquels est soumise cette industrie, sans dire quelques mots de l'épouvantable désastre dont elle a été frappée en 1856, au moment des inondations de la Loire, et dont le lugubre souvenir était encore présent à tous les esprits au moment de notre visite.

Dès qu'on apprit la rupture de la levée à La Chapelle et l'envahissement de la vallée de Beaufort par le fleuve débordé, on se mit à l'œuvre avec ardeur pour essayer d'arrêter sa marche et protéger les diverses carrières ; en outre, des travaux spéciaux furent faits par les nombreux ouvriers des Grands-Carreaux.

La communication dont il a été question plus haut, entre les galeries et l'ancienne carrière à ciel ouvert, n'était pas seule ; il en existait une autre beaucoup plus bas, servant de *descenderie* aux ouvriers. C'est par là que l'eau allait s'introduire ; c'est là qu'il fallait concentrer les moyens de défense. On avait gardé jusqu'au dernier moment l'espoir de sauver les carrières. L'eau ne s'élevait dans l'Authion que d'une manière presque insensible. Le 6 Juin, à midi, elle ne croissait encore que de 10 cent. par heure. A 3 heures, le flot arrivait avec furie. Il fallut arracher les ouvriers à leur travail. Ils voulaient combattre jusqu'à la fin, alors même que la terre tremblait

Digitized by Google

sous leurs pas et que la digue était près de céder. Le groupe inférieur des carrières était déjà submergé ; le Buisson, la Porée avaient été comblés en un clin-d'œil. Les défenses des Grands-Carreaux sont elles-mêmes forcées ; l'eau s'engouffre dans l'abîme en broyant comme paille les quartiers de roc qui gênent sa marche. La porte de communication est brisée ; le flot envahit les galeries et les remplit bientôt de ses cataractes immenses, pendant que l'air s'échappe avec des sifflements aigus accompagnés de commotions.— La Loire rentrée dans son lit, on se mit à l'œuvre pour réparer les traces du désastre ; six pompes épuisèrent sans relâche. Dès que la voûte intérieure fut découverte, des radeaux furent installés sur les eaux pour surveiller les parois et en détacher les parties ébranlées. Les fissures qui parurent dangereuses furent consolidées par des ferrures, et enfin, au mois de Décembre, les travaux purent reprendre sur l'ancien pied. Pendant ce temps, les ouvriers avaient trouvé de l'ouvrage dans la réparation des digues, des chaussées, etc.

Il est temps de quitter les galeries et de revenir à la lumière, d'autant mieux que ce bruit, cette atmosphère lourde, cette obscurité ne tardent pas à fatiguer le visiteur. On commence l'ascension, bien autrement pénible que la descente.

Après avoir gravi d'un mouvement automatique, et qui semble devoir être perpétuel, une interminable série de cinq ou six cents échelons, on se retrouve à la lumière avec une certaine satisfaction.

On est alors en présence de la deuxième catégorie de travailleurs, les ouvriers d'*à-haut* ou fendeurs. Les *bassicots* pleins leur sont amenés par des enfants,

Digitized by Google

et la répartition se fait entre eux de manière qu'ils aient successivement et en même proportion du schiste bon et mauvais. Ils sont payés au mille d'ardoises reçues de 7 francs 50 à 8 francs pour l'ardoise ordinaire. Leur salaire journalier s'élève en moyenne à 3 francs; ils sont libres de travailler à leurs heures, sauf le dimanche, dont l'observance leur est prescrite sous peine d'amende. Ils sont abrités par des huttes en paille appelées *tue-vent*. Les jambes protégées par un matelas de chiffons, l'ouvrier introduit dans le bloc un ciseau graissé sur lequel il frappe avec une masse. Il dispose ensuite les feuilles sur une sorte d'enclume, et les équarrit en se servant du même outil en guise de cisaille.

Les dimensions des ardoises varient depuis 50 centimètres sur 40 (mesure de la grande ardoise dite *anglaise*) jusqu'à 15 centimètres sur 12. Certains de ces ouvriers ont une très-grande habileté et parviennent à faire des ardoises de l'épaisseur d'une feuille de papier.

Si la fissilité est imparfaite, on fend l'ardoise en dalles, qui servent pour des marches d'escaliers. Le schiste qui a un grain serré et fin peut être poli pour faire des carrelages ou des tableaux à écrire dont un schiste plus tendre fournit les crayons, enfin même des tables de billard. Cette dernière fabrication exigeant des appareils coûteux et restant toujours assez bornée pour une carrière en particulier, toutes les ardoisières se sont réunies pour créer une usine spéciale alimentée avec les pierres qu'elles rencontrent dans leur exploitation courante.

Les salaires des ouvriers ne sont réglés que sémestriellement; mais il leur est donné des à-compte, et,

Digitized by Google

en outre, les régisseurs sont autorisés à garantir chez le boulanger le paiement du pain nécessaire à chaque famille. L'ouvrier doit prévenir huit jours au moins avant de demander son livret.

Une caisse de secours a été établie en faveur des vieillards, des ouvriers blessés ou malades, et des veuves de ceux qui sont tués sur les travaux. Cette caisse est constituée par une retenue de 1 0/0 sur le salaire, et par les amendes. A 60 ans, l'ouvrier jouit d'une retraite annuelle de 156 francs ; en cas de maladie, il reçoit les soins du médecin et, de plus, 75 centimes par jour. Enfin, la veuve d'un ouvrier tué sur les carrières a droit à une rente viagère de 600 francs ; l'éducation des enfants est obligatoire et gratuite.

Malgré cette organisation si libérale, les passions politiques n'ont pas entièrement désarmé chez tous les ouvriers, et aux mauvais jours de notre histoire, les ardoisières ont été pour la sécurité publique une menace, heureusement toujours conjurée. Nous n'avons pas la prétention de les envisager sous cette face morale et philosophique, qui nous entraînerait bien loin des bornes modestes de notre étude. Il vaut mieux, suivant le précepte sage du pasteur de Virgile, fermer les ruisseaux et cesser d'abreuver encore le lecteur déjà trop désaltéré. Mais ce ne sera pas sans le regret de n'avoir pas su mieux lui rendre, et peut-être lui faire partager l'impression profonde que nous a causée notre visite à ces carrières pittoresques, qui sont une source de richesse pour le département, occupent plus de quatre mille ouvriers et livrent tous les ans au commerce près de 150 millions d'ardoises.

Digitized by Google

QUESTION

des

LIVRETS AGRICOLES

PAR

M. H. PARIS, membre titulaire.

L'usage des livrets en France remonte à la moitié du dernier siècle. Il fut rétabli par la loi du 22 Germinal an XI (12 Avril 1803) pour les ouvriers des manufactures, des fabriques et ateliers. La suppression des corporations d'arts et métiers sous Louis XVI et ensuite par l'Assemblée constituante, en débarrassant l'industrie de toutes les entraves qui gênaient son libre développement et arrêtaient sa fécondité, avait rompu en même temps tous les liens qui unissaient les ouvriers à leurs patrons. Ce n'était pas là l'une des moindres critiques qui ait pu être adressée à un système trop radical qui, comme cela est arrivé si souvent à la fin du dernier siècle, sub-

Digitized by Google

stituait un extrême à l'autre. La loi du 22 Germinal an XI eut pour objet, comme on dit de nos jours, *de régler l'usage de la liberté*, c'est-à-dire de réglementer le travail des manufactures et les rapports des ouvriers avec leurs patrons. Quelques-unes de ses dispositions sont relatives au contrat d'apprentissage, aux engagements entre les ouvriers et ceux qui les emploient. Elles garantissent les ateliers de la désertion, les contrats de la violation, la propriété des capitaux et la propriété du travail de toute atteinte. L'emploi du livret est une des mesures adoptées par cette loi. Son article 12 dispose en ces termes :

« Nul ne pourra, *sous les mêmes peines*, recevoir un ouvrier, s'il n'est porteur d'un livret portant le certificat d'acquit de ses engagements, délivré par celui de chez qui il sort. »

Un arrêté des consuls du 9 Frimaire an XII a déterminé la forme de ces livrets, leur tenue et leur renouvellement.

Un décret du 3 Octobre 1810 en a étendu l'obligation, dans un intérêt de surveillance et de police, aux domestiques de la ville de Paris, et un décret du 25 Septembre 1813, aux domestiques de toutes les villes dont la population est de 50,000 âmes et au-dessus.

Enfin, une loi du 22 Juin 1854 en a généralisé l'usage pour toutes les industries, en élargissant le cercle des professions assujetties au livret, et a assuré l'exécution des lois antérieures, en donnant une sanction pénale aux infractions commises soit par les maîtres, soit par les ouvriers.

L'application de cette mesure aux domestiques des

Digitized by Google

fermes et aux ouvriers de culture a été, depuis plusieurs années, l'objet des délibérations des conseils généraux et des comices agricoles ; elle a fixé même, à plusieurs reprises, l'attention du législateur. Mais, à la Chambre des pairs, en 1841, comme à la Chambre des députés, en 1847, comme au Corps législatif, en 1854, elle a été repoussée comme présentant des obstacles que ne compenserait aucune utilité réelle. Dans son rapport à la Chambre des pairs, en 1846, M. le comte Beugnot résume ainsi les objections soulevées contre cette mesure :

« Il y a deux sortes d'ouvriers dans l'agriculture : les uns sont plutôt des domestiques que des ouvriers ; ils s'engagent d'ordinaire pour une année ; ils appartiennent généralement à la localité ; ils vivent avec le maître et font, pour ainsi dire, partie de la famille ; pour eux, la garantie du livret est superflue. Les autres sont des journaliers qui apparaissent au temps de la moisson ou des vendanges, et parcourent le pays par bandes nombreuses. Pour eux, l'obligation du livret serait impraticable et la garantie complètement illusoire. Le fermier lui-même sera-t-il toujours assez éclairé, assez instruit pour accomplir les prescriptions de la loi qui le concernent, telles que la mention sur le livret, la transcription sur le registre? Sera-t-il juste de lui infliger une peine pour l'inexécution d'une loi dont il n'est pas en position d'apprécier l'importance? L'idée de soumettre à l'obligation du livret les ouvriers de l'agriculture rencontrerait donc des obstacles que ne compenserait aucune utilité réelle. »

Les partisans de la mesure, au contraire, faisaient valoir qu'elle combattrait avec avantage la disposition

Digitized by Google

de certains ouvriers à changer trop souvent de maîtres. Sans elle, ajoutaient-ils, l'ouvrier de mauvaise foi, voulant se soustraire à ses engagements et au paiement de ses dettes, embrassera la culture, où il trouvera un refuge et un moyen d'échapper aux recherches, puis, au bout d'un certain temps, se fera délivrer un nouveau livret et reprendra son premier état.

Ces considérations ne pouvaient l'emporter, et en 1854, le législateur s'est borné à insérer dans la loi les expressions : « *et autres établissements industriels,* » afin d'en étendre l'application aux ouvriers des annexes industrielles des exploitations agricoles, telles que fabriques de sucre, distilleries, féculeries ou tout autre établissement du même genre.

Nonobstant, de tous côtés, les comices d'agriculture ont continué à s'occuper de la question. Plusieurs, et notamment les plus voisins du nôtre, ceux de Vouziers, de Saint-Quentin et de Laon, se sont prononcés en faveur des livrets et en ont adopté l'emploi avec un mode particulier de division du salaire annuel, qui ne peut être considéré que comme une heureuse et équitable innovation.

Cette mesure présente-elle, en réalité, tous les avantages qui ont frappé ces comices, ou n'est-elle pas entourée d'obstacles que ne compense aucune utilité réelle? Sans se permettre de critiquer en rien l'appréciation qu'en avaient faite, au point de vue légal, les différents corps législatifs qui s'en sont occupés, on ne peut se dissimuler, en se plaçant à un point de vue tout-à-fait différent, que l'application du livret aux ouvriers de la culture serait l'un des moyens les plus efficaces pour assurer aux engage-

Digitized by Google

ments contractés entre les ouvriers agricoles et les cultivateurs leur plus complète et plus loyale exécution. Il n'entre dans la pensée de personne que cette mesure puisse concerner les simples journaliers ou les bandes de moissonneurs et de vendangeurs qui parcourent accidentellement les campagnes. Le livret, réservé pour les ouvriers des fermes, c'est-à-dire les bergers, garçons de labour, domestiques de basse-cour, relaterait les conditions de l'engagement, comme le livre du maître doit les relater de son côté; les à-compte, les paiements seraient portés également sur l'un et sur l'autre: le premier servirait ainsi de contrôle au second ; les erreurs, les oublis deviendraient à peu près impossibles, et toute cause de contestation relative, soit au montant du salaire, soit à la durée de l'engagement, soit à l'importance des à-compte payés, viendrait à disparaître.

Le livret resterait entre les mains de l'ouvrier; sa perte et le défaut de représentation ne pourraient être interprétés que contre lui, le maître restant armé de son livre ou du double de la convention.

Lors de la sortie du domestique, le livret serait acquitté sans blâme ni éloge, les dates d'entrée et de sortie et les chiffres du salaire parlant plus éloquemment que les notes souvent arrachées à la faiblesse ou à l'indifférence du maître.

Deux objections assez sérieuses, toutefois, s'offrent à l'esprit, et peut-être pourrait-on s'étonner que les rapports faits aux Chambres en 1846, 1847 et 1854 n'y aient même pas songé.

La première est celle-ci :

La loi civile accorde au maître (article 1781)

Digitized by Google

d'être cru sur son affirmation, pour la quotité des gages, pour le paiement du salaire de l'année échue et pour les à-compte donnés sur l'année courante. Or, imposer à l'ouvrier comme au maître l'obligation d'écrire leurs conventions, n'est-ce pas substituer la preuve écrite au privilége de l'affirmation, et, par suite, abroger l'article 1781 de la loi civile ?

On peut répondre qu'il ne s'agit ni d'abroger ni même de critiquer l'article 1781 du code, qui reste de droit commun. — L'article 1781 ne dispose que pour le cas où il n'y a pas de convention écrite. On comprend que, d'une part, les locations de services se faisant verbalement et les à-compte se payant sans quittances, la loi n'ait pu raisonnablement exiger la preuve écrite de conventions dont l'écriture a été bannie par l'usage (1). D'un autre côté, la preuve testimoniale eût trop facilement ouvert la porte à la fraude et aux coalitions des ouvriers ou des domestiques réunis pour rendre les témoignages suspects. Il ne restait donc, pour trancher les contestations, que la délation du serment. Tout indiquait que c'était au maître qu'il devait être déféré de préférence, son éducation, sa position sociale, le peu d'importance relative des intérêts le constituant dans une présomption plus favorable de bonne foi. Le législateur a donc fait, sur ce point, ce que la sagesse lui commandait de faire ; mais on ne peut, néanmoins, se dissimuler qu'il en résulte une inégalité de droits entre l'ouvrier et le maître, source de mécontentements, de défiances et de récrimina-

(1) V. M. Troplong, *Contrat de louage*, n° 882.

Digitized by Google

tions, difficiles à contenir dans des moments d'agitations publiques. Si donc, par une pratique contraire que rien n'impose légalement, les maîtres et les ouvriers peuvent contracter l'habitude de constater par écrit leurs conventions, tout y gagnerait : la bonne foi dans l'exécution des contrats et la bonne harmonie des rapports des ouvriers et de leurs maîtres. La loi, pour ne pas être une tyrannie, sur les choses qui n'intéressent pas essentiellement la morale et l'ordre public, ne doit être que l'expression des usages acceptés par un accord à peu près unanime et passés dans les mœurs. Il ne s'agit pas ici de modifier la loi que le principe a fait édicter, mais d'amener progressivement les mœurs à adopter, dans une des branches les plus importantes du travail national, un usage qui pourra permettre, avec le temps et sans inconvénients, de modifier une inégalité qui a trouvé, à juste titre, en principe, de trop logiques adversaires.

La seconde objection, peut-être plus grave, porte sur la crainte d'ajouter une nouvelle prescription à celles déjà si nombreuses de notre législation, et de créer comme une nouvelle entrave à la liberté des transactions. Puis on ne peut se dissimuler que l'obligation du livret, imposée aux ouvriers des manufactures et aux domestiques des grandes villes, en même temps qu'elle a été un obstacle aux contestations entre les maîtres et les ouvriers, a servi de moyen de surveillance et de police, et a pu devenir, dans certains cas, un instrument de politique. Si cependant, à la première objection, on a tenu un grand compte des sentiments d'égalité qui sont de l'essence même de notre société civile et politique, on ne peut non plus

Digitized by Google

oublier d'autres droits plus impérieux et plus élevés encore, ceux de la liberté individuelle.

Aussi, devrait-on s'arrêter, si, d'une part, il s'agissait d'autre chose que d'une règle acceptée librement et imposée seulement par les statuts d'une réunion d'hommes s'occupant, dans un intérêt général, des progrès de la culture et de l'amélioration des classes agricoles, et si, d'un autre côté, le livret devait être astreint à un contrôle de la part des préfets ou commissaires de police, et avait un autre objet que de constater les conventions des maîtres et des ouvriers.

C'est dans ce sens et sous ces réserves qu'il nous paraît être convenable de voir les comices agricoles patroner l'adoption des livrets pour les ouvriers de la campagne.

Il conviendra d'y joindre, comme dans les arrondissements voisins, le règlement relatif à la division des salaires, dont le but, en répartissant les gages annuels entre les divers mois, est de proportionner le prix du loyer mensuel à l'importance des travaux de chacune des douze périodes de l'année.

Digitized by Google

OBSERVATION DE PELLAGRE

Recueillie dans le département de la Charente-Inférieure,

par M. le Dr Avrard, membre correspondant.

L'observation de pellagre communiquée par M. le docteur Avrard est surtout remarquable en ce que, dans le département de la Charente-Inférieure où elle a été observée, cette maladie n'est point endémique, et que l'usage du maïs y est inconnu. Voici le résumé de cette observation :

Une femme de cinquante-trois ans, habitant la campagne, vivant dans l'aisance et jouissant jusque là d'une bonne santé, fait, au mois d'Août 1859, par un soleil ardent, une course de 20 kilomètres dans une voiture découverte.

Rentrée chez elle, elle présente divers accidents qu'on met sur le compte d'un coup de soleil : prostration, hallucinations, etc.

A la suite de ces premiers symptômes, les fonctions intellectuelles se rétablissent ; mais la santé de la malade reste profondément altérée : elle perd ses forces, elle maigrit, elle ne digère plus, elle est prise de vomissements et de diarrhée.

Au mois d'Avril de l'année suivante (1860), apparaît sur ses mains une éruption vésiculeuse, suivie d'une desquamation de couleur bistre. Le dérangement

Digitized by Google

des fonctions digestives persiste. La malade est considérée comme étant atteinte de gastro-entérite.

Au mois de Septembre, M. Avrard l'observe pour la première fois. Il constate un affaissement extrême des forces. La malade ne quitte plus le lit ; elle est très-amaigrie ; la peau offre un aspect terreux. La face dorsale de ses mains est le siége d'une desquamation de lamelles épidermiques de couleur brune, sous lesquelles se montrent des taches d'un rose vif. Les facultés intellectuelles et sensoriales sont très-déprimées. La diarrhée et les vomissements existent toujours, et se manifestent successivement en alternant. La langue est sèche et rouge.

M. Avrard commence un traitement reconstituant, et principalement dirigé contre les accidents gastro-entéritiques. Mais la malade succombe le 1er Octobre suivant, un peu plus d'un an après le début des premiers symptômes de l'affection dont elle était atteinte. L'autopsie n'a pas pu être pratiquée.

M. Avrard croit que la maladie qu'il a eu occasion d'observer est un cas de pellagre bien caractérisé. Il trouve que la relation de cause à effet, entre l'action du soleil et la maladie qui s'en est suivie, est si évidente qu'il n'hésite pas à considérer la pellagre comme étant, au moins dans le fait qu'il nous communique, le résultat d'une intoxication solaire.

M. Avrard constate, en finissant, qu'on ne saurait invoquer ici l'influence du maïs comme cause efficiente.

Digitized by Google

BEAUX-ARTS.

—

GERMAIN

NOTICE BIOGRAPHIQUE

Par M. Max. SUTAINE, membre titulaire.

Si l'on ne doit, qu'avec une extrême réserve, hasarder un jugement sur les œuvres des époques qui sont déjà loin de nous, la difficulté grandit encore quand il s'agit d'apprécier le mérite d'un artiste qui fut notre contemporain, que la mort nous a enlevé il y a quelques années à peine, et dont les ouvrages, répandus dans cette ville, sont connus de presque tous ceux qui l'habitent. Le critique, quand il veut être juste, heurte souvent les idées reçues et, malgré la plus prudente circonspection, n'évite pas toujours le danger de blesser les opinions et les sympathies du plus grand nombre. On comprendra donc que nous n'ayons pas, sans quelque hésitation, abordé la biographie de J.-B.-Louis Germain, peintre d'histoire et de portraits, que notre ville avait vu

Digitized by Google

naître le 25 Août 1782 et qu'elle perdit le 9 Janvier 1842.

Germain manifesta de bonne heure d'heureuses dispositions pour l'art auquel il consacra sa vie. Son père, qui était huissier, crut reconnaître dans quelques ébauches la prédiction d'un avenir glorieux pour son fils et, chose rare dans une ville aussi positive que la nôtre, favorisa autant qu'il était en lui son goût et ses tendances artistiques. Après l'avoir confié aux leçons de Bonnette et de Peguchet, professeurs médiocres qui ne purent diriger que d'une manière très-incomplète les études de Germain, il comprit bientôt la nécessité de remettre en des mains plus habiles le soin de son éducation. M. Clermont fut alors chargé de guider les pas du jeune néophyte dans le sentier si ardu et si périlleux de l'art. Ce maître qui, après avoir, pendant près de vingt-quatre ans, dirigé avec distinction l'école gratuite de dessin de la ville, avait vu sa place supprimée à la suite des troubles de 1792, l'admit au cours particulier qu'il avait ouvert au couvent des Augustins. Les conseils et l'expérience de cet excellent professeur développèrent rapidement les bonnes dispositions de l'élève qui, bientôt, crut pouvoir voler de ses propres ailes.

En 1803, en effet, il peignit, pour l'église de Saint-Remi, un *saint Martin partageant son manteau.* Ce début d'un jeune homme de vingt ans mérite toute l'indulgence de la critique, et nous nous contenterons de le citer pour mémoire.

En comparant cette œuvre avec celles de ses devanciers, Germain comprit qu'il lui restait encore beaucoup à faire pour les égaler, et prit dès lors le

Digitized by Google

parti de se rendre à Paris, où il continua ses études dans l'atelier de Regnault (1), l'un des meilleurs peintres d'histoire de cette époque. Les savantes leçons du maître achevèrent de développer l'intelligence de notre jeune artiste, perfectionnèrent son éducation; et après quelques années d'un travail assidu, notre compatriote, mûri par l'expérience, revint dans sa ville natale et s'y fixa pour toujours.

Livré à lui-même, il travailla avec ardeur ; son début fut un coup de maître. Le *Christ* dont il voulut, en 1813, faire hommage à la ville, et qui orne la basilique de Notre-Dame, fit concevoir de son talent les plus hautes, les plus légitimes espérances. Dans cette importante composition, qui lui coûta de sérieuses études, il réussit au-delà même peut-être de son attente, et sut rendre avec bonheur l'agonie pleine de noblesse et de résignation que dut souffrir le Fils de Dieu mourant pour nous. Le Christ est près d'expirer, et à la souplesse des chairs, on voit qu'en effet la vie n'a pas encore quitté le corps, dont l'abandon exprime bien le douloureux épuisement.

Les personnages qui complètent le tableau, la Sainte Vierge évanouie, Marie-Madeleine, saint Jean sont moins heureusement traités. L'auteur a-t-il voulu concentrer tout l'intérêt sur le sujet principal en négligeant les figures accessoires? Ou plutôt n'a-t-il pas reculé devant la difficulté de rendre le désespoir de cette sainte mère, que l'auréole qui illumine son front ne peut consoler de la perte de son divin fils? Pardonnons lui,

(1) Jean-Baptiste Regnault, peintre d'histoire, né à Paris, le 17 Octobre 1754, et mort le 12 Octobre 1829.

Digitized by Google

car il est de ces sublimes douleurs devant lesquelles l'art s'humilie et reconnaît son impuissance. Bien peu, parmi les grands maîtres eux-mêmes, ont su répandre sur la figure de la Vierge cette noble résignation, voile angélique qui laisse encore deviner la femme et sous lequel on reconnaît toujours la mère qui pleure son enfant.

Quant au Christ lui-même, il est d'un dessin correct et d'une bonne couleur. Tout imbu encore des sévères traditions de l'atelier, riche de souvenirs, pénétré de l'étude des grands maîtres, Germain s'éleva dans cette œuvre à une hauteur qu'il n'a plus jamais atteinte depuis.

Encouragé par le succès mérité que lui valut ce premier ouvrage, notre compatriote chercha un champ plus vaste, un horizon plus lointain pour son imagination et demanda des inspirations à l'histoire. Des notes écrites de sa main et que nous possédons nous le montrent, à cette époque, dévoré de ce désir de produire de grandes toiles qui tourmente les jeunes artistes et qui devient trop souvent l'écueil contre lequel se brisent leur avenir et leurs espérances. Ardents à la lutte, ils aspirent à livrer une de ces grandes batailles dont les expositions périodiques, sirènes trompeuses qui attirent et qui tuent, décident le succès ou la perte.

Germain ne put résister à ce mirage du Salon, à cette tentation du livret ; lui aussi voulut avoir sa grande page. Drouais avait peint *Marius à Minturnes :* il songea à faire *Marius sur les ruines de Carthage.* Le sujet était heureusement choisi : examinons s'il fut aussi habilement exécuté ; et d'abord, voyons comment notre vieil Amyot raconte, d'après Plutarque, ce trait de la vie du général romain :

Digitized by Google

« Or estoit, dit-il, lors gouverneur de l'Affrique un prœteur romain nommé Sextilius, auquel Marius n'avoit jamais fait mal ne bien, et à ceste cause espéroit que par pitié seulement il lui pourroit faire quelque secours ; mais il ne fut pas plus tost descendu en terre avec peu de ses gens qu'il lui vint au devant un sergent, lequel, s'adressant à lui mesme, lui dit : Sextilius prœteur et gouverneur de la Lybie te défend de mettre le pied en toute sa province ; autrement il te déclare qu'il obéira aux mandemens du sénat et te poursuivra comme ennemi du peuple romain. Marius, ayant ouï ceste défense, eut le cœur si serré de courroux et de douleur qu'il ne sceut que respondre promptement et demoura un espace de temps sans dire mot, regardant le sergent d'un mauvais œil jusqu'à ce qu'il lui demanda qu'il vouloit respondre à la défense du prœteur; et alors Marius lui respondit avec un soupir tranchant tiré du profond du cœur : « Tu diras à Sextilius que tu as vu » Caius Marius banni de son pays assis entre les ruines » de la ville de Carthage. »

Revenons à l'œuvre de Germain.

Assis sur des débris, froissant de la main gauche l'ordre du préfet d'Afrique et le bras droit étendu vers l'envoyé de Sextilius, qui se tient debout devant lui, Marius lui jette impérieusement la réponse que nous venons de lire.

La tête principale, qui fut longtemps étudiée et souvent changée par l'artiste, exprime bien la colère, mais la colère sans noblesse, sans dignité.

Le corps, d'un dessin rigide, exact, manque de souplesse et de rondeur; mais nous louerons sans restriction l'agencement de la toge, qui est remarquablement drapée et d'un excellent style.

Digitized by Google

Nous regrettons de ne pouvoir adresser les mêmes éloges à l'envoyé de Sextilius. Franchement, il nous est impossible de définir le sentiment dont l'auteur a voulu l'animer. Quelle est donc l'expression de cette figure bourgeoise et sans caractère? Est-ce la surprise ou la peur? Certes, si l'armée romaine n'avait compté dans ses rangs que de semblables guerriers, elle n'aurait pas fait le tour du monde.

Quant au coloris, malgré l'éloge de Guérin, que nous trouvons dans les notes manuscrites, il reflète généralement trop cette teinte de rouge briqueté que Germain a trop souvent prise pour de la chaleur et dont il a fait un fréquent abus.

En résumé, cependant, ce tableau est loin d'être sans mérite; il renferme des parties traitées avec talent. Le dessin atteste des études académiques sérieuses, et le ciel, les ruines, le paysage sont rendus avec un certain bonheur.

Deux peintres célèbres, dont on ne déclinera pas la compétence, Regnault et Guérin avaient encouragé Germain, l'avaient aidé de leurs conseils, et quand l'œuvre fut terminée, le récompensèrent par de flatteurs éloges.

Cette toile, d'une grande dimension (environ 4 mètres sur 3), devait paraître au Salon de 1817, et, malgré ses défauts, elle aurait pu obtenir les honneurs de l'exposition, si des considérations particulières n'avaient, dit-on, provoqué une décision contraire de la part du jury. Le tableau ne fut pas admis et ce refus fit un certain bruit dans le temps. Quelques personnes attribuèrent cette exclusion à une pensée politique: on prétendit que les juges avaient cru voir dans l'exilé de Carthage une allusion

Digitized by Google

à l'illustre captif de Sainte-Hélène. Nous voulons le croire, mais cependant nous ferons observer que quelques années plus tard, en 1824, le même sujet, traité par Léon Coignet (1), a été reçu sans hésitation. A cette époque, il est vrai, les saules de Longvood abritaient depuis trois ans déjà les restes mortels de Napoléon; mais nous avons quelque peine à penser que la crainte d'allusions plus ou moins inexactes au vainqueur d'Austerlitz ait pu réellement motiver l'exclusion du *Marius* de 1817.

Des personnes peut-être plus au courant des délibérations intimes du jury ont paru supposer dans le temps que sa décision avait été provoquée par les réminiscences que, à tort ou à raison, il avait cru rencontrer dans l'œuvre de Germain. Loin de nous la pensée de l'accuser de plagiat! Il était assez riche de son propre fonds, sans avoir besoin d'emprunter aux autres; et d'ailleurs la même idée peut se rencontrer parfois chez deux artistes différents. Quoi qu'il en soit, il est certain que la vue du *Marius à Carthage* rappelle le *Marius à Minturnes*, de Drouais. La disposition des figures principales, et surtout de celles de Marius, est presque la même. Le bras droit tendu, la jambe droite portée en avant, la gauche repliée, l'attitude entière, à l'exception de celle du bras gauche, offrent de frappantes analogies, et il ne serait pas impossible que, lors de la décision des juges, ces similitudes, amenées sans doute par le hasard, eussent autant pesé

(1) Léon Coignet, l'un de nos meilleurs peintres vivants, est né à Paris; son *Marius* est exposé dans la galerie du Luxembourg.

Digitized by Google

dans la balance que la crainte d'allusions politiques. Frappé par ce nouvel ostracisme, le fugitif des ruines de Carthage ne put enfin trouver le repos que dans l'atelier de l'artiste, où il demeura jusqu'à la mort de ce dernier. Ce fut alors que M Brunette, architecte de la ville, acheta cette vaste toile pour la modique somme de 200 francs. Il est regrettable que son désir de céder ce tableau à la Ville n'ait pu se réaliser ; le *Marius* eût trouvé ainsi, parmi les richesses artistiques de la cité, l'asile qui lui convenait véritablement, car il serait fâcheux que, malgré ses défauts, il ne restât pas à Reims.

Germain, que cet échec n'avait pas découragé, peignit, en 1819, une *Madeleine repentante* qui est loin d'être irréprochable, mais dont l'exécution, cependant, révèle du talent et de la vigueur. Ce qui frappe surtout les spectateurs à la première vue de ce tableau, c'est le désaccord complet qui règne entre le coloris et la lumière. La blanche et pâle lueur de la lampe qui éclaire la scène ne peut, en aucune façon, justifier le ton rougeâtre répandu sur le corps de la Madeleine, et que les ardents reflets d'un soleil couchant des Tropiques pourraient seuls faire comprendre. A part ce défaut d'harmonie, on trouve dans l'ouvrage des parties bien traitées ; la tête est belle et les lignes ont plus de finesse et moins de raideur que la plupart des autres compositions de l'auteur.

Notre compatriote tenta ensuite de se livrer à de nouvelles incursions dans le domaine historique, et les annales de notre ville lui offrirent cette fois un noble sujet : *l'entrée de Charles VII et de Jeanne d'Arc à Reims en 1429*. Cette grande page de notre histoire

Digitized by Google

était bien digne, en effet, d'échauffer le génie de l'artiste ; mais, malheureusement, cette belle pensée est morte en donnant naissance à une toile de médiocre mérite, de très-petite dimension, et dont il y a bien peu de chose à dire. Cette esquisse, car ce n'est pas autre chose, que nous avons vue dans le cabinet d'un honorable habitant de notre ville, parut au Salon de 1824. Le jury, trop indulgent cette fois, avait sans doute voulu consoler l'auteur de la sévérité avec laquelle il avait accueilli son *Marius*.

A dater de cette époque, Germain renonça à la peinture historique. Il fit un grand nombre de tableaux d'église, s'adonna au portrait et sut acquérir, dans ce dernier genre surtout, des succès nombreux et souvent mérités.

Précédemment déjà, la ville lui avait commandé le portrait de Monsieur, comte d'Artois, frère du roi, et il avait répondu dignement à l'appel fait à son talent. Grâce à la protection de Monseigneur de Talleyrand-Périgord, il put obtenir ses entrées aux Tuileries et contempler le prince dont il devait reproduire les traits, et qu'il a représenté debout, dans le costume de commandant général des gardes nationales du royaume. Ce tableau, d'une fort belle exécution, fait, sous tous les rapports, honneur au pinceau de Germain, qui a rarement aussi bien réussi depuis. Les accessoires heureusement disposés et très-bien peints, la sagesse et la vérité du coloris font de cette toile une œuvre remarquable et l'un des meilleurs titres de gloire de notre compatriote. Ce portrait, de grandeur naturelle, exposé au Salon de 1819, fait partie du Musée de Reims.

Digitized by Google

En 1822, Germain fit une *Annonciation* pour l'autel privilégié du couvent des Carmélites de Reims. Ce tableau, qui n'est qu'une imitation d'une mauvaise gravure de Coqueret (ou Coquerel), ne mérite aucune mention particulière. Cependant il se distingue par un certain soin d'exécution, et les mains de la Vierge sont assez belles.

Vers 1824 ou 1825, il peignit, pour l'église de Saint-Maurice, un *saint Maurice*, un *saint Dominique au Rosaire* et une grande composition représentant les *quatre Evangélistes prosternés devant l'Eternel*. Dans cette immense toile, nous n'avons remarqué qu'une tête d'ange sortant des nuages, au bas du tableau.

La tête et les mains du saint Dominique et de la Vierge sont dignes d'éloges (1) ; mais, dans ces ouvrages, Germain est déjà loin de son *Christ*. On voit qu'il oubliait les bonnes leçons de l'atelier et que les conseils manquaient à son talent, dont le flambeau ne jetait plus déjà qu'une clarté moins brillante, que la vue des grands maîtres seule aurait pu raviver. A mesure que nous le suivons dans sa carrière, la différence devient plus sensible encore.

En 1835, il fit, pour la même église, un *Couronnement de la Vierge* et une *Assomption*. Ces deux toiles, placées à droite et à gauche du *saint Dominique*, ne sont pas sans mérite ; mais, en général, le dessin est moins correct, moins étudié, et on remarque dans les lignes de la sécheresse et de la maigreur. Dans ces compositions, comme dans celle

(1) On dit que ces deux têtes sont les portraits du neveu de Germain et de la fille d'un gendarme nommé Jérôme.

Digitized by Google

des *quatre Evangélistes*, les draperies s'éloignent trop de l'ampleur et de la simplicité antiques, et le coloris n'a pas cette harmonie et ce calme qui donnent tant de charme à la peinture religieuse.

Germain peignit encore un assez grand nombre de tableaux de sainteté pour les églises des environs de Reims ; mais ceux dont nous venons de parler passant avec raison pour être les meilleurs et les plus importants, nous nous bornerons à ces citations.

Comme peintre de portraits, il obtint une vogue constante et méritée. Ce genre, en effet, convenait bien mieux à son esprit froid et peu créateur que les grandes compositions religieuses et historiques qui exigent plus d'ampleur dans le génie, plus de richesse dans l'imagination. Il a laissé une quantité considérable de portraits dont la plupart, ceux d'hommes surtout, sont d'une ressemblance frappante. Si à ce mérite réel et incontestable Germain avait pu joindre toujours celui d'un coloris plus vrai ; s'il avait su éviter ces teintes violacées et rougeâtres dont il fait trop souvent abus, et donner un peu plus de souplesse à son dessin, beaucoup d'entre eux pourraient être cités comme des modèles.

Parmi les meilleurs, nous nous bornerons à citer ceux de M. Castel, auteur du poème des *Plantes;* de Madame la vicomtesse Ruinart de Brimont, de Monseigneur de Rouville, évêque de Numidie, et surtout celui de Son Eminence Monseigneur le cardinal de Latil. Ce dernier, qu'il peignit encore dans son bon temps, est, avec son *Christ* et son portrait en pied de Monseigneur le comte d'Artois, ce que Germain a fait de mieux. Ces trois ouvrages, au surplus, suffi-

Digitized by Google

raient à eux seuls à la réputation de notre compatriote, et lui assignent une place honorable parmi les peintres contemporains.

Germain, du reste, partagea le tort qu'ont trop souvent les artistes de province : satisfait de la supériorité qu'il s'était acquise dans notre ville, il finit par croire lui-même, de bonne foi, à cette supériorité, qui n'était que relative. Cette confiance en lui-même arrêta l'essor de son talent, qui aurait eu besoin de s'échauffer au contact des grands maîtres et à la vue de leurs chefs-d'œuvre, et qui finit par s'étioler comme une plante privée d'air et de soleil.

Elève de l'école de l'Empire, il avait les défauts de cette école, sans en posséder toutes les qualités. Travailleur infatigable, dessinateur consciencieux, coloriste, malgré certaines exagérations, il aurait pu faire beaucoup mieux, s'il ne s'était pas écarté des enseignements de l'atelier; mais, habitué à ne voir que par ses propres œuvres, il ne sut pas toujours tenir rigoureusement la ligne qui lui avait été tracée et dont son *Christ* de 1813 est l'heureux point de départ.

Dans la vie privée, Germain était un excellent homme; obligeant et serviable, il sut se concilier l'affection de tous ceux qui l'approchaient. Après une vie laborieusement et honorablement remplie, il mourut le 9 Janvier 1842, dans la maison qu'il habita toujours, rue du Bourg-Saint-Denis, n° 35.

Digitized by Google

J.-B. LIÉNARD,

PEINTRE RÉMOIS.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

par M. MAX. SUTAINE, membre titulaire.

Le 19 Décembre 1782, naissait dans notre ville, sur la paroisse de Saint-Remi, un enfant que sa vocation devait appeler à prendre plus tard une place parmi nos peintres rémois.

Dès ses premières années, J.-B. Liénard manifesta une certaine aptitude que son père songea à développer en lui donnant pour professeur Perceval, qui a laissé de si bons souvenirs dans notre cité. Après quelques années passées dans son atelier, le maître conseilla à l'élève d'aller continuer ses études à Paris.

Alors commencèrent à se dresser devant le jeune artiste ces difficultés de la vie qui viennent presque toujours assaillir les néophytes dans cette carrière si brillante à l'horizon, mais, aux débuts, si ardue et si pénible de l'art.

Le père de Liénard n'était pas riche ; la fortune, au surplus, ne courait pas les rues pendant ces années de tourmente qui virent s'éteindre le XVIII^e^ siècle et naître le XIX^e^; et si notre ville n'était venue en aide à notre artiste, il lui aurait été impossible peut-être

Digitized by Google

de suivre le conseil de Perceval. Grâce à un secours efficace qui lui fut généreusement envoyé par nos édiles, il put enfin accomplir son pèlerinage à cette capitale si enviée et entrer dans l'atelier de David.

Le chef de cette école de l'Empire si décriée aujourd'hui par ceux qui se sont jetés dans une route différente, sinon toujours meilleure, accueillit avec bonté notre compatriote et s'intéressa à ses succès; le prix de quelques portraits qu'il exécuta à cette époque, parmi lesquels nous citerons ceux de MM. *de Givonne, de Taissy, de Sarcourt*, joint à la modeste subvention rémoise ou paternelle, lui permit de passer quelques années à Paris.

En 1812, le Salon accueillait son tableau de *Jane Grey marchant au supplice* (1).

Le groupe principal, composé de Jane, de son mari et de son père, qui la sollicitent en vain, n'est pas sans mérite; il est heureusement éclairé, et la figure de l'héroïque victime de l'ambition de sa

(1) D'après le texte du livret, dont nous laissons toute la responsabilité à l'artiste, Jane Grey aurait refusé d'apostasier pour sauver la vie de son père et de son mari. Voici le titre et la légende explicative du tableau :

« *Jane Grey, ou le Triomphe de la religion sur l'amour.* — La mort de Jane ne suffit pas à l'implacable Marie; elle veut tenter la vertu dans le cœur de sa victime. Un prêtre annonce à cette infortunée que son mari et son père doivent mourir avant elle, mais qu'elle peut les sauver en embrassant la religion de sa rivale. Jane élève vers le ciel son cœur et ses yeux : « Si ce » sont les conditions, » s'écrie-t-elle.... Son mari s'élance vers elle, accablé de désespoir; son père est à ses pieds..... Tandis que son courage chancelle, deux satellites la menacent. Ses amis l'environnent et remplissent cette enceinte de deuil et d'horreur. »

Digitized by Google

propre sœur est assez bien traitée. L'agencement général de la scène et la couleur elle-même révèlent de sérieuses études. Mais, il faut le dire, cette composition renferme aussi les défauts des toiles secondaires de cette époque. Le dessin manque de souplesse et de largeur, les draperies d'ampleur et de naturel. Quelques poses trop théâtrales et certaines exagérations d'expression donnent à ce tableau cet aspect général de raideur et de sécheresse si souvent reproché à l'école de l'Empire.

Par une exception assez inexplicable ou par une faveur que son mérite ne pouvait suffisamment justifier, cette toile, qui se trouve aujourd'hui déposée à l'hôtel-de-ville de Châlons-sur-Marne, fut exposée de nouveau au Salon de 1819, en même temps que le tableau du *Serment des Rémois,* qui décore l'une des salles du palais municipal de Reims et dont voici le sujet :

« En 1359, sous le règne désastreux du roi Jean, les Anglais, commandés par Edouard III, envahissent la Champagne, et Jean de Craon, gouverneur et archevêque de Reims, est soupçonné de vouloir leur livrer la ville. Les habitants indignés prennent les armes, élisent pour leur capitaine Gaucher de Châtillon et jurent entre ses mains de défendre la place à outrance. » Le motif était heureusement choisi. Voyons comment Liénard l'a interprété.

Au premier plan, à gauche, debout sur une estrade et entouré de ses officiers, Gaucher de Châtillon, le bras étendu, prête lui-même le serment auquel répondent les citoyens qui accourent en foule ; d'autres se pressent à leur suite et des hérauts appellent à son de trompe les retardataires.

Digitized by Google

Dans le lointain, l'auteur a représenté l'arc de triomphe romain et le château de Mars.

Disons d'abord que l'attitude du principal personnage et celle du groupe des trois jeunes hommes qui élèvent la main vers lui rappellent involontairement le *Serment des Horaces*, de David. Rien de plus simple que cette disposition naturelle de l'élève à subir l'influence du chef d'école. Notre artiste a été heureux, sans doute, de rencontrer un sujet qui, en même temps qu'il rendait hommage à la fidélité et au patriotisme rémois, lui offrait l'occasion de s'unir, en idée du moins, aux inspirations du maître. Loin de nous donc la pensée de faire à Liénard un reproche de cette tendance très-explicable et qui accuse d'ailleurs combien étaient sérieuses ses préoccupations artistiques.

Il y a dans cette toile de l'air et du mouvement, les fonds s'éloignent bien et la perspective linéaire nous paraît exacte; quelques figures nous semblent également rendues avec un certain bonheur.

Le groupe de la jeune mère appuyant mélancoliquement sa tête sur celle de l'une de ses filles et entourant l'autre de son bras gauche forme un heureux contraste au milieu de ce tumulte et de ce cliquetis des armes, dont les sinistres présages remplissent douloureusement son cœur.

La couleur, si elle n'est pas irréprochable, ne manque pas cependant d'une certaine harmonie, et la manière dont la scène est éclairée indique de la part de l'artiste une étude consciencieuse des effets de lumière; mais on ne peut s'empêcher de remarquer dans cette œuvre des imperfections de dessin et cette même sécheresse de lignes que nous signa-

Digitized by Google

lions dans la *Jane Grey*. Quoi qu'il en soit, le *Serment des Rémois* est supérieur à ce dernier tableau et nous paraît être l'œuvre capitale de l'auteur ; il est signé à gauche : *Liénard. Reims. 1819.*

Il exécuta encore, dans la même année, le portrait en pied de M. de Jessaint, préfet de la Marne.

Vers cette époque, par suite d'un revirement inattendu et très-rare dans la vie des artistes, l'existence de Liénard se trouva, momentanément du moins, complètement transformée. Avait-il subi quelqu'une de ces déceptions cruelles qui font naître des défaillances, conduisent au découragement et couvrent de cendres le feu sacré qui continue cependant à couver encore? Ou bien l'espoir d'un avenir doré avait-il fait briller à ses yeux les fantastiques lueurs d'une fortune plus rapide ?

Nous l'ignorons ; mais enfin il abandonna tout-à-coup la carrière qu'il avait suivie jusqu'alors avec ardeur et aussi avec quelques succès, et voulut tenter les chances du commerce; il monta à Reims une fabrique de châles.

Malheureusement, l'esprit artistique n'est pas un guide bien sûr en affaires, et les feux-follets de l'imagination conduisent bien rarement à la fortune. Notre compatriote échoua dans son entreprise et fut tout heureux et tout aise de reprendre ses pinceaux.

Quelques commandes l'appelèrent à Châlons, où le portrait de M. *de Jessaint* l'avait fait connaître. Il en exécuta plusieurs autres dans cette ville, où la place de professeur à l'Ecole communale, qui lui fut donnée un peu plus tard, le fixa définitivement.

Il peignit, vers cette époque, pour l'hôtel-de-ville

Digitized by Google

du chef-lieu, un portrait en pied de Henri IV et un Christ pour la salle d'audiences du tribunal.

Les calmes occupations du professorat et l'exécution de quelques tableaux ne pouvaient suffire à l'imagination active de Liénard. Il se livra en même temps à des recherches sérieuses sur les antiquités romaines et gauloises du département, et laissa, à ce sujet, un nombre considérable de notes qui, réunies et mises en ordre, pourraient être consultées avec fruit et jetteraient sans doute quelque lumière sur certains points encore obscurs de notre histoire locale.

Vers 1848, il se mit à étudier les procédés de la peinture sur verre, se fit chimiste, composa lui-même ses couleurs, et parvint à imiter assez heureusement les anciens vitraux. Il exécuta alors des restaurations à la cathédrale de Châlons et à l'église Saint-Alpin, et ces travaux lui valurent une médaille d'or.

Quand le temps lui faisait défaut, il voulait au moins dessiner lui-même les cartons de ses verrières et confiait le soin de les peindre, soit à un artiste de Troyes, soit à ses enfants. Ceux-ci continuent à exploiter cette branche importante d'industrie, qui, depuis quelque temps, a pris une extension considérable.

En résumé, Liénard était un travailleur consciencieux ; d'un esprit studieux et chercheur, il sut se créer des occupations continuelles et sérieuses. Secouant cette torpeur morbide qu'engendre trop souvent la vie de province, il trouva des aliments à son activité, et ce n'est pas toujours un mince mérite que de savoir se maintenir à une certaine hauteur, au milieu de l'engourdissement qui vous entoure.

Digitized by Google

Les souvenirs artistiques qu'il a laissés ne sont pas sans valeur; ses œuvres ne sont peut-être pas supérieures, mais certainement ne sont pas inférieures à la plupart de celles que, dans un rang secondaire, a fait éclore l'influence de l'école de l'Empire. La peinture de cette époque a des qualités incontestables dont les maîtres seuls ont eu, pour ainsi dire, le secret. La pureté des lignes touche de si près à la raideur et à la sécheresse que les élèves ont pu bien rarement se garantir de ces écarts. Si Liénard n'a pas su les éviter complètement, il faut reconnaître que les défauts qu'on peut signaler dans ses œuvres se rencontrent aussi chez la plupart de ses contemporains, qui, sous d'autres rapports, n'ont pas toujours aussi bien réussi.

Ses compositions, en effet, révèlent une intelligence véritable de la mise en scène et de la disposition des personnages; il rend assez heureusement le mouvement, et l'intérêt qu'il a su répandre dans les deux principaux tableaux que nous avons mentionnés fait oublier une partie de leurs imperfections.

J.-B. Liénard mourut le 20 Décembre 1858, à Châlons, à l'âge de soixante-seize ans.

Digitized by Google

SUR LES VITRAUX

Récemment placés dans la Chapelle absidale de la Cathédrale de Reims.

Lecture de M. Ch. GIVELET, membre titulaire.

Parmi les branches de l'art que les études archéologiques ont le plus développées, la peinture sur verre occupe aujourd'hui une place importante. La rapidité de son développement tient vraiment du prodige; mais, une fois retrouvés les secrets qu'on avait crus impénétrables, une fois le champ ouvert de nouveau aux artistes, comment leurs efforts n'auraient-ils pas reçu des encouragements universels?

Une église décorée de vitraux peints prend, dès ce moment, un aspect grandiose, une vie que ne lui donnent ni les tableaux ni les peintures murales. Ces dernières, cependant, y contribuent puissamment, mais elles ne peuvent se passer des vitraux pour produire leur effet.

On comprend aisément qu'une église à laquelle, après s'être procuré le nécessaire, il reste des ressources disponibles pour se donner un objet d'art, préfère une verrière à un calice, à un reliquaire, à un objet d'orfèvrerie ou de menuiserie. La verrière est toujours exposée aux regards des fidèles; elle

Digitized by Google

produit plus d'effet pour la somme dépensée que les autres objets dont nous parlions à l'instant.

Les vitraux peints sur de bons verres doubles, et dont la mise en plomb est soignée, sont d'une plus longue et surtout d'une plus facile conservation que les pièces d'orfèvrerie qui enrichissent un trésor. Les révolutions et les guerres, qui envoient ces dernières à la monnaie, laissent les autres intactes.

Les statues de pierre elles-mêmes, qui décorent l'extérieur des églises, sont généralement plus dégradées que les vitraux de la même époque; ceux-ci, cependant, depuis plus de sept cents ans peut-être, partagent avec elles les intempéries des saisons. Rappelez-vous encore, Messieurs, le terrible incendie qui dévora, en 1481, la toiture et les clochers de la cathédrale de Reims: les galeries elles-mêmes qui surmontent les fenêtres s'écroulent; mais les verrières, toutes voisines du fléau destructeur, ne souffrent aucunement de ses ravages.

La cathédrale de Reims n'est pas la seule où les choses se soient passées ainsi. Notre-Dame de Chartres, à une époque toute récente, en 1837, a vu sa charpente, sa toiture, ses galeries et ses cloches détruites par un incendie, sans que ses magnifiques verrières aient eu à souffrir de ce désastre.

Sans le désir de donner du jour à nos églises et de les mettre à la mode, nous n'aurions pas à déplorer la perte de toutes ces richesses émaillées qui décoraient les fenêtres de la majeure partie d'entre elles.

Le goût du XVIII^e^ siècle, qui tendait à moderniser nos anciens monuments, nous prive, à la cathédrale, de plus de la moitié des vitraux peints, et à Saint-Remi, d'un plus grand nombre encore.

Digitized by Google

Ce qui nous en reste a été décrit dans un savant et élégant mémoire que vous avez couronné. Aussi, n'est-ce pas de ces vitraux que je viens vous entretenir ; ma tâche, beaucoup plus modeste, se bornera à examiner avec vous les trois nouvelles verrières dont la générosité inépuisable de Monseigneur le cardinal Gousset a voulu orner la chapelle absidale de son église.

Je ne quitterai cependant pas les anciens vitraux de Notre-Dame sans faire une remarque qui a échappé à ceux qui s'en sont occupés.

Dans toutes les grandes églises, on a représenté, au fond de l'abside, le Christ en croix, la Vierge tenant l'Enfant-Jésus, et auprès d'eux les apôtres. A Reims, nous voyons les mêmes figures, aussi bien à la cathédrale qu'à Saint-Remi. Mais à la cathédrale, et là seulement, on voit de plus, sous Notre-Seigneur et les apôtres, le métropolitain et ses suffragants avec leur cathédrale. Quel a pu être le motif de cette disposition particulière, unique? Il est difficile de le pénétrer.

En vous donnant l'explication des sujets peints sur les verrières et celle des légendes qui décorent les rosaces, M. l'abbé Tourneur vous a dépeint l'effet de ces magnifiques vitraux. Il vous a vanté la richesse du coloris et la douce lumière qu'ils répandent dans l'église. Ce résultat est produit par le mélange heureux de verres dont les tons n'ont pas tous la même puissance. Aujourd'hui, beaucoup de peintres verriers négligent d'employer ces oppositions que connaissaient si bien les artistes du Moyen-Age ; aussi leurs œuvres sont-elles généralement d'un ton criard et même d'un effet si éblouissant, que la vue

Digitized by Google

se fatigue en les contemplant. Nous allons voir si les nouveaux peintres-verriers de Notre-Dame sont tombés dans cet écueil difficile à éviter.

Mais, avant tout, passons en revue les sujets qu'ils ont représentés.

Suivant la coutume du Moyen-Age, ces verrières se lisent de bas en haut, en commençant par la gauche.

La première, placée à la gauche du spectateur, représente les *rois ancêtres de Marie.* Jessé est couché sur un lit d'où sortent les branches d'un arbre qui supporte neuf rois et la figure de la Sainte Vierge. Parmi les rois, on distingue David et Salomon. David, selon l'usage, tient une harpe, et Salomon, qui régla le chant et la musique du temple, joue de la viole.

Les autres rois ne sont désignés par aucun attribut.

Les branches de l'arbre de Jessé sont des rinceaux contournés comme au XIII^e^ siècle; elles ne ressemblent nullement à celles des arbres de la nature, ni même aux arbres généalogiques qui furent si fréquemment sculptés et peints dans les siècles suivants, au XVI^e^ surtout. Les rinceaux remplissent le fond de la verrière, et au lieu de porter les figures, ils servent seulement d'encadrement aux petits tableaux oliviformes qui les renferment. Cette disposition, quoique très-archéologique, donne à la verrière un aspect un peu mou que ne combat peut-être pas assez la distribution des couleurs. La bordure de cette verrière est ornée de vingt figures en pied, représentant les prophètes qui ont annoncé la naissance de Marie. Je regrette de ne pouvoir vous donner leurs noms. Ici, comme pour les rois, le

Digitized by Google

peintre-verrier a simplifié son travail autant que faire se pouvait : aucun attribut, aucun nom ne désigne au spectateur les personnages qu'il a devant les yeux.

Au centre de la rose qui surmonte les deux baies, se trouve le Christ. Il bénit de la main droite et tient une colombe dans sa gauche. Autour, dans les six lobes qui complètent la rosace, sont six autres colombes représentant les dons du Saint-Esprit, dont la colombe placée dans la main de Notre-Seigneur figure le septième. Ordinairement, les dons du Saint-Esprit servent d'auréole à la Sainte Vierge, non à son fils. Cependant il y a des exemples de la disposition que nous venons de décrire, notamment à la cathédrale du Mans.

Le Père éternel, peint dans la pointe de l'ogive, de la main droite bénit sa fille bien-aimée et ses ancêtres. Il tient la boule du monde dans l'autre main.

Je ne quitterai pas cette verrière sans vous faire remarquer particulièrement Jessé. Il est couché dans un lit, quoique vêtu, et paraît dormir. Une lampe allumée est suspendue au-dessus de sa tête ; dessous la tête du lit, sont ces paroles : « *Egredietur virga de radice Jesse.* »

Dans le panneau voisin, à gauche, sous un édicule à jours, est la figure du donateur. Le cardinal est agenouillé, et tient une verrière qu'il offre à la bienheureuse Vierge Marie. Ses armoiries brillent auprès de sa tête. Nous les trouvons encore dans les angles inférieurs des bordures de chacune des trois verrières. Au bas de cette figure, on lit en caractères du XIII^e^ siècle : « *Th. Card. Gousset.* »

Digitized by Google

La seconde verrière, celle placée au centre de la chapelle représente différentes scènes de la *Vie de la Sainte Vierge* dans l'ordre suivant :

1° L'Annonciation; 2° la Visitation; 3° la Nativité de Notre Seigneur; 4° l'Annonce aux bergers; 5° l'Adoration des rois mages; 6° le Massacre des Innocents; 7° la Fuite en Egypte; 8° Jésus enseignant dans le temple; 9° les Noces de Cana; 10° la Mort de la Sainte Vierge; 11° l'Ensevelissement de la Sainte Vierge par les Apôtres; 12° l'Assomption glorieuse de Marie.

Le sommet des deux baies est rempli par des édicules en usage au XIIIe siècle, qu'on peut considérer ici, je crois, comme l'emblême de la Jérusalem céleste. Au centre de la rosace, Marie, arrivée près de son Fils et assise à sa droite, reçoit de ses mains la couronne royale.

Les lobes de cette rose, comme ceux de la suivante, sont remplis de dessins d'ornementation. Au dessus, dans la pointe de l'ogive, comme à la verrière précédente, le Père éternel apparaît. Ici, il est dans les nues, préside au couronnement de la Reine des cieux et la bénit de la main droite, tandis que de la main gauche il tient le globe du monde.

La troisième verrière représente des *Légendes* ou *Miracles attribués à la Sainte Vierge.*

1° Saint Ildefonse, archevêque de Tolède (658), pour avoir défendu la virginité de Marie, reçoit de ses mains une aube sans couture, dont il devait se servir tous les samedis.

2° Des malades invoquent la Sainte Vierge; ils sont guéris du mal des ardents.

3° Le moine Théophile, vidame de l'évêque d'Adana

Digitized by Google

(537), fait un pacte avec le démon et lui remet un écrit.

4° Il se repent : la Sainte Vierge lui rend cet écrit.

5° Saint Mercure, soldat, veut combattre Julien l'Apostat ; il se met en prières devant la statue de Marie.

6° Il combat cet empereur dans une expédition entreprise contre les Perses, et le blesse mortellement.

7° Des voyageurs, voulant traverser la mer, sont assaillis au milieu de la nuit par une tempête ; un religieux les exhorte à invoquer l'étoile des mers ; Marie fait descendre sur le mât un cierge allumé qui les dirige.

8° Un religieux recouvre la vue après s'être mis en prières devant une châsse ciselée par lui, dans laquelle sont renfermées des reliques de la Sainte Vierge.

9° Des ménétriers, pendant une épidémie, se réfugient, la nuit, dans une église. La Mère de Dieu leur apparaît tenant un cierge allumé ; elle laisse tomber quelques gouttes de cire dans un bénitier, et leur dit que tous ceux qui se serviront de cette eau seront guéris : « *Omnes ad quos pervenerit aqua ista salvi facti sunt.* »

10° Saint Bon, trentième évêque de Clermont, à la fin du VII^e^ siècle, reçoit une chasuble des mains de la Sainte Vierge, en récompense de sa piété pour son service.

11° Dans un combat près d'Orléans, des assiégés, du haut de leurs murailles, opposent à leurs ennemis l'image de Marie. Un trait atteint cette image au genou et le sang coule de sa blessure. Dès ce moment, les traits reviennent sur les assiégeants.

Digitized by Google

12° Sous Théodore, Muselinus vient attaquer Constantinople. Saint Germain, patriarche de cette ville, intercède pour elle. Marie apparaît au-dessus de Constantinople, étend son manteau, reçoit tous les traits et les renvoie contre les ennemis.

Ces sujets sont tous extraits des *Miracles de la Sainte Vierge*, traduits et mis en vers par Gautier de Coincy et publiés en 1857 par M. l'abbé Poquet, membre correspondant de l'Académie.

Dans la rose, la bienheureuse Marie est assise sur un trône. De sa main droite elle tient un lis, et de sa gauche elle soutient son Fils, jeune encore, qui est debout sur ses genoux. Au-dessus, au sommet de l'ogive, un ange assis et tenant une banderole célèbre la Vierge Mère.

Ainsi, la première de ces verrières a rapport aux temps qui ont précédé la naissance de Marie. La seconde nous montre les principales phases de sa vie mortelle, et la troisième, en nous racontant ses bienfaits, nous prouve qu'après sa mort, elle n'a pas abandonné ceux que son Fils mourant lui a recommandés comme étant ses enfants.

Ici, Messieurs, je ne puis m'empêcher de vous faire une observation sur l'esprit qui a présidé au choix des sujets. Ne semble-t-il pas qu'une fois admis en principe que la légende aurait sa part dans cette vaste composition, la légende rémoise devait l'emporter sur toute autre?

N'eût-il pas été préférable, en effet, de voir la verrière légendaire composée de sujets pris dans l'histoire même du pays, sinon intégralement, au moins en grande partie? On trouve, au tome IIe, page 24e, de Flodoard, une série de huit miracles

Digitized by Google

attribués à Notre-Dame de Reims. N'auraient-ils pas remplacé avantageusement pour nous ceux qui, choisis dans des légendes étrangères, n'ont qu'un attrait de simple curiosité? Est-ce qu'il n'y avait pas aussi des motifs de pieuse reconnaissance, qui obligeaient en quelque sorte à profiter de l'occasion pour perpétuer sur le verre peint des faits dont nos pères ont été les témoins?

Je ne terminerai pas, Messieurs, sans apporter à ces observations et à celles que j'ai dû faire dans le cours de cet examen un correctif que demande le mérite réel de l'œuvre.

Ces verrières modernes, dessinées par M. Steinheil et sorties des ateliers de M. Cofetier, de Paris, quelques reproches qu'on puisse leur adresser, l'emportent incontestablement sur leurs contemporaines. Sans cesser d'être brillantes et éclatantes, elles ont cependant quelque chose de la douceur, du calme des anciennes verrières et de leur harmonie de couleur. Celle du milieu est peut-être un peu plus pâle de fond; le bleu qui y domine n'a pas la vigueur des fonds du XIII^e^ siècle; elle est néanmoins très-satisfaisante. Le peintre verrier s'est aperçu du léger défaut que je signale, car les deux autres fenêtres, la dernière posée surtout, qui est celle des légendes, ne laissent rien à envier, pour la teinte et l'aspect général, à celles du Moyen-Age.

L'économie qui préside généralement à l'ornementation des églises fait qu'on préfère ordinairement les grandes figures aux médaillons à sujets, même pour décorer les chapelles et le rez-de-chaussée des églises, où ils fatiguent l'œil sans satisfaire davantage l'esprit. Il n'en était pas ainsi autrefois. On ne

Digitized by Google

plaçaitles grands sujets que dans le haut des édifices, et le bas était toujours occupé par de petites figures. On est donc rentré, à la cathédrale de Reims, dans les traditions, et, disons-le, on l'a fait avec succès.

Les nouvelles verrières de Notre-Dame ont le cachet de l'art du Moyen-Age, parce que la peinture est exécutée au trait par une main habile, parce que les teintes des verres sont celles employées dans les meilleurs modèles. On y remarque beaucoup de bleu verdâtre, de jaune verdâtre aussi, des bruns et des roses d'une douceur extrême; et tout cela en opposition aux couleurs vives et brillantes qui sont tant aimées et presqu'uniquement employées dans les verrières modernes. Pour arriver à ces effets, il fallait, à l'exemple du Moyen-Age, mettre la raison pure de côté. L'artiste a pris résolûment son parti sur ce point, et l'on ne saurait l'en blâmer.

Dans le médaillon où la venue de Notre Seigneur est annoncée aux bergers, M. Cofetier n'a pas craint de représenter des moutons de diverses couleurs. On en voit un bleu, un vert et un blanc jaunâtre. Un troupeau de moutons blancs aurait fait un trou dans son médaillon. Le peintre a voulu éviter cet écueil, et ce n'est pas le seul exemple où les couleurs employées par lui ne sont pas celles de la nature, toujours par le même motif d'harmonie.

On pourra lui reprocher aussi que les vêtements de ses personnages ne sont pas toujours de la couleur dont on les portait au Moyen-Age. Mais il ne faut pas perdre de vue qu'une verrière n'est pas un tableau, et que son but, purement décoratif, doit être avant tout respecté.

Il y a aujourd'hui deux partis en opposition sur la

Digitized by Google

manière d'exécuter les vitraux des XII^e^, XIII^e^ et XIV^e^ siècles. L'un veut une peinture et un coloris en tout conformes à ceux de l'époque du monument que l'on restaure ; l'autre veut qu'on emploie l'ornementation et les vives couleurs du Moyen-Age, sans imiter ce qu'on appelle ses défauts. Tout-à-fait opposé à ceux-ci, je me range à l'avis des premiers, Ce qu'on regarde comme des defauts de dessin est le produit calculé, le résultat d'une intention marquée de la part des artistes du Moyen-Age ; et ce qui le prouve, c'est que partout la forme et la pose des personnages sont les mêmes. Les personnes de l'avis opposé objectent que c'est l'infériorité des dessinateurs qui causait ces imperfections, puisqu'à la même époque on a sculpté des statues qui ne le cèdent en rien aux chefs-d'œuvre de l'antiquité, et à côté d'elles des figures bien inférieures. Mais comment admettre que les maîtres des œuvres du XIII^e^ siècle n'auraient pas cherché, pour leurs vitraux, des artistes capables de suivre leurs inspirations, aussi bien que les tailleurs d'images le faisaient pour les statues?

Ce qui me confirme que c'est avec intention que les vitraux ont été dessinés et peints avec les formes raides que nous leur connaissons, c'est que plusieurs artistes ont essayé les mêmes sujets en peinture du XIII^e^ siècle et en peinture moderne, et que c'est le premier de ces deux genres qui l'a toujours emporté sur l'autre quand il a été mis en place. Au surplus, Messieurs, il est facile de se convaincre de la vérité de cette remarque en examinant le portrait de Son Eminence placé au bas de la première des trois verrières. Il est là, à l'endroit le plus visible, peint à la moderne, avec tout le soin d'une miniature, et

Digitized by Google

cependant il ne produit aucun effet. Les sujets placés au-dessus, et pour lesquels on a suivi le système opposé, sont bien plus puissants comme résultat; ils se distinguent aussi beaucoup plus facilement.

Il est définitivement acquis aujourd'hui, et les peintres verriers qui s'occupent sérieusement de leur art sont les premiers à reconnaître que les vitraux du genre moderne ne peuvent nullement convenir dans nos anciennes églises. Ils sont obligés, bien entendu, d'exécuter ce qu'on leur commande suivant le goût du donateur, souvent trop étranger aux connaissances archéologiques pour se rendre compte de l'époque du monument et de l'harmonie qui doit exister entre l'architecture et les arts décoratifs qu'elle appelle à son secours ; souvent trop insoucieux de continuer dans le même style les anciens vitraux qui ornent encore l'église dont il faut achever l'ameublement.

L'exécution des vitraux destinés à fermer les baies des XV^e^ et XVI^e^ siècles est moins disparate, généralement, que celle des siècles dont nous venons de parler; mais elle est loin cependant d'imiter parfaitement l'art qu'elle entend reproduire. On se contente trop volontiers d'un dessin pur de lignes, de chairs bien modelées ; mais on s'inquiète ordinairement fort peu de la pose des personnages, de la forme de leurs vêtements, de l'architecture et de l'ornementation qui doivent les accompagner. C'est là, sans contredit, un grave défaut. Les artistes de nos jours s'en garantiront par une étude plus approfondie des anciennes verrières qu'ils sont appelés à reproduire; mais, avant tout, il est désirable, je crois, qu'eux-mêmes, comme ceux qui les font travailler, ne se contentent

Digitized by Google

pas d'à-peu-près. Si l'on était plus sévère à leur égard, ils le deviendraient pour eux-mêmes, et ils prendraient l'habitude des différents styles au point de nous donner de la peinture vraiment archéologique, au prix où ils nous livrent aujourd'hui des tableaux de pure fantaisie, sans caractère et d'un effet contraire à celui que nous voudrions atteindre.

Digitized by Google

LITTÉRATURE.

DE L'AUTEUR

DE

L'IMITATION DE JÉSUS-CHRIST

PAR

M. l'abbé BOUCHÉ, membre titulaire.

I.

MESSIEURS,

Il y a trois ans, j'avais l'honneur de vous rendre compte d'un petit ouvrage de M. Ch. Vert, de Toulouse, contenant de nouvelles recherches sur l'auteur inconnu de l'*Imitation de Jésus-Christ*.

Depuis cette époque, de nouveaux travaux ont été faits, et non-seulement les anciens documents ont été de rechef examinés, fouillés, critiqués, mais certains aspects de la question, jusqu'alors incomplètement discutés, ou même entièrement inaperçus, ont été remarqués, élucidés et mis à profit, avec des succès divers sans doute, mais partout avec le même zèle et une égale ardeur.

Deux des publications qui se sont produites pendant ce débat vous ont été adressées de Toulouse et

Digitized by Google

de Valenciennes par M. Vert et M. Mangeart, vos correspondants.

Toutes deux ont été conçues dans la même pensée et dans le même but, le triomphe de la cause de Gerson.

Quand, il y a deux ans, je vous rendais compte du premier ouvrage de M. Vert, je me proposais uniquement de vous faire connaître les travaux du plus zélé partisan, peut-être, que possède en sa faveur l'illustre chancelier de l'Université de Paris.

Aujourd'hui, j'ai cru devoir pénétrer plus avant dans cette question, qui, quoique toute spéculative, n'est pas dénuée cependant, pour nous, d'une certaine importance et d'un véritable intérêt.

J'ai donc non-seulement pris connaissance des ouvrages de vos correspondants, mais j'ai tâché de réunir tout ce qui s'est publié de nos jours dans un sens ou dans un autre sur cette matière, et en vous indiquant, Messieurs, les principaux faits que j'ai pu recueillir, je vous demanderai la permission de vous communiquer simplement les impressions que j'en ai éprouvées.

Il y a quelques années encore, trois hommes étaient présentés, avec une confiance à peu près égale, au titre d'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ.* C'étaient un Italien du nom de Gersen, abbé d'un prétendu monastère bénédictin de Verceil, au XIII^e^ siècle ; puis un chanoine flamand, du pays de Gueldre, prieur de la collégiale du Mont-Sainte-Agnès, près de Windesem, au diocèse d'Utrecht, et enfin le chancelier Gerson.

La cause de l'abbé de Verceil eut pour défenseurs, au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle, presque tous ses confrères en religion, qui trouvaient glorieux pour

Digitized by Google

leur ordre de pouvoir ajouter à tant de savants qui ont étonné le monde par la profondeur de leur science et l'étendue de leurs recherches, le nom du pieux auteur de ce livre dont on a dit que c'est la plus belle œuvre qui soit sortie des mains de l'homme, puisque l'Evangile n'en est point.

Tous les arguments des Bénédictins furent reproduits, à notre époque, avec un zèle et une science vraiment dignes d'eux, par un président à la cour d'appel de Turin, sous le premier empire, M. de Grégory ; et aux anciennes preuves il en ajouta une qui parut péremptoire, car c'est lui qui, en 1830, au moment même où grondait le canon de Juillet, découvrait dans une bibliothèque de Paris le fameux manuscrit *de Advocatis*.

Aujourd'hui, cette cause compte encore quelques défenseurs ardents et intéressés, entre autres M. Veratti, actuellement professeur de droit à Modène.

Tout ce qui a été dit en faveur de Gersen repose sur le témoignage de dix-sept manuscrits signés de ce nom ; sur les nombreux *italianismes* ou allusions aux usages italiens qu'on a cru, M. de Grégory surtout, rencontrer dans divers passages de l'*Imitation ;* et enfin sur le fameux manuscrit *de Advocatis*, dont je viens de parler.

Or, toutes ces preuves qui, à l'époque où vivait M. de Grégory, paraissaient présenter un faisceau fort imposant, se trouvent, aujourd'hui, à peu près réduites à néant.

On a commencé par démontrer, et, je crois, avec la plus grande facilité, que les expressions ou tournures italiennes trouvées par M. de Grégory n'étaient rien moins que réelles.

Digitized by Google

Puis on fit remarquer que les manuscrits apportés en faveur de Gersen le qualifient tantôt d'abbé, tantôt de chancelier, et quatre fois de chancelier de l'Université de Paris ; — que d'autres fois encore, ce nom lui-même subit des modifications plus ou moins profondes, qui attestent l'ignorance ou l'irréflexion des copistes.

De là on a conclu, et, à mon avis, en toute sûreté de logique, que ce nom de Gersen n'est que le nom de notre Gerson lui-même, mal compris ou mal écrit, et que les manuscrits qui en portent la signature, loin de prouver que l'*Imitation* soit l'œuvre d'un abbé de Verceil, n'établissent pas même d'une manière tant soit peu probable l'existence de ce moine italien.

Cette cause s'écroulait donc quand les paléographes lui portèrent le dernier coup, en constatant que le fameux manuscrit trouvé en 1830 par M. de Grégory, et dont les gersénistes avaient fait la pierre angulaire du système, quoiqu'il portât en marge quelques mots datés du milieu du XIII^e^ siècle, ne remontait certainement pas au-delà du XV^e^ ; l'écriture en faisait foi. Voici l'opinion motivée de M. Tourlet, ancien professeur à l'école des chartes : « L'écriture du manuscrit *de Advocatis*, dit-il, d'après la multiplicité des abréviations dans le corps des mots, les petits traits qu'on aperçoit sur plusieurs *i* et la forme aiguë du 4, qui n'avait point lieu dans le XIV^e^ siècle ni au commencement du XV^e^, me paraît être d'une époque voisine de l'invention de l'imprimerie. » Quant à la note marginale, on l'expliquait en disant qu'elle avait été apposée après coup par un ignorant ou un faussaire : supposition

Digitized by Google

fort probable, puisque, là aussi, les caractères, la tournure du style, les chiffres surtout qui en composent la date, indiquent par leur forme une époque évidemment postérieure au XIIIe siècle, et que la famille *dei Avogadri*, malgré les efforts de l'un de ses membres, n'a jamais pu fournir d'arbre généalogique où se rencontrent les noms contenus dans la note. Un nouvel incident acheva la démonstration.

On avait avancé, toujours d'après le *Diarium* du manuscrit de M. de Grégory, que Jean Gersen était, en 1250, abbé d'un certain monastère de Saint-André, à Verceil. Or, Monseigneur Malou, en fouillant les archives de la bibliothèque de cette ville, constata sur pièces authentiques qu'en 1250 ce monastère n'était point du tout une abbaye de Bénédictins, mais une collégiale de chanoines réguliers de Saint-Augustin, et que les moines de Saint-Benoît n'en acquirent la propriété que deux cents ans plus tard.

De tout ce qui avait été dit en faveur de Gersen, il ne restait donc absolument rien. L'existence même du fameux abbé n'était plus qu'une supposition improbable, produit intéressé de l'imagination italienne. Aussi, malgré les efforts plus opiniâtres qu'heureux de quelques partisans isolés qui restent encore fidèles à cette cause, la discussion des droits de ce prétendant nous paraît définitivement close.

Si j'ai insisté, Messieurs, sur cette partie de la question, c'était d'abord pour la simplifier, en éliminant l'un des trois compétiteurs; c'était, en second lieu, pour vous faire toucher en quelque sorte du doigt cette conclusion importante à mes yeux : — Que malgré tout ce qui a été dit de l'inutilité des

Digitized by Google

efforts de la critique en cette matière, cette critique est loin cependant d'avoir été sans aucun résultat.

C'est donc un point parfaitement acquis qu'il ne reste plus désormais que deux prétendants sérieux à l'honneur d'avoir composé le livre de l'*Imitation*.

Ici, Messieurs, comme la question devient plus difficile et plus compliquée, vous me permettrez d'établir d'avance un ordre bien tranché entre les différentes preuves apportées de part et d'autre.

Monseigneur de Bruges, dans le bel et savant ouvrage qu'il a composé en faveur de l'un des prétendants, a donné de ces preuves une classification claire et complète, que je lui emprunterai.

Il discute d'abord les témoignages des contemporains.

Puis il passe aux textes manuscrits et imprimés, portant la signature de Gerson ou de Thomas à Kempis.

Et enfin, il énonce ce qu'il appelle les preuves intrinsèques, c'est-à-dire l'appel fait au texte même de l'*Imitation* pour y retrouver les traces plus ou moins apparentes qu'y aurait laissées l'auteur, de son pays, de sa profession, de son genre de vie, et surtout de son caractère, de son génie et de sa manière d'écrire.

Je commencerai par cette dernière espèce de preuves.

La première question qui se présente est celle de l'époque exacte à laquelle aurait été composée l'*Imitation*. — Elle occupe beaucoup de place dans l'ouvrage de M. Vert, qui aurait voulu y trouver un argument péremptoire en faveur de Gerson. — Voici comment. Le plus ancien manuscrit authentique de

Digitized by Google

l'*Imitation* porte la date de 1421 ; il n'est pas signé. Ce manuscrit ayant été trouvé dans l'abbaye de Mœlk, en Souabe, à 150 lieues de la résidence de Thomas à Kempis, M. Vert en conclut d'abord que, dans l'hypothèse où celui-ci en serait l'auteur, la composition de l'ouvrage aurait dû précéder au moins de quelques années cette époque de 1421. — Or, ajoute-t-il, en 1418 ou 19, le pieux chanoine du Mont-Sainte-Agnès était trop jeune pour un livre aussi profond.

S'il m'est permis de dire toute ma pensée, Messieurs, cette argumentation m'a semblé assez peu concluante ; car 1° M. Vert ne dit point que ce manuscrit de Mœlck ne contient que le premier livre du traité, ce qui permet de supposer que l'ensemble de l'ouvrage ne fut composé qu'après ; 2° Thomas à Kempis, étant né en 1379, avait, en 1420, près de quarante-deux ans : c'est le moment où le génie, quand il existe, est dans toute sa plénitude.

M. Vert fait remarquer ensuite que c'est précisément vers cette époque que Gerson, fuyant en Allemagne les fureurs du duc de Bourgogne, Jean-sans-Peur, se cachait dans cette même abbaye de Mœlck. Donc, conclut-il, tout porte à croire que le manuscrit de 1421 est sorti de la main même de l'illustre et malheureux chancelier, qui se consolait, en l'écrivant, des déceptions de la vie et des douleurs de l'exil.

Assurément, cette coïncidence a quelque chose de frappant ; mais, à vrai dire, en dehors de toute signature et de toute preuve, nous ne voyons pas qu'on puisse en tirer quelque chose de bien décisif, quand on sait qu'à la même époque plusieurs autres manuscrits ont été trouvés dans vingt autres endroits de

Digitized by Google

l'Europe que Gerson n'a jamais visités. Il est évident qu'il y a bien d'autres manières d'expliquer la présence de cette copie en Souabe.

En résumé, la question de temps ne nous semble pas apporter autre chose, dans la solution du problème, qu'une simple présomption.

Après la question d'âge, vient celle du pays et de la nationalité de l'auteur.

MM. Vert et Mangeart voient dans l'*Imitation* un produit éminemment français ; et ils ne sont pas seuls de cet avis.

« Ce livre, dit M. Michelet, n'a ni l'élan pétrarchesque des Italiens, encore moins les fleurs bizarres des Allemands, leur profondeur sous formes puériles, leur dangereuse mollesse de cœur. Dans l'*Imitation*, il y a plus de sentiment que d'images ; cela est français. » M. J.-V. Leclerc, dans la préface qu'il a mise à la somptueuse édition de l'Imprimerie impériale, pense de même. — Et il y a plus de deux cents ans que le grand Corneille trouvait dans le latin de l'*Imitation* des « façons de parler quasi toutes françaises. »

Telle n'est pas cependant l'opinion d'un littérateur et linguiste moderne dont le nom a déjà fait du bruit. « Le génie de l'*Imitation*, dit M. Renan, est le génie de l'Italie ; génie peu profond, mais limpide ; éloigné des spéculations abstraites, mais merveilleusement propre aux recherches de philosophie pratique. « Cependant, ajoute-t-il, les Pays-Bas et les provinces du Rhin étaient comme prédestinés, par la tranquille mysticité qu'ils inspirent, à devenir pour l'*Imitation* comme une seconde patrie. »

Ainsi la France est complètement mise de côté. Dans un combat entre si hauts et si puissants per-

Digitized by Google

sonnages, que penser, Messieurs? Au moins une chose, c'est que la question est obscure. Et en effet, j'ai lu bien souvent ce petit livre, et je vous avouerai franchement que je n'y ai jamais rencontré que la trace d'une inspiration unique, de l'inspiration exclusive du catholicisme, et que je n'y ai jamais vu, ni dans les sentiments, ni dans les idées, aucune raison d'admettre qu'il soit né plutôt sur les bords de la Seine ou du Rhin que dans les campagnes de la Lombardie.

Quant aux expressions et aux tournures, nous avons déjà vu que M. de Grégory en avait trouvé grand nombre d'*italiennes;* MM. Gence et Mangeart en ont trouvé tout aussi facilement et tout autant de *françaises*, et Monseigneur de Bruges, encore plus de *teutoniques* et de *flamandes*.

Pour moi, après avoir lu les affirmations de part et d'autre, il m'a semblé qu'en dehors de deux ou trois de ces locutions, comme *scire exterius, nihil inde dignius,* que Monseigeur Malou revendique comme appartenant essentiellement au langage parlé sur les bords du Rhin, qui paraissent réellement lui appartenir, et que cependant on trouve aussi dans Gerson, il n'y en a pas une seule autre qui ne puisse s'expliquer et se rencontrer dans toutes les langues possibles.

Il n'y a donc pas ici non plus de preuve bien décisive.

En est-il de même de ce qui regarde l'état et la profession des prétendants?

L'auteur de l'*Imitation* a certainement écrit ses sublimes méditations dans la solitude du cloître, tout le monde en convient ; mais s'y était-il consa-

Digitized by Google

cré à la profession religieuse dès son jeune âge, comme Thomas à Kempis ? ou bien y avait-il seulement, comme Gerson, cherché une consolation et un abri, après avoir essuyé tous les orages de la vie?

Selon M. Vert, précédé en cela par tous les partisans de Gerson, l'auteur de l'*Imitation* a dû être un prêtre non-seulement initié à tous les secrets du monde, mais encore mêlé à tous les grands événements et à toutes les luttes de son époque ; un prêtre dont l'intelligence et le cœur auraient senti, par sa propre expérience, le vide de toutes les jouissances et la vanité de toutes les grandeurs.

Or, au commencement du XV^e^ siècle, il n'y avait, dit-il, qu'un seul homme qui remplît toutes ces conditions : c'était le chancelier Gerson.

Nous devons insister sur cette partie de la question, car elle joue dans le procès un rôle d'une grande importance, et la lumière en peut jaillir.

D'abord, tout le monde l'avoue, il y a dans l'*Imitation* une merveilleuse connaissance du cœur humain, et un sentiment aussi profond qu'étendu de toutes les déceptions que peut lui apporter la possession des choses de la terre. Mais était-il nécessaire, pour acquérir cette science et pour éprouver ce sentiment, d'avoir traversé soi-même tous les malheurs de la vie, d'en avoir connu les repentirs et les fautes? Nous n'oserions l'affirmer, ou plutôt il nous semble que nous inclinerions plus volontiers vers l'affirmation contraire. Et en effet, au milieu de tous les anathèmes qu'elles lancent contre les fausses joies du monde, au sein de ce mépris profond pour ce qui est périssable, de ces aspirations brûlantes vers ce qui est éternel, les pages de l'*Imitation* offrent

Digitized by Google

partout tant d'onction, de douceur et de calme, on y respire un parfum si pénétrant et si universel d'innocence et de paix, que nous regardons presque comme impossible d'admettre qu'une âme ardente et ulcérée comme celle du chancelier Gerson ait laissé si peu de traces des luttes amères auxquelles elle avait pris part, et dont, à la fin, elle était tombée si tristement et si cruellement la victime.

Châteaubriand nous paraît avoir donné une raison plus que suffisante de la science morale de l'*Imitation*, quand il dit : « Comment un moine renfermé dans un cloître a-t-il acquis cette fine connaissance de l'homme, dans un siècle où les passions étaient grossières et le goût plus grossier encore? Qui lui a révélé, dans sa solitude, ces mystères du cœur et de l'éloquence? Un seul maître, Jésus-Christ. »

Si l'on admettait, d'ailleurs, pour l'auteur de l'*Imitation*, la nécessité d'avoir éprouvé par lui-même les misères du monde, on pourrait faire, en faveur de Thomas à Kempis, une remarque importante que n'a point oubliée Monseigneur Malou: c'est que le moment où écrivait le moine de Sainte-Agnès était très-peu éloigné de celui où un homme, célèbre comme réformateur dans l'histoire de l'Eglise, Gérard de Groot, le fondateur même de la congrégation à laquelle appartenait le pieux moine, venait, après avoir vécu trente ans d'une vie agitée, de ramener avec éclat dans la Gueldre la pratique de l'Evangile.

Cet homme, assurément, avait pu sonder toutes les plaies du cœur humain, en apprécier les causes et les remèdes; et les chroniques du temps écrites par Thomas à Kempis lui-même témoignent du pro-

Digitized by Google

fond souvenir que ses enseignements et ses exemples avaient laissé dans l'âme de ses disciples. Qui pourrait nier que ces enseignements n'aient trouvé de l'écho dans l'*Imitation* et n'en aient été comme l'inspiration première? Ce qui est certain, c'est qu'on retrouve dans les chroniques de Windesem des débris de ces enseignements qui ressemblent singulièrement, pour le fond des idées et pour les formes de l'expression, aux thèmes les plus ordinaires de l'*Imitation*.

Mais ce qui nous porterait surtout à voir dans ce livre l'empreinte calme et tranquille du moine de Sainte-Agnès plutôt que celle du fougueux et âpre chancelier de Paris, c'est que partout, dans ce livre, et surtout quand le pieux auteur parle de lui *personnellement*, il est question de profession religieuse, de consécration à Dieu, de vie entièrement et parfaitement monastique.

Comment, par exemple, Gerson, qui n'était pas moine, aurait-il pu dire de lui-même : « Vous avez fait miséricorde à votre serviteur, ô mon Dieu, au-delà de toute espérance... Quelles actions de grâces vous rendrai-je pour ce bienfait? Car il n'est pas donné à tout le monde d'abandonner toutes choses, de renoncer au siècle, et d'embrasser la vie monastique (1). » Et il ajoute, en parlant des abus qui se glissaient déjà parmi les ordres religieux : « *O tepiditas et negligentia status nostri.* »

Ces considérations deviendront peut-être plus puissantes encore, si à l'étude du caractère des deux auteurs on joint celle de leur manière d'écrire.

(1) Lib. III, c. 10.

Digitized by Google

J'ai lu un certain nombre de passages empruntés aux œuvres de Gerson, surtout à celles qu'il composa sur la fin de sa vie, pendant sa retraite dans l'abbaye des Célestins de Lyon, époque à laquelle on reporte généralement la composition des trois derniers livres de l'*Imitation*. Or, voici ce que j'y ai remarqué :

Pour la manière de procéder d'abord : Gerson commence invariablement l'exposition de sa pensée par poser une thèse, qu'il renferme assez souvent dans une sentence de l'Ecriture Sainte ; puis il développe cette thèse *longuement*, *méthodiquement*, sous forme d'un long syllogisme, qu'il appuie çà et là d'autorités variées, sacrées ou profanes, absolument comme devait faire un théologien du XIVe siècle, professeur en Sorbonne. Or, l'*Imitation*, tout le monde le sait, offre une forme entièrement opposée : c'est une suite de pensées, de sentences courtes, énergiques et profondément senties, mais découpées, séparées, et qui ne présentent d'autre lien que le fond de l'idée qui les unit.

Gerson, même dans ses œuvres les plus simples, est toujours ardent, inégal, recherchant avant tout l'énergie et le pittoresque de l'expression. On y retrouve constamment l'ascète, l'orateur et le dialecticien. Dans l'*Imitation*, au contraire, c'est la forme la plus naïvement modeste et le style le plus uniformément uni.

Gerson aime surtout les considérations théoriques. L'*Imitation* n'en renferme jamais ; c'est la pratique toute simple et toute pure.

Ces différences sont si marquées, que le fameux Ellies Dupin, pourtant si sympathique à Gerson, les

Digitized by Google

considère comme un motif sérieux de mettre en doute les droits du chancelier.

En est-il de même de Thomas à Kempis?

Je répondrai non, sans hésiter, pour le genre de style et la manière de procéder. Partout, dans les petits livres authentiques que nous en possédons, on retrouve la forme décousue, sententieuse et éminemment simple de l'*Imitation*.

Mais, nous l'avouons, nous ne pourrions nous prononcer de la même sorte sur le fond des idées. Il n'y a presque aucune proportion entre la sublimité des enseignements de notre livre et le peu d'élévation du *Jardin des Roses*, du *Lis des Vallées*, et des autres petits traités ascétiques laissés par Thomas à Kempis.

Cette remarque, due particulièrement à M. Vert, est assez fondée pour que Monseigneur Malou y reconnaisse une valeur réelle. Quant à moi, je vous avouerai, Messieurs, que dans tout le cours de cette étude, elle m'a très-vivement frappé, et que j'y vois un obstacle sérieux au triomphe de la cause du chanoine flamand. Si, malgré cet obstacle, on continue à lui attribuer l'*Imitation*, il faut du moins admettre qu'après la production de son chef-d'œuvre, son génie a singulièrement baissé.

Tel est, Messieurs, le résumé succinct, mais complet, de tout ce qui a été dit, pour les preuves intrinsèques, en faveur de Gerson et de Thomas à Kempis. Il a dû vous sembler, comme à moi, que si ces preuves paraissent favoriser quelquefois l'un ou l'autre des deux concurrents, elles sont loin de fournir des arguments décisifs et de pouvoir, comme le veut M. Mangeart, dirimer entièrement la question, surtout en faveur de notre compatriote.

Digitized by Google

Je passe maintenant à l'examen des preuves extrinsèques, c'est-à-dire de celles qui se tirent des éditions imprimées, des manuscrits et des témoignages contemporains.

Je prendrai d'abord les imprimés.

Il s'agit ici, Messieurs, d'une pure question de chiffres qui n'a guère d'importance que pour le XV^e^ siècle, le débat s'étant engagé dès le XVI^e^.

Le tableau le plus complet de ces éditions de l'*Imitation* au XV^e^ siècle a été fourni par M. de Grégory.

Le nombre total en est de 61, depuis l'édition imprimée par Ginthée Zainer, à Ausbourg, en 1471, jusqu'à celle de Paris de l'an 1500.

Sur ces 61 éditions, publiées en moins de trente ans, dans toutes les parties de l'Europe chrétienne, 22 portent le nom de Thomas à Kempis; et sur ces 24, quatre ont, pour la question présente, un intérêt particulier, en ce qu'elles attestent que dans les villes mêmes où avait vécu et où était mort Gerson, ses droits étaient loin d'être incontestés: ce sont les trois éditions de Paris et l'édition de Lyon de 1489.

Celle-ci surtout est remarquable, en ce qu'elle renferme dans le même tome, avec l'*Imitation*, un opuscule intitulé *de Meditatione cordis*, lequel est très-formellement attribué par l'éditeur à Gerson, auquel il appartient certainement, tandis que l'*Imitation* est expressément renvoyée à Thomas de Kempen.

Cette distinction est frappante dans une ville où le souvenir du chancelier de Paris était alors demeuré si vivant, et où l'*Imitation* même, s'il en était l'auteur, aurait reçu le jour.

Digitized by Google

Malgré la puissance de ces considérations, il faut pourtant avouer que la preuve des éditions imprimées est bien plus favorable à Gerson qu'à son adversaire. Car si le nombre de ces éditions, pour Thomas à Kempis, est de 22, il est de 37 pour Gerson. — Et encore dans ce nombre de 37, ne comptons-nous pas les 2 ou 3 qui portent le nom du prétendu Gersen, lesquelles, de droit, nous l'avons vu, reviennent à notre compatriote.

C'est ce nombre vraiment imposant des éditions imprimées au XVe siècle sous le nom de Gerson qui a inspiré à M. Thomassy, dans la savante et intéressante notice qu'il a faite du célèbre chancelier de Paris, le raisonnement suivant, sur lequel il fait reposer toute la légitimité de sa cause.

« La tradition du XVe siècle, dit-il, c'est-à-dire du siècle même qui vit naître l'*Imitation*, est presque tout entière en faveur de Gerson ; donc celui-ci a pour lui la possession. Or il ne saurait en être évincé que par des preuves claires, patentes, péremptoires, et ces preuves n'existent pas ; donc Gerson doit être regardé comme l'auteur de l'*Imitation*. »

Monseigneur de Bruges ne peut se dissimuler la puissance de cet argument. Mais il essaie d'en atténuer la valeur en montrant le peu de soin des imprimeurs du XVe siècle à rechercher l'authenticité des manuscrits qui entraient dans leurs ateliers, et l'absence presque absolue des éditeurs de ce temps.

Quant à moi, Messieurs, je suis loin de vouloir infirmer l'autorité de témoignage des premières éditions ; j'accueillerais avec bonheur, au contraire, tout ce qui pourrait favoriser la cause de notre com-

Digitized by Google

patriote. Cependant, en examinant cette argumentation, comme toutes les autres, je n'ai pu m'empêcher de la trouver peu concluante.

En effet, même en acceptant les prémisses de M. Thomassy dans toute leur étendue, même en supposant la possession plus complète, on est obligé de reconnaître que cette prescription ne pourrait constituer, après tout, qu'un titre provisoire, et non déterminer d'une manière absolue l'auteur vrai de l'*Imitation*. En matière de propriété, je comprends l'application de l'axiome : *Melior est conditio possidentis*, mais je la trouve bien pauvre, quand il s'agit de l'origine d'un livre. D'ailleurs, en pénétrant profondément dans cette tradition, on s'explique avec assez de facilité comment les hommes du XV^e^ siècle, habitués qu'ils étaient à voir dans Gerson l'auteur en renom de presque tous les écrits ascétiques du temps, aient été tout naturellement portés, en l'absence de toute signature authentique, à lui attribuer même gratuitement le plus beau de tous.

Le témoignage des éditions imprimées ne semble donc guère plus que les preuves intrinsèques décider la question.

Il en est de même des manuscrits.

D'après le recensement le plus moderne, le nombre des manuscrits signés est de 76 ; — 31 sont pour Gerson, quoique 17 d'entre eux portent le nom altéré : Gersen ; — les 45 autres appartiennent à Thomas à Kempis. L'avantage que notre compatriote avait sur son concurrent pour les imprimés, il le perd donc absolument dans les manuscrits, et l'équilibre paraît entièrement rétabli. Nous ne croyons pas, *la main sur le cœur*, que de cette partie des preuves extrin-

Digitized by Google

sèques, dont il semblait qu'on fût en droit de tant espérer, on puisse conclure rien autre chose. Il ne nous reste plus que les témoignages des contemporains. Ces témoignages n'existent que pour Thomas à Kempis. Monseigneur de Bruges en énonce quinze.

Dans ce nombre, quelques-uns nous ont paru assez insignifiants ; mais il en est quatre dont nous croyons qu'il est bien difficile d'infirmer et surtout de rejeter le témoignage ; ce sont : celui de Buschius, continuateur de la chronique de Windesem commencée par Thomas lui-même ; celui d'Herman Kyd, du monastère de Halle ; celui de Wessel, et enfin celui de Jean de Bruxelles.

Ces quatre témoins non-seulement étaient les contemporains d'à Kempis, mais ses amis ou ses disciples ; tous les quatre l'avaient vu, lui avaient parlé, et tous les quatre affirment énergiquement, sans hésiter, dans des ouvrages authentiques, que leur maître est bien l'auteur de l'*Imitation ;* et deux d'entre eux donnent, dans l'ordre même où à Kempis les aurait écrits, la liste complète des quatre livres qui la composent avec tous les autres traités ascétiques qui, de l'aveu de tous, sont l'œuvre du bon moine.

Je ne sais si je me trompe, Messieurs, mais cette preuve me paraît assez puissante ; et si elle ne suffit pas encore peut-être pour éloigner tous les doutes qui planent depuis si longtemps sur cette difficile question, elle paraît néanmoins nous rapprocher bien fort de la thèse si savamment édifiée, si habilement soutenue et exposée en si bons termes par Monseigneur l'évêque de Bruges.

Notre conclusion dernière sera donc d'abord, Messieurs, que, malgré toutes les recherches et tous les tra-

Digitized by Google

vaux, le nom de l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ* n'est pas encore connu d'une manière certaine ; et nous avouerons ensuite, malgré le désir de voir triompher la cause de Gerson, qu'il y a de très-puissantes présomptions en faveur du chanoine flamand du diocèse d'Utrecht.

II.

Après avoir, dans une précédente lecture, sommairement indiqué ce qui a été dit dans le but de déterminer l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*, j'ai promis d'exposer et de discuter une nouvelle opinion tout récemment émise sur cette obscure et difficile matière.

Cette opinion ne tend à rien moins qu'à supprimer complètement le débat, en établissant que l'*Imitation* n'est l'œuvre ni d'un seul génie, ni d'une seule main, mais le résultat d'une longue compilation, où se résumerait toute la pensée du Moyen-Age, et à laquelle tous les grands auteurs ascétiques de cette religieuse époque auraient successivement apporté leur tribut.

Cette idée a été évidemment suggérée par la difficulté même de fixer la critique sur le nom du véritable auteur de l'*Imitation*. On en trouve bien quelques traces dans les discussions antérieures à l'époque actuelle ; toutefois, elle n'a été vraiment et sérieusement exposée que de nos jours, dans la préface de MM. Moland et d'Héricault, placée en tête de la belle édition de l'*Internelle Consolation*, qu'a publiée, en 1856, la librairie P. Jannet.

En voici les propres expressions :

« Il n'est pas exact de dire que le livre de l'*Imitation*,

Digitized by Google

ni même telle partie du livre ait été composée, soit au XII^e^, soit au XIII^e^, soit au XIV^e^ siècle. On doit dire que le Moyen-Age fut tout ce temps à composer ce livre, à rassembler et à en préparer les éléments. Le travail commença probablement au XII^e^ siècle, la grande époque du mysticisme, dans quelque monastère inconnu. Il y eut là, dans le principe, un recueil de préceptes monastiques, un de ces programmes dont, suivant la règle de certains ordres, le moine le plus saint et le plus éloquent, ordinairement le prieur, commentait une page chaque matin, afin qu'elle pût servir de méditation aux religieux pendant le reste du jour.

» Le premier et le second livre de l'*Imitation* gardent particulièrement l'empreinte de la première époque. On y remarque, par exemple, que la scolastique, contre laquelle proteste ce livre, est celle des réalistes et des nominaux, tout occupés de définitions de genres et d'espèces ; que lorsqu'il veut citer des modèles d'ordres jeunes et fervents, il cite les fondations des XI^e^ et XII^e^ siècles. — Le troisième livre semble appartenir plus particulièrement au XIII^e^. Le mouvement plus vif de la pensée et du style, l'inspiration plus hardie, le drame qui se déploie dans le sublime entretien de l'âme et du Christ, quelque chose enfin de moins austère, de plus doux et de plus passionné, je ne sais quoi de plus humain transporté dans ces hautes régions du mysticisme, tout cela nous révèle surtout cette période qui est comme la fleur du Moyen-Age. — Le quatrième livre, plein d'une théologie subtile et savante, appartient spécialement au XIV^e^ siècle et au temps des grandes controverses sur l'Eucharistie. »

Digitized by Google

Tel est l'exposé que MM. Moland et d'Héricault font eux-mêmes de leur théorie.

Au premier abord, ce système peut paraître ingénieux ; mais, quand on y regarde de près, les raisons dont on essaie de l'étayer paraissent bien peu solides.

MM. Moland et d'Héricault font remonter le premier livre au XII[e] siècle, à cause de cette seule phrase du second chapitre : « *Quid curæ nobis de generibus et speciebus ?* » Mais qui ne sait que la question des *universaux*, comme on disait au Moyen-Age, a été, sous un nom ou sous un autre, à toutes les époques de la philosophie, depuis Aristote et Platon jusqu'à Emmanuel Kant et M. Cousin, le grand aliment des discussions métaphysiques ? Il est vrai qu'au XIV[e] siècle, ces disputes étaient quelque peu assoupies, absorbés qu'étaient alors les esprits par le spectacle des grandes calamités politiques et religieuses du temps. Mais ce n'était qu'une raison de plus, pour les génies contemplatifs et sérieux placés en face de ces tristes réalités, de mépriser ces vains systèmes et ces stériles subtilités, dont l'écho puissant venait encore jusqu'à eux. — Et certes, au XIV[e] siècle comme à l'époque même d'Abailard, comme aujourd'hui, on pouvait dire de toutes ces théories sans résultat et sans issue ce qu'en disait si tristement, de nos jours, Jouffroy mourant : « que tout cela ne mène à rien, et que vaut mieux mille et mille fois un bon acte de foi chrétienne. »

Quant aux Chartreux et aux Cisterciens, on pouvait assurément les citer encore, au XV[e] siècle, comme des modèles d'ordres jeunes et fervents, puisqu'ils avaient, à cette époque, conservé toute la pureté de leur primitive institution.

Digitized by Google

M. Moland trouve dans le troisième livre une inspiration plus hardie, une forme plus dramatique. Cela peut être ; mais est-ce bien une raison pour attribuer ce livre au XIII^e^ siècle exclusivement ? — On pourrait certainement apporter les preuves du contraire, car les ouvrages ascétiques de Gerson et de Thomas à Kempis donnent souvent, au XIV^e^ siècle, des exemples de ce style dialogué ; et M Moland lui-même en cite dans sa préface un magnifique modèle tiré des œuvres françaises de saint Bernard, au XII^e^ siècle.

Enfin, le quatrième livre, à cause, dit-il, « de la théologie subtile et savante qu'il contient, appartient spécialement au XIV^e^ siècle, à l'époque des grandes controverses sur l'Eucharistie. »

Il y a ici, Messieurs, erreur matérielle. Les hérésies et les discussions qu'elles entraînèrent sur l'adorable sacrement de nos autels sont toutes antérieures ou postérieures au XIV^e^ siècle ; elles datent de Béranger, au XI^e^, puis de Jean Hus et de Luther, au moment des conciles de Constance et de Trente.

MM. Moland et d'Héricault voient, dans leur opinion, un grand avantage : c'est qu'elle explique parfaitement, disent-ils, comment on a pu voir dans l'*Imitation* l'empreinte de différents peuples, et en attribuer l'origine à tant d'auteurs divers.

Pour ce qui est de l'empreinte des différents peuples, nous avons vu, Messieurs, qu'il n'y a nullement lieu de s'en préoccuper ; que l'*Imitation* n'est pas plus italienne qu'elle n'est allemande ou française, et qu'elle porte le caractère d'une inspiration unique, celle du sentiment chrétien et catholique.

Quant à la multiplicité des concurrents, il n'est certainement pas nécessaire d'invoquer l'hypothèse

Digitized by Google

de M. Moland pour l'expliquer. Comme le faisait remarquer, à notre dernière séance, l'un de nos judicieux confrères, les moines du Moyen-Age n'avaient pas précisément coutume de rechercher l'éclat et d'afficher leurs œuvres. Et est-il bien difficile d'admettre qu'un homme qui a proclamé si souvent et si énergiquement cette grande maxime: « *Ama nesciri et pro nihilo reputari*, » ait voulu la mettre personnellement en pratique, et se trouve avoir voulu en quelque chose dérober sa gloire et son nom à la connaissance de la postérité !

Les raisons sur lesquelles MM. Moland et d'Héricault essaient d'établir leur système paraissent donc, Messieurs, entièrement dépourvues de consistance et de solidité; je les crois, de plus, en contradiction manifeste avec les données les plus certaines et les plus évidentes de la critique, avec celles dont ils reconnaissent eux-mêmes la valeur.

La première de ces données, c'est le caractère d'unité parfaite d'idées et de style qu'on retrouve à toutes les pages de l'*Imitation*. — Je ne sais s'il est possible de mieux faire ressortir ce caractère d'unité que ne l'ont fait les auteurs mêmes que je combats, dans la préface de leur *Internelle Consolation*. Voici leurs propres paroles :

« Il est impossible de supposer que les parties dont l'*Imitation* se compose soient des œuvres entièrement diverses, chacune d'une main particulière et d'une date positive. Que l'on essaie d'obtenir un tel ensemble avec des fragments d'origine distincte, de substituer au troisième livre, par exemple, un autre de ces dialogues entre le maître et le disciple, dont on trouvera un assez grand nombre au

Digitized by Google

XIIIe siècle; que l'on choisisse, pour remplacer le quatrième livre, un de ces mille traités écrits par les plus célèbres théologiens sur la sainte Eucharistie, et l'on verra le contraste et la discordance! D'ailleurs, toutes les parties du livre ne se tiennent-elles pas par un ordre logique, par un lien intime et nécessaire? Supprimez le second livre, par exemple: comment rattacherez-vous le premier au troisième? Il y aura entre ceux-ci une solution de continuité manifeste, un vide qui n'échappera à personne. Et puis n'est-ce point d'un bout à l'autre la même élévation, la même maturité d'expérience, la même science du cœur, le même génie, et comme la même âme? Enfin, quelle complication de difficultés! au lieu de ce grand esprit inconnu qui aurait seul écrit le poème de la vie intérieure, il faudrait en imaginer trois, il faudrait tripler ce prodige d'impersonnalité qui a si bien effacé, dans ce livre, toutes les traces de l'auteur.

Quand on a parlé ainsi, ne semble-t-il pas qu'il y ait évidente contradiction à ajouter, comme le font MM. Moland et d'Héricault, « qu'*un tel livre s'est formé souterrainement, pour ainsi dire, comme ces sources qui marchent longtemps sous le sol, grossissent pas à pas, empruntant leurs éléments et leurs propriétés aux milieux qu'elles traversent, et quand les conditions sont devenues favorables, s'élancent à la surface?* »

Mais cette contradiction n'est pas la seule: on vient d'affirmer que, pendant trois cents ans, l'*Imitation* n'a existé qu'à l'*état souterrain*, à l'état de tradition purement orale. — Eh bien! deux pages plus loin, les mêmes auteurs, frappés de l'impossi-

Digitized by Google

bilité d'une tradition qui, si vivante, si universelle, n'aurait cependant laissé, durant trois siècles, aucune trace écrite de son existence; ces mêmes auteurs, dis-je, finissent par convenir que « *ce trésor d'érudition et de piété, transmis ainsi d'âge en âge et de monastère en monastère en s'enrichissant toujours,* se copiait et s'écrivait sans cesse. »

Mais alors, s'il en est ainsi, s'il y a eu des copies, des manuscrits contenant cette grande œuvre à l'état d'ébauche plus ou moins incomplète, comment se fait-il que, dans un manuscrit du Moyen-Age, appartenant à quelque auteur que ce fût, on ne retrouve rien, absolument rien qui fasse même pressentir l'existence de cette vaste compilation? Gerson, qui avait lu, compulsé, commenté tous les ouvrages ascétiques de son temps et des temps antérieurs; Gerson, qui connaissait parfaitement tout ce qui se passait dans le monde ecclésiastique ou religieux d'alors, ne laisse tomber nulle part aucune parole qui puisse mettre sur la voie d'un tel projet. Et au concile de Constance, où se rassemblèrent, de toutes les parties du monde, plus de 18,000 docteurs, prêtres ou religieux, et où l'on discuta des matières qui avaient tant de rapport avec l'idée fondamentale du livre de l'*Imitation*, ce silence fut également absolu. Il est impossible de surprendre, dans les actes du concile, aucune allusion directe ou indirecte à l'objet de ce livre. Tandis qu'à peine le concile est-il clos, le premier exemplaire de l'*Imitation* est-il publié, qu'en moins de dix ans, des centaines de copies s'en répandent dans le monde entier.

Ces faits, Messieurs, dans l'hypothèse que nous combattons, ne sont certainement pas explicables.

Digitized by Google

On peut faire encore d'autres remarques tout aussi concluantes.

En effet, si l'*Imitation* s'est formée lentement par un travail d'agrégation et de remaniements continus, les diverses rédactions qui s'en produisirent durent nécessairement présenter, jusqu'à l'adoption de la rédaction définitive, des différences plus ou moins profondes de forme et de style. Or, il n'en est rien; tous les manuscrits sans exception, datés ou non datés, que nous possédons, de quelque main qu'ils viennent et à quelque époque qu'on les attribue, offrent absolument la même forme, et portent évidemment la preuve d'une origine commune, d'un type unique.

C'est à peine si on peut rencontrer çà et là quelques variétés d'expression, quelques modifications insignifiantes, manifestement dues, d'ailleurs, à l'ignorance ou à l'étourderie des copistes.

Il est vrai que dans la traduction française publiée par MM. Moland et d'Héricault, et qui remonte certainement au XV^e^ siècle, on trouve des modifications plus profondes.

Ainsi, le texte latin renferme quatre parties; la traduction n'en contient que trois. Le traité des *Sacrements* est entièrement mis de côté, et celui de la *Consolation intérieure*, qui est le troisième dans l'original latin, est devenu le premier dans la traduction. De plus, à chaque instant, dans l'œuvre française, intervient une sorte de petit commentaire, soit pour abaisser le traité ascétique à la portée des plus humbles esprits et des intelligences moins cultivées, soit pour éclairer et préciser le sens, quand il est obscur ou vague.

Mais ces différences, MM. Moland et d'Héricault

Digitized by Google

l'avouent, n'empêchent nullement l'identité du texte primitif. Le traducteur a su mettre sans doute dans son œuvre un profond cachet d'originalité ; mais il ne crée rien, il n'ajoute rien, il suit pas à pas la pensée de l'auteur latin ; seulement il explique les métaphores, corrige les hardiesses du style et interprète dans la langue usuelle, par un développement qui est souvent de la plus extrême simplicité, les expressions et les tournures trop relevées qui appartiennent au langage théologique. On dirait un catéchiste, disent les auteurs eux-mêmes, qui veut rendre son œuvre accessible même à de petits enfants.

A la fin de leur préface, MM. Moland et d'Héricault, sentant sans doute le peu de solidité de leur système, reviennent de nouveau à la charge et essaient de démontrer l'existence, pendant tout le Moyen-Age, d'une chaîne traditionnelle et continue, d'une série d'ouvrages qui, partant de saint Bernard et se continuant par Hugues de Saint-Victor, saint Bonaventure, Marguerite de Duyn, Ubertin de Casal, Rusbroek et Tauler jusqu'à Gerson, n'offrent partout qu'un même objet et qu'un même but : appeler les religieux et les peuples à l'imitation de Jésus-Christ.

De l'existence de cette tradition, que nous admettons, d'ailleurs, comme réelle et incontestable, ils concluent qu'en elle seule et par elle s'est produite l'*Imitation*.

Mais s'il en était ainsi, Messieurs, s'il suffisait, pour attribuer à une époque quelconque de l'ère chrétienne la production de ce livre, de rencontrer à cette époque un discours, un traité, un sermon sur la nécessité de suivre les exemples de Jésus-Christ, il faudrait reporter la naissance de l'*Imi-*

Digitized by Google

tation bien au-delà du XIe siècle; il faudrait remonter jusqu'à saint Paul, jusqu'à l'Evangile lui-même. — MM. Moland et d'Héricault ont évidemment oublié que l'imitation de Jésus-Christ est un des dogmes les plus recommandés et les plus fondamentaux du christianisme; ils ont oublié que telle est la base de toute la théologie de saint Paul; ils ont oublié que c'est Jésus-Christ lui-même qui a dit : « *Exemplum dedi vobis, ut quemadmodum ego feci, ita et vos faciatis.* — Je suis venu pour vous donner l'exemple, afin que vous fassiez comme j'ai fait moi-même. »

Il ne s'agit point évidemment de rechercher l'origine de la pensée fondamentale du livre de l'*Imitation*, puisqu'elle est née avec notre sainte religion elle-même, et s'y est toujours conservée pleine de force et de vie. Mais il s'agit de déterminer à quel moment et dans quel génie cette pensée a créé et mis au jour le livre magnifique qui porte son nom; et c'est en quoi les éditeurs de l'*Internelle Consolation* ne nous paraissent, sauf meilleur jugement, avoir aucunement réussi.

Digitized by Google

LE HIBOU

FABLE

par M.r CHEYSSON, membre titulaire.

A MESSIEURS DE L'ACADÉMIE

DÉDICACE.

Vous me voyez, Messieurs, dans un grave embarras :
Je viens de commettre une fable.
Mon héros est gênant, et se nomme bien bas ;
Son histoire est fort lamentable !
Vous qui savez, bravant les préjugés menteurs,
Redresser les torts du vulgaire,
Vous seuls, par votre accueil, pouvez des ris moqueurs
Mettre à l'abri ce pauvre hère.
Mon espoir est en vous, espoir peu généreux !
Au risque donc de vous déplaire,
J'ose vous dédier, malgré son nom piteux,
Ce héros d'allure insolite.
Il s'agit d'un *hibou*. — Fi ! fi donc ! un hibou !
— Messieurs, j'estime son mérite.
C'est un oiseau songeur, passant pour un peu fou,
Cependant chéri de Minerve ;

Digitized by Google

Double titre à mes yeux ! En faut-il un de plus,
Bien fait pour désarmer la verve ?
Il est persécuté, faveur qu'à ses élus
L'implacable destin réserve.

LE HIBOU.

I.

Un jour s'émut, entre les rois de l'air,
Aigle et Vautour, un débat redoutable
Qu'avait soufflé quelque monstre d'enfer.
La cause était, à coup sûr, respectable,
Et digne de ces chefs qu'on sait pleins d'équité.
Il s'agissait d'un gîte
Que le Vautour avait à l'Aigle disputé.
Jamais, en pareil cas, la guerre ne s'évite ;
Pour l'homme raisonnable, il n'en faudrait pas tant !...
Sévissant dans les airs, la discorde acharnée
Fait deux camps ennemis de la gent empennée,
Et, jusqu'au passereau, tout devient combattant.
Dire les coups de bec, les plumes arrachées,
Dénombrer tous les morts, existences fauchées
Dans leur premier printemps par la main du destin,
Raconter les exploits des Hectors, des Achilles,
Des veuves les soupirs, éperdus volatiles,
Quel autre le pourrait qu'Homère le divin ?
Je passe donc la lutte, et le fais à dessein :

Digitized by Google

Le ciel me fit d'humeur à délaisser la guerre
Pour la science et l'art, l'amour, roi de la terre !
L'amour avait, hélas ! fui devant les combats !.....

. . . . . .

II.

Seul, caché dans un tronc, répugnant aux débats
Qui divisaient la nue,
Un hibou songe-creux les maudissait tout bas.
Quand la nuit, descendue
Sur le monde endormi, couvrait tous les objets.
De sa clarté sereine,
Et forçait à la paix Vautours et Roitelets,
S'envolant de son chêne,
Il allait contempler d'un vol silencieux
Le champ du duel impie.
Là, prenant à témoin et la terre et les cieux
De l'avine furie,
Il s'écriait : « Ainsi vous nourrirez toujours
Des haines fratricides,
Passereaux, mes amis ! Les Aigles, les Vautours,
De votre sang avides,
Toujours profiteront de vos dissensions !
Innocentes victimes,
Vous vous battez pour eux, épousant leurs passions ;
Et vous servez leurs crimes,
Payés par le mépris, souvent par le trépas !
Ah ! cessez vos discordes,
Et laissez vos meneurs user dans leurs débats
Leurs criminelles hordes !
Mais à quoi bon parler ? l'on ne m'entendra pas !

III.

Il fut trop entendu..... Caquet Bon-Bec la Pie
Rentrait, un soir, du club, où, dans le but impie

Digitized by Google

D'écraser les Aigliens, des Vautours les primats
Avaient organisé d'avance la tuerie.
De la proscription le funèbre signal
Serait donné par l'Alouette,
Oublieuse de Juliette,
Et de son chant d'amour faisant un cri fatal.
Ma commère la Pie était le publiciste
Des victimes chargé de proclamer la liste,
Et de pousser les cœurs au complot infernal
Avec ses : Dieu le veut !.... — De son aile discrète,
Elle regagnait sa cachette,
Se glissant dans la nuit
Sans bruit.
Elle entend du songeur la nocturne complainte,
Frémit d'aise et retourne auprès des conjurés !
Un dernier orateur prêchait la guerre sainte.
Ils étaient donc tous là, de carnage altérés.
La Pie expose alors ce qu'elle vient d'entendre :
— « Souffrirons-nous, dit-elle, un lâche sans drapeau,
Un rhéteur impudent, un poltron bon à pendre,
Qui prétend nous juger, quand tout, jusqu'au Moineau,
A su prendre un parti ? Serait-ce sa fourrure,
Ses gros yeux ronds, ou sa huppe de fou,
Sa niaise tournure,
Qui rendraient assez vain Messire le Hibou
Pour s'attaquer à nous, les enfants de la nue,
Nous potentats de l'air, nous seuls maîtres là-haut ! »—
Un murmure avertit la bestiole ingénue
Que Messieurs les Vautours, dont le sang est fort chaud,
Allaient lui rappeler qu'elle n'était que Pie.
Il fallait donc glisser ! — « Quoi ! le monstre, l'impie,
Reprit-elle, oserait bafouer notre foi !
Lui, l'amant des ténèbres,
Cacherait dans la nuit son mépris de la loi
Et ses projets funèbres !
Qu'il s'en aille à loisir philosopher là-bas

Digitized by Google

Avec le chien Cerbère !
Je demande sa tête ! Au Hibou le trépas !!! »
Ainsi dit l'oisillon. A sa juste colère
Vautouriens d'applaudir..... De furieux cris de mort,
Votant la loi de Lynch, de justice sommaire,
Du pauvre contumax ont décrété le sort.
Alors les yeux frémissent,
Les plumes se hérissent,
Les cœurs ardents s'aigrissent,
Et les becs acérés s'ouvrent de volupté.

IV.

Voyez-vous cette bande sombre
Qui plane dans les airs ? Tel, spectre détesté,
Un négrier glisse dans l'ombre.
Où vont ces noirs essaims au vol précipité ?
Ils s'abattent sur la clairière
Où seul rêvait en paix l'oiseau persécuté.
Perdu dans ses visions, il supprimait la guerre,
Règlait l'avènement de la fraternité,
Décrétait à jamais la paix et la tendresse,
Et chassait aux enfers toute sombre déesse.....
Beau rêve pour mourir !... Les bataillons serrés
S'abattent à grands cris sur la pauvre victime :
— « Monstre, tu vas périr ! »—« Mais quel est donc mon crime ? »]
— « Meurs !... » Alors les cruels, de rage exaspérés,
Le fouillent et du bec et de la serre aiguë,
Se partagent son corps, sans qu'en haut de sa nue
Jupin tonnât sur eux. Les membres lacérés
Du pauvret sont saisis par les Moineaux infimes
Qui, voulant assouvir leurs haines légitimes,
Réclament la curée.... O spectacle hideux,
Qui fait trembler ma voix et m'obscurcit les yeux !
Triste prix de l'amour, des ardeurs fraternelles !
Muses, cessez vos chants et repliez vos ailes !!!

Digitized by Google

SÉANCE PUBLIQUE DU 25 JUILLET 1861

DISCOURS D'OUVERTURE

PRONONCÉ

Par M. H. PARIS, Président annuel.

MESSIEURS,

Vous avez encore présente à l'esprit l'ingénieuse dissertation sur Eustache Deschamps, que vous lisait, l'an dernier, M. Sutaine, votre président annuel, à cette même place, alors si dignement occupée.

C'était là un des nombreux filons de cette mine inépuisable qu'offre aux investigations de la science l'histoire de notre Champagne. Sans sortir même des murs de cette grande et industrieuse cité, quelle variété de sujets d'étude pour l'archéologue, l'historien, le littérateur, l'artiste! Chaque année ajoute encore aux richesses accumulées par les temps qui précèdent, et il n'est pas de jour où le sol fouillé ne ramène à sa surface quelques vestiges nouveaux de notre grandeur passée.

Sans doute, la tradition des druides, gardée avec le même secret que les mystères de leur culte, a

Digitized by Google

disparu avec eux. Nos origines, à jamais perdues avec les échos des chants des bardes, que fit taire la voix triomphante des légions conduites par Jules César, resteront toujours entourées des mêmes incertitudes, enveloppées dans les mêmes nuages ; mais pour les années qui accompagnent l'invasion et la domination romaines, et par voie d'induction pour les temps les plus reculés, l'histoire de notre cité emprunte à nos découvertes modernes de lumineuses clartés.

Ces autels à Mercure, à Jupiter, à Vulcain, le nom païen de ces portes conservé jusqu'à nous, ces vestiges des arènes qui disparaissent en ce moment, cet arc de triomphe échappé à tant de conspirations diverses et resté seul debout au milieu de tant de ruines, ces tombeaux, ces chemins, ces aqueducs, ces vases et instruments de sacrifice, ces statuettes, ces inscriptions, ces mosaïques, ces sculptures votives, ces débris de constructions et de peintures à fresques....., ne sont-ce pas là autant de témoins des anciens âges, rappelant aux générations présentes les obligations de l'antique splendeur ? A les voir, qui n'affirmerait que la civilisation romaine a remué aussi profondément la Gaule-Belgique que la Gaule méridionale, et que l'ancienne Durocort ne le cédait en rien aux villes d'Arles, de Vienne, de Nismes, d'Orange, qui, plus favorisées par leur climat, peuvent encore montrer avec orgueil leurs arènes, leurs palais et leurs amphithéâtres vainqueurs des atteintes du temps ?

Nous devons, Messieurs, ne répéter, que comme des curiosités légendaires, les traditions héroïques qui reportent notre origine plus de mille ans avant le déluge, ou même qui la disent contemporaine de

Digitized by Google

la chute de Troie. Nous devons ne chercher dans la similitude de notre nom avec ceux de l'un des rois alliés du vieux Priam, ou du frère du fondateur de Rome, qu'un rapprochement fécond en ingénieuses conjectures. Mais nous pouvons affirmer devant ces débris de la civilisation et du luxe antiques, épaves échappées au naufrage des siècles, que, dès avant la conquête, la cité rémoise devait être une des capitales de la Gaule.

Ainsi s'explique, avec les *Commentaires*, la faveur dont César l'entoura, et qui valut aux peuples de ces contrées l'honneur, triste peut-être, de combattre avec lui à Pharsale. Le rôle qu'elle joue plus tard dans la période gallo-romaine confirmerait au besoin ces prétentions. C'est chez elle que les empereurs prennent le point d'appui de leur résistance aux émotions et aux soulèvements sans cesse renaissants des peuples conquis. Elle devient le séjour d'un des lieutenants de l'empire. Antérieurement, c'était dans ses murs que se réunissaient les délégués des autres villes pour décider du sort de la patrie.

Nous lisons dans les *Histoires* de Tacite, qu'à l'avènement de Vespasien, alors que les Gaules, tant de fois abattues, croyaient l'occasion favorable de recouvrer leur liberté à la lueur de l'embrasement du Capitole, les députés des cités se réunirent à Reims pour choisir entre la paix ou la liberté. *In Remos convenere ut missis legatis in commune consultarent, libertas an pax placeret.* La prudence de Julius Auspex, l'un des premiers de la ville, *e primoribus Remorum*, l'emporta sur l'audace de Tullius Valentinus, délégué de Trèves. *Et Valentini animum laudabant, consilium Auspicis sequebantur.*

Digitized by Google

Mais arrivons, Messieurs, à de plus fiers souvenirs. La délivrance apparaît avec la parole du Fils de Dieu. Le christianisme va restituer la liberté aux peuples, l'honneur aux cités. Si Reims ne peut expliquer sans embarras le sacrifice facile de son indépendance en échange des bienfaits de la civilisation romaine, elle peut du moins hautement avouer, comme une expiation glorieuse, la part qu'elle a prise dans l'œuvre de la régénération. Voici que les redoutables légions de Rome sont devenues impuissantes à se commander à elles-mêmes l'obéissance qu'elles imposaient, hier encore, au monde entier. L'édifice de ce long esclavage s'écroule de toutes parts, et sous les représailles de cent peuples divers, s'éteint pour jamais ce foyer de tyrannie.— Rome, vouée éternellement à de providentiels destins, restera chargée de l'enseignement du monde. A la violente contrainte des armes succède la douce persuasion de la parole. Les aigles qui, des rivages de la Mauritanie jusqu'aux terres inconnues des Sarmates, ont habitué les peuples au retentissement du nom romain, se replient devant l'étendard du sacrifice et de l'immolation divine. — Constantin victorieux délaisse sa capitale, trop étroite pour renfermer la majesté impériale côte à côte avec celle du souverain pontife.

Dans ce grand renouvellement du monde païen, c'est à toi, illustre cité de Reims, que Dieu, de ce côté des Alpes, a réservé le premier rang. Tu seras la Rome des Gaules, comme, sous le nom de *Durocort*, du temps de Marc-Aurèle, tu en fus l'Athènes. Saint Sixte et saint Sinice, des premiers, fécondent de leur sang ton territoire béni, et saint Remi, suscité par Dieu, qui a choisi les exécuteurs de ses desseins

Digitized by Google

(*Gesta Dei per Francos*), verse sur la tête inclinée de Clovis les eaux expiatoires du baptême. Le dernier chef barbare des Francs devient le premier des rois très-chrétiens.

C'est aux fonts baptismaux de Reims, en effet, que la monarchie française prend sa source. Aussi, pendant les siècles qui vont suivre, quelle place n'occupera pas dans notre histoire nationale la ville où nos rois viendront demander au Dieu de Clotilde et de Clovis la consécration de leur puissance. Tout-à-l'heure on vous redira, Messieurs, le caractère à la fois politique et religieux de cette grande institution. Un jour, peut-être mettrez-vous au concours l'influence qu'exerça, sur la politique et l'organisation de ce royaume, la longue succession des prélats assis sur le trône de saint Remi. — De quelque côté que l'on regarde, l'on aperçoit leur sage et bienfaisante initiative. C'est à elle que notre ancien droit public doit ses règles les plus essentielles ; c'est chez eux que les grands principes qui président à la conservation et au développement des empires ont trouvé leur plus ferme appui.

Saint Remi avait écrit à Clovis pour lui *conseiller d'assembler les anciens du royaume.* Hincmar, interrogé par Louis le Bègue, en 877, sur les affaires de l'état, lui répondait : « Que tous s'assemblent, afin que vous traitiez par conseil *commun* de la nécessité et utilité *communes*. Il est nécessaire que vous discutiez et régliez avec les fidèles de Dieu et les vôtres (les évêques et les seigneurs). Cette forme est la seule légitime pour l'établissement d'une loi. Les rois ont les capitules, qu'ils promulguent légalement par le consentement de leurs fidèles, pour être observés. En

Digitized by Google

fait d'affaires générales de l'Eglise et du royaume, je ne sais point donner de conseil particulier; je n'ai ni l'autorité ni la présomption de donner aucun consentement sans le conseil et le consentement général des principaux du royaume. »

Jean de Craon, aux états généraux de 1355, déclare, avec les députés de la noblesse et du tiers-état, qu'aucun règlement n'aura force de loi qu'autant qu'il sera approuvé par les trois ordres, l'un ne pouvant être lié malgré lui par la volonté des deux autres : concession importante, que n'ont jamais dépassée, peut-être même atteinte, nos institutions modernes.

A part cette action politique de nos évêques, quels souvenirs ne réveilleraient pas encore des noms comme ceux de saint Nicaise, à qui Dieu, nous dit dom Marlot, *avait départi toutes les grâces nécessaires pour l'ornement d'une grande âme soumise à ses volontés*; saint Réol; saint Rigobert, qui tient tête à Charles Martel, son ancien disciple, au plus fort de sa puissance; Foulques, fidèle au sang de Charlemagne; Hincmar, Adalbéron, Gerbert, qui résume en lui toutes les gloires; Guillaume aux blanches Mains, Charles de Lorraine, de Latil... !

Quel assemblage et quelle diversité de mérite, de savoir et de vertus ! Quelle glorieuse généalogie à dédier à ce Prince, l'une des lumières de l'Eglise dans notre siècle, dont la faveur soutient notre institution qu'elle a fondée, et fait rejaillir quelque chose de son éclat sur la modestie de nos travaux.

C'est ainsi, Messieurs, que, dans le passé et poussée par de semblables incitations (ce qui doit ajouter à nos efforts), la ville, cité et université de Reims a

Digitized by Google

donné à la France, dans toutes les branches des connaissances humaines, des représentants dignes d'elle et de ses hautes destinées. Les noms ici se pressent en foule :

Dans la poésie, Hucbald, poète et musicien au X^e^ siècle, Coquillard au XV^e^, Georges Baussonet, Maucroix, Lalteignant...

Dans l'histoire, Anselme, Richer, Flodoard, Bergier, Marlot, Lacour, Mabillon, Ruinart...

Dans les sciences, Gerbert, La Framboisière, Callou, Pluche, Clicquot...

Dans les arts, Libergier, Robert de Coucy, Pierre et Nicolas Jacques, Bacquenois, Foigny, Cazin, Deson, Colin, Gobelin, Hélard et Nanteuil.

Où m'arrêterais-je, Messieurs, dans cette trop aride nomenclature, si je voulais rappeler les philosophes, les théologiens, les littérateurs, les médecins, les magistrats, les docteurs, les légistes et toute cette phalange des écolâtres et des professeurs qui, de saint Bruno, Jean de Sarisbery, saint Bernard, Guillaume Fillastre, Gerson, ont fait, jusqu'à nos jours, des écoles de l'Université de Reims l'un des foyers intellectuels du monde ? J'en ai trop dit pour ne pas prononcer le nom d'Ottobon, chancelier et grand-archidiacre de Reims au XIII^e^ siècle, devenu pape sous le nom d'Adrien V ; celui de Jean-Baptiste de La Salle, l'un des plus modestes et des plus grands bienfaiteurs de l'humanité ; et enfin celui de Colbert, dont Voltaire a pu écrire, sans risquer, cette fois, que la postérité réformât son arrêt : « Si l'on compare l'administration de Colbert à toutes les administrations précédentes, la postérité chérira cet homme, dont le peuple insensé voulut déchirer le corps après sa mort.

Digitized by Google

Les Français lui doivent certainement leur industrie et leur commerce, et, par conséquent, cette opulence dont les sources diminuent quelquefois dans la guerre, mais qui se rouvrent toujours avec abondance pendant la paix (1). »

Nous n'avons plus, Messieurs, à regretter pour le plus illustre des enfants de cette ville l'oublieuse indifférence de ses concitoyens. Il y a quelques jours à peine, sa statue s'est élevée comme par enchantement sur l'une des places publiques du pays, que son nom honorera dans les siècles les plus reculés. Cela s'est fait sans bruit, comme pour éviter de reprocher à nos prédécesseurs de ne nous avoir pas devancés. Il semble que cette belle figure soit là, au milieu de nous, comme elle aurait dû y être depuis plus d'un siècle. Ce n'est pas blesser la délicate réserve de nos magistrats municipaux que de rappeler dans cette enceinte et de saluer de nos vivats enthousiastes cette généreuse inauguration. L'abnégation de notre compagnie, en pareille occasion, ne peut aller jusqu'au silence ; et ce ne lui est qu'un convenable orgueil de rappeler ici que c'est à elle, dès les premières années de sa fondation, qu'est due l'initiative de cette reconnaissante réparation. Me serait-il donc interdit d'ajouter que ce fut sur la proposition d'un de vos anciens secrétaires généraux, qui a consacré une grande partie de sa vie à l'étude de l'histoire de ce pays, et dont les travaux, par la juste estime où vous les tenez, ont pu seuls valoir à son très-attardé neveu l'honneur de vous présider en ce moment.

Messieurs, en présence de tant de richesses et de

(1) *Siècle de Louis XIV.*

Digitized by Google

tous ces souvenirs, que votre devise marque d'à-propos et d'engagements ! *Servare et augere*. Peut-être un jour dira-t-on que vous n'avez pas complètement failli à votre tâche.

Une crainte, toutefois, traverse à l'instant mon esprit. Je veux vous la communiquer, Messieurs, au milieu de ce public qui m'écoute, devant les magistrats dont la présence encourage et nos franchises et nos efforts. Autour de nous, dans cette jeunesse qui nous pousse et dont l'activité va bientôt remplacer la nôtre, je cherche en vain le goût des fortes études, le culte prononcé des lettres, des sciences et des arts. Que l'expression de nos appréhensions pour l'avenir soit une exhortation qui arrive jusqu'à elle ! Quels que soient les entraînements des affaires et cet accaparement des heures par les négociations importantes qui font de Reims l'une des premières places commerciales de notre patrie, il peut, il doit toujours rester quelques moments pour l'étude et l'entretien de l'intelligence avec les grands maîtres de la pensée et de la parole. Celui de nos collègues que je citais en commençant nous disait, dans un discours d'ouverture, avec l'autorité d'une heureuse expérience personnelle: « *Les palmes académiques fleurissent sans peine à côté de l'olivier de l'industrie.* »

Rien ne peut donc excuser l'éloignement de l'esprit pour ce qui fait son principal ornement. J'ajoute que rien ne saurait le réparer. Dans quelque condition qu'on soit, les lettres et les sciences rendent au centuple les peines qu'on leur a consacrées. L'homme riche y trouve des loisirs charmés et des jouissances ineffables que la plus grande fortune refuse à ses plus heureux favoris. Et puis, qui se

Digitized by Google

flattera d'échapper aux tristesses, aux abattements, aux douleurs, aux grands désillusionnements de cette vie! C'est là qu'après celles de la religion, auxquelles rien ne peut être comparé, l'homme, abattu par les revers, trouve ses plus douces consolations, l'oubli de ses maux, le repos de ses fatigues. Pour stimuler le zèle qui s'attiédit, nos exhortations seraient insuffisantes si nous n'y ajoutions de puissants encouragements. Quelle plus noble occasion, Messieurs, offerte à la sollicitude bienveillante, à la prévoyance éclairée des magistrats qui dirigent la marche progressive de cette cité! Grâce à leurs soins intelligents, guidés par cette ferme volonté et cette rapidité d'exécution qui distinguent si éminemment leur chef, Reims prend comme une forme nouvelle, plus en rapport avec les besoins, les habitudes de la vie moderne. Les rues s'assainissent, les monuments inachevés se terminent, de nouveaux s'élèvent. Parmi eux, applaudissons, comme une des plus pures et des plus fidèles inspirations du génie rémois, la construction de ce temple au Dieu chrétien, dans cette partie de la ville qui a conservé le nom de l'une des divinités du paganisme. Ce rapprochement est là, comme une protestation contre des aspirations insensées vers une émancipation prétendue, qui ne serait que l'asservissement aux passions les plus brutales et le retour aux dépravations et aux énormités païennes du Bas-Empire.

Ces améliorations, ces monuments parleront sans doute dans les âges futurs; mais, d'accord avec eux, la poésie, les lettres, les arts y porteraient bien plus sûrement encore le nom des bienfaiteurs de la cité. Favoriser leur développement, c'est s'assurer la trans-

Digitized by Google

mission de la reconnaissance publique. Les vues ambitieuses de l'Académie n'ont pas des horizons infinis, et il serait facile de lui permettre de contribuer plus efficacement à élever à la fois le niveau intellectuel et à moraliser les populations, en développant le goût de l'étude et le sentiment admiratif du beau et du vrai. Sur ce terrain, tous les instincts généreux de la nature humaine trouvent leur satisfaction, et l'on n'a pas à craindre d'y jamais semer en vain.

Messieurs, vos justes impatiences, celles de cette assemblée élégante et éclairée vont être satisfaites. Je ne veux ni ne dois pourtant remettre la parole à votre savant et dévoué secrétaire général, à vos éloquents rapporteurs, sans adresser nos remerciements à la Société française d'archéologie, qui a bien voulu choisir, cette année, notre ville pour le théâtre de son Congrès. En répétant une fois de plus ce qui donne à l'institution de notre Académie ses raisons d'existence et son but d'utilité civique, j'ai expliqué, justifié par cela même le choix qui a été fait par la Société française. L'Académie impériale de Reims lui prêtera toujours avec empressement son concours.

Cette solennité lui est une occasion précieuse d'offrir l'hommage public de sa gratitude aux savants qui nous entourent. Ce ne serait point assez, si elle n'exprimait son admiration profonde pour son illustre président, M. le vicomte de Caumont, qui, en se vouant à l'œuvre utile de la décentralisation intellectuelle, a rendu un immense service à la province, et par là même à notre très-chère et très-honorée patrie.

Digitized by Google

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE L'ANNÉE 1860-1861

Par M. Ch. LORIQUET, Secrétaire général.

MESSIEURS,

L'article VI de vos statuts impose au secrétaire général le devoir de rendre compte de vos travaux.

Ne sera-t-il pas permis, cependant, à celui qui a eu déjà tant de fois ce périlleux honneur, de souhaiter, pour vous comme pour lui, qu'une règle moins inflexible l'autorise à le décliner quelquefois? Tout le monde y gagnerait, les auditeurs surtout.

Forcé aujourd'hui encore de prendre la parole, une chose me rassure : c'est que le champ dans lequel s'est déployée l'activité de l'Académie, loin de se rétrécir, a fourni une ample moisson de travaux, dont la variété suffira, je l'espère, pour donner l'intérêt désirable à cette étude rétrospective et vous faire oublier l'orateur.

Je me hâte bien vite de vous le prouver en abordant ma tâche.

« Honneur au médecin, dit le livre de la Sagesse, car Dieu l'a fait pour notre bien. » Commençons

Digitized by Google

donc par la médecine. Rappelons le savant livre de M. Landouzy sur la pellagre et les expériences si concluantes qu'il a faites pour constater l'existence de cette maladie en dehors des circonstances dans lesquelles elle avait paru se produire jusqu'ici. Mentionnons aussi le mémoire de M. le docteur Avrard, votre correspondant à La Rochelle, sur un cas de pellagre observé dans le département de la Charente-Inférieure ; le rapport de M. le docteur Lecadre, votre correspondant au Havre, sur les affections épidémiques qui ont régné dans cette ville, et celui de M. le docteur Prin, de Châlons-sur-Marne, sur les saisons de la source de Sermaize, en 1860. Notre correspondant réclame pour cet établissement thermal, si précieux pour le département, une organisation qui permette aux malades de tirer des eaux tout le bien qu'on peut en attendre, et à la médecine de constater plus sûrement les résultats obtenus.

Dans un ordre de faits analogues, M. Maridort vous a rendu compte des expériences de MM. Perrin, Lallemand et Duroy, qui démontrent que l'alcool n'est pas un aliment, qu'il ne fait que traverser l'économie, et qu'il s'en échappe complètement dans l'espace de huit à dix heures ; que, dans son séjour, il se porte sur l'appareil du système nerveux en proportion plus forte que sur tout autre organe, ce qui explique l'ivresse et l'abrutissement des individus qui abusent des boissons alcooliques.

Le même membre vous a fait connaître les observations de M. Persoz : 1° sur l'emploi du mastic au minium et sur les inconvénients qu'il présente dans les tuyaux de conduite des eaux destinées à l'alimentation ; 2° sur les accidents que peut occasionner,

Digitized by Google

dans le blanchiment, la teinture, l'impression, l'apprêt des tissus, l'emploi de matières plombifères. Dans le premier cas, les eaux, surtout à certaines époques de l'année, renfermant des proportions sensibles de composés plombifères, exercent sur la santé de fâcheux effets; dans le second, on introduit des composés de plomb dans les colles fortes ou les bains de teinture, qui, avec le soufre de la laine, avec celui des sulfures et hyposulfites qui accompagnent les alcalis, avec l'outremer, forment des composés bruns qui ternissent la blancheur du linge lavé ou la couleur des tissus mis en teinture.

Un mémoire de M. Chevalier fils, de Rouen, sur les vins, vous a valu un rapport de M. Sutaine et quelques observations de M. Duchâtaux, sur l'ancienneté de la culture de la vigne et le commerce des vins de France avec le Levant pendant le Moyen-Age.

Votre secrétaire vous a lu, sur le même sujet, une note tendant à prouver que cette culture et l'usage du vin étaient plus répandus qu'on ne le croit généralement dans les siècles reculés; il vous a fait connaître, autour de Reims et d'Epernay, des noms de crus renommés au IX^{e}, au XI^{e} et au XIII^{e} siècle.

Je mentionnerai encore à cette place les travaux de M. l'abbé Regazzoni, votre correspondant à Vienne, en Autriche, sur *l'Agriculture et les agriculteurs*, sur *la Vie tranquille*, sur *les Bêtes*, sur *la Botanique et la Musique;* le *Précis d'arithmétique* de M. Léon Lecointre, votre correspondant à Namur, dont M. Maridort vous a rendu compte; puis les communications que vous a présentées M. de Selles: 1° sur le baromètre à équerre, instrument oublié depuis longtemps, mais heureusement modifié par lui, rendu à

Digitized by Google

la fois plus sensible, d'un emploi plus commode et capable, au moyen de l'index qu'il y a ajouté, de marquer la pression *minima;*

2° Sur un nouvel hygromètre à cheveu, rendu plus sensible par la suppression de la poulie et l'addition d'un second cheveu qui agit directement sur l'aiguille;

3° Sur un moyen de simplifier la transmission des dépêches télégraphiques, et surtout l'étude aujourd'hui nécessaire aux personnes chargées d'opérer cette transmission.

Je rappellerai enfin deux inventions qui ont été récemment soumises à votre examen.

La machine à forer, de M. Lapierre, vous a paru ingénieuse, quoique imparfaitement exécutée; mais comme elle n'a reçu aucun perfectionnement nouveau depuis qu'elle a été primée à l'exposition de Troyes, vous avez jugé suffisante la récompense que son auteur avait obtenue dans cette circonstance.

M. Jacquier, de Reims, vous a soumis une cafetière qui se recommande par quelques modifications heureuses. Elle permet d'obtenir un épuisement complet et régulier du café sans altérer la nature de ses principes. Elle peut être considérée, en outre, comme étant à l'abri des chances d'accidents qui se produisent quelquefois dans les autres systèmes, où la tension de la vapeur peut, par l'obstruction des tubes, déterminer une explosion.

Vous avez décerné une mention honorable à l'auteur de cette invention.

M. l'abbé Bouché vous a communiqué un fait météorologique des plus curieux par lequel se distingue le site de Cherbourg. C'est que la température y

Digitized by Google

est à peine variable, et que le thermomètre y descend rarement au-dessous de zéro, lors même qu'à quelques lieues de la côte il atteint 14 degrés de froid. Aux causes ordinaires qui assurent aux localités voisines de la mer une température généralement plus douce, se joint pour Cherbourg un courant qui lui amène les eaux encore tièdes du Mexique. Ces conditions climatériques permettent d'y conserver en pleine terre et presque sans abri, pendant l'hiver, des plantes que nous renfermons ordinairement dans une serre.

Je ne vous rappellerai pas, Messieurs, l'exposé que vous a fait, l'an dernier, M. Bouché sur l'état de la science géologique. Il est encore présent à vos souvenirs, ainsi que les conclusions que notre savant confrère en tirait en faveur du récit de la Bible, avec Leibnitz, dont il analysait la *Protogée*. Cette année, l'examen de la remarquable roche du Roule, près de Cherbourg, lui permettait d'insister plus fortement encore sur ces conclusions. Cette roche de grès quartzeux, tellement compacte qu'on la dirait coulée tout d'une pièce, renferme des géodes ou rognons de quartz dont l'aplatissement est lui-même un problème difficile à résoudre, mais dont la formation et la composition ne peuvent trouver une solution satisfaisante, soit qu'on les considère comme une production ignée, soit qu'on y voie un dépôt sédimentaire. Enfin, M. Bouché a pu remarquer, avec plusieurs membres du Congrès scientifique de Cherbourg, que l'aspect de la Manche est inconciliable avec la théorie du soulèvement proposée par M. Elie de Beaumont, et que le plan d'inclinaison des roches qui bordent le détroit indique un affais-

Digitized by Google

sement dans le sens même de l'axe de la Manche.

M. Cheysson vous a lu une description des ardoisières d'Angers envisagées au double point de vue de la science et de l'exploitation de ces précieux amas de schistes. L'intérêt particulier d'une mission dans cette ville souterraine, au moment des désastres de 1856, s'ajoutait, dans ce travail, à celui de l'étude scientifique.

Je ne puis oublier ici, Messieurs, le concours empressé que vous avez prêté à l'exposition de Châlons. De concert avec M. le président du Comice agricole et avec M. l'ingénieur des ponts-et-chaussées, vous avez pu réunir une collection d'échantillons géologiques et de débris fossiles, formant sous les yeux du public un résumé exact et complet de la nature et de la composition des sols divers de l'arrondissement. Dans peu cette collection viendra grossir le musée d'histoire naturelle déjà enrichi de vos dons.

Je n'oublierai pas non plus le discours prononcé par M. de Royer à l'occasion du concours régional, discours empreint de l'attachement que ce haut fonctionnaire manifeste en toutes circonstances pour le département et pour notre ville en particulier.

Chaque jour démontre et fait répéter qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil, ou, comme l'écrivait un poète anglais au XIV[e] siècle, qu'il n'y a de nouveau que ce qui a vieilli (1) ; et quand reviennent en usage d'excellents procédés dont l'histoire nous démontre l'existence dans des temps déjà loin de nous, on se demande comment l'homme a pu quitter le

(1) Chaucer.

Digitized by Google

mieux pour faire plus mal, alors que, dans son désir incessant du changement, il croyait seulement faire autrement que ses pères. C'est la réflexion que je faisais, quant à moi, en entendant M. l'abbé Bouché vous parler des silos remis en honneur par M. Doyère, professeur à l'Institut agronomique de Versailles, et préconisés par lui au Congrès scientifique de Cherbourg. Après l'étude des silos de l'antiquité et de ceux que l'Arabe et l'Espagnol s'ouvrent simplement dans la terre, des expériences suivies et concluantes ont convaincu M. Doyère qu'on peut conserver indéfiniment de cette manière de grandes quantités de blé, sans que sa qualité en soit le moins du monde altérée, sans qu'il coure aucun des risques si nombreux auxquels est exposé le blé conservé d'une manière si imparfaite dans les greniers. Les administrations de la guerre et de la marine ont accueilli avec empressement cette démonstration ; bientôt, sans doute, le procédé de M. Doyère recevra de nouvelles applications, en prévision d'années de disette. M. Bouché vous a rappelé, à ce propos, que les greniers dans lesquels Joseph avait placé sa réserve, étaient de véritables silos, ainsi que le démontre le mot hébreu *sihol* ou *séhol*, à peine différent de l'arabe actuel *silo*. Il vous a rappelé aussi qu'à Fumay, en 1740, lors de la réunion de cette ville à la France, on découvrit un silo de blé parfaitement conservé ; et les personnes qui ont visité les antiquités d'Amboise, vous diront à leur tour que l'on connaît dans cette ville, sous le nom de fosses de César, des silos construits en briques, en forme de ruche renversée, et superposés l'un à l'autre au nombre de trois. Leur construction a tous les caractères

Digitized by Google

du XIIIe siècle et indique que l'abandon des silos en France ne remonte pas très-loin.

M. Paris, avec cette lucidité qui distingue tous ses travaux, avec la science pratique qui fait reconnaître le jurisconsulte, vous a entretenus des livrets agricoles. Cette question a déjà occupé divers comices, et à plusieurs reprises les corps législatifs en ont fait l'objet de leurs délibérations, sans qu'il ait été donné suite au projet d'imposer le livret aux ouvriers employés à l'agriculture comme à ceux de l'industrie. Cette mesure, en effet, paraît devoir être impraticable et illusoire, si on l'applique aux journaliers que le travail extraordinaire de la vendange ou de la moisson attire accidentellement dans les campagnes. Restreinte aux ouvriers agricoles, qui s'engagent pour un temps déterminé et vivent avec le maître, elle semble devoir donner de bons résultats. Mais, en présence des prescriptions de la loi qui règlent déjà les relations entre le maître et ceux qu'il emploie, M. Paris est d'avis que l'obligation d'écrire leurs conventions porterait atteinte à des usages, à un droit acquis, pour ainsi dire ; il pense, en définitive, qu'elle doit s'introduire dans les habitudes et d'elle-même, plutôt que de s'imposer par une loi.

M. Gustave S.-Joanny, avocat à Thiers, auteur d'un *Mémoire sur l'importance des actes notariés antérieurs à 1790 pour l'histoire intime des communes de France, et sur la nécessité et les moyens d'en assurer la conservation et la publicité*, vous avait demandé votre avis à ce sujet. Vous avez chargé M. Vaney d'étudier la question, et, conformément à ses conclusions, vous avez reconnu que l'intérêt mis en avant par M. S.-Joanny, eût-il plus d'importance encore, on ne pou-

Digitized by Google

vait cependant toucher au dépôt confié aux notaires sans porter atteinte au droit des familles.

Les loteries semblent une invention née d'hier, et nous en avons vu, pardonnez-moi l'expression, de toutes les formes et de toutes couleurs. Une des dernières que le Gouvernement ait autorisées, a frappé par l'étrangeté du but qu'ont voulu réaliser ses auteurs : c'est la loterie du Musée Napoléon, à Amiens. Aucune, assurément, n'était mieux faite pour attirer les savants, gens d'ordinaire assez réservés en pareille matière. La loterie du Musée Napoléon a justifié toutes les espérances, et le moindre succès qu'ait obtenu en cette circonstance la Société des antiquaires de Picardie, n'est peut-être pas d'avoir donné lieu à M. l'abbé Corblet d'écrire une *Etude historique sur les loteries*. Le sujet était de nature à donner au tirage une sorte de consécration archéologique. Je me hâte d'ajouter qu'en véritable antiquaire, l'auteur commençait son récit aux Hébreux et aux Egyptiens.

A Reims, aurons-nous bientôt un musée archéologique ? C'est la question qu'on se pose depuis longtemps dans l'antique métropole du nord de la Gaule, et à laquelle tout le monde songea naturellement quand est apparue la mosaïque des Promenades. C'est, je m'empresse de le dire, une des préoccupations du magistrat éclairé qui gère avec tant de fermeté et d'éclat les affaires de la cité ; c'est aussi celle de l'Académie.

Je ne rappellerai pas les circonstances de l'importante découverte dont je parle. Non contente de s'en occuper dès sa séance de rentrée et de charger une commission d'indiquer les moyens d'assurer la

Digitized by Google

conservation de la mosaïque, la Compagnie a confié à l'un de ses membres le soin d'étudier le monument lui-même, et vous me permettrez de dire qu'elle a écouté avec une complaisance marquée la lecture de plusieurs parties de cette étude, sur l'époque présumable de l'enfouissement de la mosaïque, sur les destinées diverses du terrain qu'elle occupe, sur la mosaïque en général et sur les mosaïques trouvées à Reims, enfin sur les combats de gladiateurs et les chasses de l'amphithéâtre (1). L'Académie a de plus, de concert avec l'administration municipale, fait exécuter des fouilles sur le lieu même de la découverte, afin d'en rechercher l'explication dans les dispositions locales encore subsistantes. Ses efforts sur ce point ont eu tout le succès qu'elle pouvait se promettre pour le peu de temps pendant lequel il lui était permis d'opérer.

L'initiative de cette mesure appartenait de droit à M. Duquenelle ; c'est lui aussi qui s'est chargé de l'organisation et de la surveillance des travaux. Un bon nombre de nos concitoyens sont venus en aide à l'Académie dans cette circonstance, en s'inscrivant sur la liste de souscription. Elle a été aussi heureusement secondée par le zèle des principaux employés des travaux publics de la ville ; par M. Deperthe, qui a mis à sa disposition son magnifique dessin de la mosaïque ; par M. Chevalier, qui, avant comme après la découverte, a apporté le plus grand zèle et la plus grande attention à la bonne direction des travaux. La Compagnie décerne au premier une médaille

(1) Ce travail a été publié, par anticipation, dans le XXXII[e] volume des *Travaux de l'Académie*.

Digitized by Google

d'or de cent francs, et au second une médaille d'argent de première classe.

Différentes communications archéologiques ont encore captivé votre attention. M. Duquenelle vous a présenté une sorte de tessère où se trouve figurée une fête de Bacchus ; un miroir de poche en bronze en deux plaques, l'une convexe, l'autre concave ; enfin, une lampe couverte d'attributs dans lesquels il a reconnu, avec nous, des xénies. Nous avons essayé d'expliquer, à notre tour, une inscription placée sur une fiole de verre, et que nous croyons pharmaceutique. M. Bouché vous a lu, au nom de M. l'abbé Cerf, une notice sur le calice dit de saint Remi, récemment réintégré dans le trésor de la cathédrale par ordre de l'empereur. Vous avez entendu aussi, à ce propos, quelques observations de votre secrétaire, sur la multiplicité des calices précieux conservés dans ce trésor et l'incertitude où l'on était relativement à leur provenance ; enfin, sur les menaces d'anathème par lesquelles on essayait communément, au Moyen-Age, de défendre certains meubles et manuscrits contre la rapacité des voleurs ou l'insouciance des propriétaires. Le même membre vous a fait connaître des restes de voûtes romaines à arêtes et à assises horizontales, situés sous le pavé du marché, à l'extrémité des rues de Tambour et Colbert, restes malheureusement comblés aussitôt que découverts, par mesure administrative ; et la mosaïque de Saint-Symphorien, dont il a pu sauver quelques débris pour le musée, et dont M. Givelet vous a conservé le dessin.

L'Architecture du Moyen-Age jugée par les écrivains des deux derniers siècles est un curieux plaidoyer, en

Digitized by Google

partie double, au sujet de l'art chrétien et français par excellence. Nous remarquerons dans le résumé des débats, pour en féliciter l'auteur, M. l'abbé Corblet, qu'il sait se défendre des opinions extrêmes. Il flétrit justement le zèle irréfléchi de ces archéologues « à qui le désir de remettre de l'unité dans nos églises fait sacrifier des œuvres du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle, sans faire attention que, considérées en elles-mêmes, elles valent mieux parfois que les pastiches du Moyen-Age par lesquels on les remplace. »

M. Givelet, en étudiant devant vous la restauration récente de la chapelle absidale de la cathédrale, n'a pas exprimé de regrets de ce genre à son sujet. Cependant, tout en rendant justice au mérite des artistes à qui l'on doit les trois verrières neuves, et en proclamant que c'était la partie la plus saillante de la restauration, il aurait voulu que deux d'entre elles soutinssent aussi bien que la troisième la comparaison avec les vitraux anciens ; il aurait voulu aussi que le choix des sujets et leur disposition eussent été l'objet d'une étude plus sérieuse.

Après la métropole de Reims, la première place ici appartient à celle de Trèves, car personne de vous n'a oublié le nom de sœurs que leur donne Hincmar, suivant un antique usage : « *Quoniam Remensis et Treverensis Ecclesiæ, in hac regione Belgica, sorores et comprovinciales habentur, sicut auctoritas ecclesiastica et antiquissima demonstrat consuetudo.* » Au besoin, le beau livre de M. le baron de Roisin nous eût rappelé cette antique et vénérable confraternité. Mais le lien moral et spirituel ne suffisait pas pour cimenter l'union des deux églises ; M. de Roisin vous en a fait remarquer encore un matériel, en vous

Digitized by Google

montrant que Notre-Dame de Trèves est une église d'ordonnance essentiellement champenoise, et que son prototype est Saint-Yved de Braine; et pour qu'il y eût réciprocité dans l'échange de bons offices, particulièrement en fait d'art, Trèves, qui nous demanda un modèle d'église, faisait fabriquer, au Xe siècle, une croix émaillée pour l'offrir à notre Gerbert. A tous les titres, le livre de M. de Roisin est du plus haut intérêt; mais, après les Trévirois, c'est à nous qu'il s'adresse principalement.

Nous terminerons ce qui regarde l'art en vous parlant, avec M. Sutaine, de deux Rémois, de deux peintres contemporains l'un de l'autre, qui ont représenté ici l'école de l'Empire, Germain et Liénard.

« Germain, dit M. Sutaine, partagea le tort qu'ont trop souvent les artistes de province. Satisfait de la supériorité qu'il s'était acquise dans notre ville, il avait fini par croire lui-même, de bonne foi, à cette supériorité qui n'était que relative. Cette confiance en lui-même arrêta l'essor de son talent, qui aurait eu besoin de s'échauffer au contact des grands maîtres et à la vue de leurs chefs-d'œuvre, et qui finit par s'étioler comme une plante privée d'air et de soleil. » Ce peu de mots peint l'homme que nous avons connu et résume son existence. Le *Christ expirant* de la cathédrale, le portrait du comte d'Artois et celui du cardinal de Latil suffiraient pour établir la réputation d'un peintre; ce sont aussi les chefs-d'œuvre de notre compatriote. Après le *Christ*, qu'on n'a pas jugé indigne de Regnault, son maître, on ne citerait pas un tableau religieux de Germain, quoique nos églises en possèdent un grand nombre; dans le genre historique, il n'a fait que des essais

Digitized by Google

avortés; mais il excellait dans le portrait. N'est-ce pas, d'ailleurs, une gloire suffisante pour un homme artistique que d'avoir pendant toute sa vie dominé le mouvement dans sa ville natale? On parlera donc longtemps de Germain, même après que la plupart de ses œuvres auront péri.

Né avec des aptitudes remarquables pour l'art, élève du chef même de l'école, de David, auteur d'œuvres qui, de l'avis de M. Sutaine, se recommandent par de véritables qualités, J.-B. Liénard n'eut pas la même fortune. Eut-il tort de quitter le lieu de sa naissance pour chercher ailleurs des appuis? Eut-il tort de laisser ses pinceaux pour tâter de l'industrie, de les reprendre ensuite, enfin de quitter de nouveau la toile pour peindre sur verre? Il a pu, du moins, reconnaître qu'il ne suffisait pas de changer de pays pour devenir prophète, et la restauration des vitraux de Saint-Alpin nous le montrera aussi médiocre peintre verrier que le *Serment* de l'hôtel-de-ville de Reims et la *Jane Grey* de l'hôtel de-ville de Châlons le montrent médiocre peintre d'histoire. Antiquaire, et même numismate par occasion, M. Liénard n'aura pas fait avancer la science d'un pas. A quoi tiennent tous ces mécomptes? C'est qu'en ce monde, comme le dit un poète (1):

Qui commence le mieux, ne fait rien s'il n'achève.

La numismatique, après vous avoir donné, l'an dernier, une étude complète sur les monnaies de Reims, dont, malheureusement pour nous, et je ne

(1) T. Corneille, *Théodore*, acte II, sc. 4.

Digitized by Google

sais à quel titre, Paris s'est emparé, la numismatique n'est pas restée muette pour cela. M. Maxe, auteur de cet important travail, n'a pas rompu avec Reims en changeant de résidence. Vous avez reçu de lui une *Note sur un méreau du Mont Olympe*, qu'il croit contemporain de la construction de ce fort par Charles de Gonzague, mais dont les trois fleurs-de-lis me portent à retarder l'émission jusqu'à l'époque où Louis XIII s'en empara. De son côté, M. Ch. Robert vous a envoyé ses *Notes sur des monnaies austrasiennes inédites* et sur les *Monnaies de Mâcon*.

Dans d'autres branches des études historiques, vous avez reçu de M. Corblet un *Compte-rendu du recueil des documents inédits concernant la Picardie*, publié par M. Victor de Beauvillé (1) ; de M. Anatole de Barthélemy, l'histoire de *Gilles de Bretagne;* de M. J. Remy, votre nouveau correspondant, la curieuse relation d'un *Voyage au pays des Mormons ;* de M. Garinet, la biographie du vénérable évêque de Châlons, feu M. de Prilly; de M. l'abbé Aubert, celle de l'abbé Blion ; de M. de Pontaumont, celle du général Jouart ; de M. l'abbé Clerc, la troisième édition de sa *Vie de saint Valbert*.

L'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ* est-il Thomas à Kempis ? est-il notre compatriote Gerson ? La question, réduite à ces deux termes, n'est guère plus avancée depuis qu'à cette même place j'ai cherché à la résumer il y a trois ans. Après le livre de Monseigneur Malou, il semblait qu'il n'y eût plus rien à dire

(1) M. Corblet se trompe en signalant, dans ce travail, le mot *frumentalis* comme ayant échappé à Ducange. Celui-ci explique, comme M. de Beauvillé, *vinum frumentale* par *vin de redevance*.

Digitized by Google

à ce sujet. Mais deux de nos correspondants, MM. Vert et Mangeart, ont attaqué de nouveau l'argumentation de Monseigneur l'évêque de Bruges et essayé de démontrer, l'un, la partialité du chef des Kempistes à son égard et envers Gerson, et l'inexactitude de plusieurs faits allégués par lui ; l'autre, le peu de valeur des preuves intrinsèques invoquées en faveur de Thomas à Kempis, et particulièrement des idiotismes flamands qu'on croyait avoir trouvés dans l'*Imitation*. La *Réponse de la France au défi de la Belgique* de M. Mangeart et la *Réplique* de M. Vert à la main, M. l'abbé Bouché a repris la question dans son ensemble, et résumant les débats, il n'a vu rien de décisif dans les preuves tirées soit du temps où l'ouvrage a dû être écrit, soit de la nationalité de l'auteur, soit de la tradition généralement favorable à Gerson, ni de la possession invoquée en sa faveur par les uns, en faveur de Thomas à Kempis par les autres. Si la manière d'écrire de Gerson ne lui paraît pas être celle de l'*Imitation*, il ne trouve non plus aucune proportion, pour les idées, entre celle-ci et les écrits connus du moine flamand. Mais la profession monastique de l'auteur lui paraît hors de doute, et le témoignage des contemporains lui semble aussi favorable à Thomas à Kempis. Notre savant confrère examine enfin et réfute l'opinion qui fait de l'*Imitation* une œuvre cyclique en quelque sorte, trésor d'érudition et de piété transmis d'âge en âge et de monastère en monastère, en s'enrichissant toujours, jusqu'à ce qu'elle arrive à la rédaction qui nous est restée.

Nous touchons ici à la littérature ; nous y entrerons de plain pied avec les *Etudes littéraires contemporaines* de M. Edouard de Barthélemy ; avec le rap-

Digitized by Google

port de M. Piéton sur la 26e année des publications de la Société Havraise d'études diverses ; avec celui de notre président sur les observations de M. Avenel tendant à démontrer que la révocation de l'édit de Nantes n'a pas été due à l'influence de Madame de Maintenon, sur la génération des abeilles étudiée par M. Flourens, sur un roman chinois traduit par M. Stan. Julien, curieux et intéressant spécimen de la littérature et des mœurs littéraires de l'empire du milieu.

Mais quittons ces régions encore peu connues.

« Ce qui ne devient pas roman aujourd'hui, je l'ignore. Dans toute l'Europe, en Angleterre, en Allemagne, en France, le roman est le maître ; il a tué l'épopée, absorbé la philosophie, détrôné le pamphlet. Vous le retrouvez partout.... Cette honnête génération vit de romans : non pas de cet aliment solide que nos mères acceptaient en dix volumes in-12, comme le Polexandre ou l'Artamène, ni de spirituelles et délicates œuvres comme les faisaient Madame de Tencin et Madame de la Fayette ; mais d'une immense et indigeste multitude d'œuvres différentes, pétries de drame, de satire, de comédie tour-à-tour. Le monde, la liberté, la musique, l'histoire, le mesmérisme et le panthéisme, voire l'économie politique ont tourné au roman..... »

Ce fait une fois constaté, M. Robillard se demande, en compagnie d'un interlocuteur, suivant sa coutume, s'il n'y aurait pas à faire un beau livre sur cette manie du jour, sur l'empire qu'exercent dans le monde « ces compositions faciles que les libraires, les écrivains et les lecteurs conspirent à multiplier sans fin, qui ne coûtent d'efforts ni pour les écrire, ni pour les publier, ni pour les lire. »

Digitized by Google

Mais quel genre faudra-t-il préférer? Le roman historique a mis les ancêtres à la mode, il ressemble au jugement dernier. Le roman comique rit aux éclats ou raille; sa gaîté blesse quand on est triste. Si le roman merveilleux étonne, il offense la vanité du lecteur en se moquant de sa crédulité. Quant au roman nautique, il ne fait que promener nos afflictions sans sécher nos larmes, malgré les coups de vent. Les héros, dans le roman héroïque, sont braves, superbes, aimables, beaux, profonds, parfaits enfin; il ne leur manque qu'un point, c'est d'être supportables.

A toutes ces objections contre les divers genres de roman, un auditeur inattendu de la discussion trouve une réponse, c'est que

> Le monde est vieux : pourtant,
> Il le faut amuser encor comme un enfant.

Pendant ce temps-là, les années s'écoulent, les générations passent, les nations vieillissent, et tout est pour le mieux.... dans les cabinets de lecture.

En attendant le roman des *Quatre Fils Aymon*, qui s'imprime en ce moment, notre infatigable confrère, M. Prosper Tarbé, vous a envoyé le roman de *Foulque de Candie*, par Herbert Leduc, de Dammartin; et M. Bourguin, votre correspondant à Paris, ses contes traduits ou imités de l'allemand, publiés sous ce titre : *Soyez bons pour les animaux*. M. Teste d'Ouet vous a dédié son poème intitulé: *Buckingham, ou les trois Champenois*, œuvre héroï-comique pleine de verve, dont M. Leseur vous a rendu compte. M. Anot de Maizières vous a envoyé *Cromwell, protecteur de la république anglaise*, tragédie en cinq

Digitized by Google

actes et en vers, où l'on reconnaît tout à la fois le brillant professeur de l'Université et l'homme de cœur et de convictions inébranlables. M. Clicquot vous a récité sa traduction du *Psaume 118*, qui exprime l'amour du juste pour la loi de Dieu ; vous avez eu aussi de M. Cheysson une pièce de vers intitulée : *la Vertu*, et une fable intitulée : *le Hibou*, qui, pour être bien accueillie de vous, malgré la figure de l'oiseau disgracieux, son héros, n'avait pas besoin des précautions oratoires d'une dédicace. La thèse latine de M. Soullié sur *Théocrite et l'Idylle* vous a fait souvenir du temps où l'un et l'autre avaient leurs grandes et petites entrées à l'Académie, où chaque vendredi ils vous faisaient causer avec ces bergers, laboureurs ou pêcheurs de la Grèce, aux amours un peu grossières, à la simplicité vraiment rustique, mais non dépourvue de grâce et de beauté naïve. Son beau livre sur *La Fontaine et ses devanciers* vous a prouvé qu'il fallait être Champenois pour saisir heureusement les traits les plus délicats du grand fabuliste champenois, pour être original et neuf, après tant d'études sur le bonhomme. L'un et l'autre vous ont valu, de la part de M. Henry, un rapport plein de cette verve champenoise aussi, que ne gâte point l'accent lorrain. Enfin, je vous rappellerai le *Recueil de fables* de M. Bourguin, dont j'aurais essayé de vous donner une idée en vous en citant quelques-unes, si le respect que je dois aux savants hôtes dont la présence nous honore (1) ne m'avait

(1) Les membres du Congrès archéologique, invités par l'Académie à prendre part à la séance, et dont l'illustre directeur, M. de Caumont, siégeait à côté de M. le président.

Digitized by Google

arrêté en lisant la première qui m'est tombée sous la main. En voici du moins le commencement :

Un antiquaire élevait une pie.
De cet oiseau sot, voleur et criard,
Je ne ferai jamais ma compagnie ;
Mais les savants, les hommes de génie
Sont, on le sait, sujets pour la plupart
A quelque bizarre manie.

La pièce, évidemment, n'est pas de circonstance. J'aime mieux n'aller pas au-delà et m'en tenir à une beaucoup plus courte, *le But:*

Moi, tenter d'arriver là-bas !
Non : la route est trop longue, et je suis las d'avance.
— En marche, enfant ! en marche ! Et bientôt chaque pas
Te semblera de trois abréger la distance.

Ainsi, Messieurs, aurait fait volontiers votre secrétaire. Comme l'enfant de M. Bourguin, il s'effrayait du travail que lui imposait sa charge. Votre bienveillance lui a donné le courage qui lui manquait, et lui a rendu facile et courte une route qu'il redoutait de parcourir. Puissiez-vous vous-mêmes ne l'avoir pas trouvée trop longue !

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE CONCOURS D'HISTOIRE

Par M. FANART, membre titulaire.

MESSIEURS,

Bien que des travaux remarquables à plus d'un titre vous aient été présentés, l'an passé, sur la question du sacre, vous ne les avez pas trouvés assez parfaits pour les honorer de la couronne académique, et, fidèles au précepte du grand critique, vous avez convié leurs auteurs à remettre leur ouvrage sur le métier jusqu'à ce qu'il en sorte une œuvre digne de vous et d'un aussi noble sujet.

C'est ainsi que, pour cette année, l'Académie a de nouveau posé cette question :

« Etude sur le sacre. — Exposer son double caractère politique et religieux, son importance dans l'opinion publique et le droit ancien de la France. »

Avant d'aborder ma tâche de rapporteur, permettez-moi, Messieurs, de jeter un rapide coup d'œil en arrière et de montrer en quelques mots l'ordre et la logique qui vous guident dans des travaux détachés en apparence et disséminés dans un espace de temps considérable.

Digitized by Google

A peine installée, l'Académie se donne dans ses travaux historiques un but des plus importants. Favoriser les études sérieuses sur l'histoire du pays rémois, ne laisser rien échapper des traditions qui menacent de s'éteindre, recueillir partout les moindres traces des faits historiques, des monuments, des coutumes : telle est la tâche importante que vous avez entreprise.

C'est d'abord l'histoire qui attire votre attention, et vous éditez, sans consulter vos ressources pécuniaires, l'*Histoire de Reims*, de dom Marlot, l'*Histoire de l'Eglise de Reims* et la *Chronique* de Flodoard, l'*Histoire* de Richer, le *Journalier* de Pussot, et d'autres documents insérés dans vos annales. Puis, passant aux monuments, ces grands témoins, ces précieux commentateurs de l'histoire, l'arc romain, le tombeau de Jovin, les anciennes églises, et particulièrement Saint-Remi et Saint-Nicaise, les anciennes maisons et jusqu'aux enseignes sont successivement l'objet de vos recherches.

Mais au milieu des monuments de la cité rémoise ne s'en élève-t-il pas un qui, pour me servir de l'expression du poète, les dépasse tous autant que l'altier cyprès dépasse la modeste viorne (1)? J'ai nommé cette splendide basilique dont l'architecte, l'imagier, le verrier, le liturgiste, le musicien, en un mot, le génie sous toutes ses formes, ont fait une des merveilles de l'art chrétien.

Aussi lui avez-vous ouvert à deux battants, comme

(1) Verum hæc tantum alias inter caput extulit urbes,
Quantum lenta solent inter viburna cupressi.
(*Bucol.*, I, 21, 22.)

Digitized by Google

à une reine, les portes du sanctuaire académique. Sans parler des nombreux travaux dont vous-mêmes avez enrichi l'archéologie et l'esthétique de la cathédrale de Reims, vous avez, pendant plusieurs années, mis successivement au concours les questions relatives à sa construction, à son ameublement, à son iconographie, et des mémoires importants et faits avec amour ont répondu à votre appel et vous ont fait voir que vous aviez touché une corde qui résonne largement dans tous les cœurs intelligents.

Une si admirable basilique n'est pas faite pour rester inanimée et sans voix. Le pontife qui y préside n'enseigne pas seulement par la parole, il enseigne aussi par la liturgie, qui est une des grandes règles de la foi. *Legem credendi statuat lex supplicandi* est un axiome traditionnel.

Or, il ne pouvait vous échapper, Messieurs, que le point principal et culminant de la liturgie rémoise, celui qui fait la gloire de notre cathédrale et la distingue entre toutes les autres, c'est le SACRE DES ROIS. Sous ce rapport donc, la question du sacre était une conséquence rigoureuse, un corollaire nécessaire et indispensable de la description complète de Notre-Dame de Reims

Mais le sacre n'est point seulement une solennité religieuse : c'est par-dessus tout une inauguration politique. Vous avez compris, Messieurs, quel immense retentissement cette auguste cérémonie avait dans l'opinion du pays, quelle étroite liaison elle avait avec l'ordre de succession des souverains, avec quelle autorité elle assurait leur avènement à la couronne et mettait leur droit hors de toute contestation. Aussi, vous avez voulu que la question fût traitée sous ces aspects divers et parfois si épineux.

Digitized by Google

Ce n'est pas tout encore : vous avez laissé aux concurrents toute liberté de parcourir le champ historique et de remonter jusqu'aux origines du sacre des rois et des cérémonies de leur couronnement chez tous les peuples.

Aussi voyons-nous les mémoires qui vous ont été adressés vous présenter tous le sacre de Saül par Samuel comme l'institution première de cette grande consécration.

Cependant il nous semble, en examinant avec attention le texte de la Bible, que le sacre du premier roi juif ne fut pas chose nouvelle dans le monde. *Constitue nobis regem*, dit à Samuel la nation juive réunie, *ut judicet nos, sicut et universæ habent nationes* (1). « Constituez-nous un roi qui nous juge, comme en ont toutes les nations. » C'était donc un roi comme les autres rois, et partant sacré et inauguré comme les autres rois, que demandaient les Juifs. Aussi, lorsqu'en parlant de Saül, Dieu dit à Samuel : *Unges eum ducem super populum meum* (2); « Tu répandras l'huile sur lui comme chef de mon peuple, » l'Ecriture ne marque pas du tout que cette forme de consécration fût nouvelle ou spéciale au peuple juif ; elle se conforme, au contraire, à l'usage égyptien de se servir de l'huile et des parfums dans toutes les consécrations, et paraît indiquer ainsi que c'était par cette effusion qu'un homme devenait roi chez toutes les nations : « *Sicut et universæ habent nationes.* »

Il y a donc une grande présomption, sinon une certitude morale, que la cérémonie du sacre était

(1) I *Reg.*, VIII, 5.
(2) I *Reg.*, IX, 16.

Digitized by Google

générale dans l'antiquité, et cela concorde parfaitement avec ce que nous savons de la coutume des peuples anciens, de ne rien entreprendre sans invoquer les dieux.

La plupart des usages et des coutumes des Hébreux étaient, on le sait, des importations égyptiennes. N'est-il pas permis de penser qu'ils ont emprunté aux rois d'Egypte, si religieux, si entourés de rites sacrés, leur mode d'inauguration ?

Ce qui tendrait à le faire penser, c'est que l'onction sainte n'était pas particulière aux Juifs, mais était en usage chez des nations très-différentes d'origine et de religion. Dieu lui-même n'appelle-t-il pas Cyrus « mon oint? » *Hæc dicit Dominus christo meo Cyro* (1). Ne savons-nous pas que les rois syriens recevaient l'onction divine, et qu'Azaël fut sacré par le prophète Elie (2)?

Quoi qu'il en soit de cette opinion, ce qu'on retrouve partout, sous des noms et des formes diverses, c'est l'idée de mettre le nouveau souverain en présence du Dieu vengeur des serments violés. Devant cette divinité redoutable, le prince jure de régner avec justice et modération, et de respecter les droits de chacun. Le peuple lui promet fidélité et obéissance, et acclame le nouveau souverain. Enfin, prince et peuple se prosternent devant la divinité pour lui demander de répandre sur le nouveau règne ses grâces et ses bénédictions.

Dans son essence, le cérémonial du sacre des rois de France a été évidemment emprunté à celui

(1) Isaïe, XLV, 1.
(2) III *Regum*, XIX, 15.

Digitized by Google

des rois juifs. On y retrouve, comme dans celui de Salomon, le grand-prêtre et le prophète conduisant le prince au lieu de la consécration, l'onction avec une huile consacrée et conservée dans le lieu saint, symbole des grâces divines répandues sur le nouveau règne, l'intronisation et le sacrifice d'actions de grâces qui la suit, la musique guerrière mêlée aux chants religieux, puis le *Vivat Rex* et les cris d'enthousiasme du peuple qui font retentir la terre (1), comme dit l'écrivain sacré.

Mais à quelle époque ce cérémonial commença-t-il à être en vigueur en France? Grave et intéressante question, qui divise profondément les érudits.

Résumons rapidement les opinions contraires.

Les uns disent : « Clovis a été baptisé par saint Remi. » La chose n'est pas douteuse; mais a-t-il été sacré? Cela est beaucoup moins certain, et le testament de saint Remi, qui est cité à l'appui de ce fait, a été fortement argué d'altérations et d'interpolations.

Quel besoin, d'ailleurs, Clovis avait-il de se faire sacrer? Ne régnait-il pas sans conteste depuis quinze ans sur une partie de la France septentrionale, à laquelle il avait joint les pays situés entre la Loire et la Somme? Etait-ce un moyen d'affermir sa domination sur les Francs? Nullement, car ce peuple n'était pas chrétien, et le sacre n'eût rien ajouté à la puissance du fier Sicambre, et l'eût plutôt amoindrie aux yeux de son peuple, encore idolâtre en majorité.

Quant aux rois mérovingiens, ajoutent-ils, nul historien ne parle de leur sacre. Il faut descendre jusqu'à Pépin pour trouver la première cérémonie

(1) III *Regum*, I, 39, 40.

Digitized by Google

de ce genre qui ait eu lieu d'une manière certaine.

Les autres soutiennent, au contraire, que le testament de saint Remi a plus d'authenticité qu'on ne veut bien lui en donner; que Louis le Débonnaire, dans une charte que nous possédons, dit en propres termes : « C'est dans cette église (l'église de Reims) que, par la volonté de Dieu et par le ministère de saint Remi, notre nation des *Francs*, avec son roi, qui portait le même nom que moi (1), obtint la grâce d'être purifiée par les eaux du baptême et de recevoir les sept dons du Saint-Esprit, et où ensuite ce roi très-noble fut jugé digne, par la clémence de Dieu, de recevoir l'*onction royale* (2). » Ils allèguent que, selon Grégoire de Tours, Clovis, après son baptême, fut porté sur un bouclier autour de son camp. Or, « on ne peut supposer, dit un auteur, que, chez un peuple nouvellement converti à la religion chrétienne, cette religion soit restée indifférente à l'élévation du monarque au trône (3). »

Que si les auteurs contemporains ne parlent pas, il est vrai, du sacre des successeurs de Clovis, cela n'est qu'une preuve négative qu'un seul mot égaré dans quelque vieille charte peut faire évanouir à jamais. Et d'ailleurs, comme dit un des mémoires qui vous ont été présentés : « Possédons-nous bien tous les historiens du temps et tout ce qu'ils ont dit?

(1) *Chlodoveus* était le même nom que *Lodovicus* ou *Ludovicus*. Le *ch* était une aspiration, qui était tantôt exprimée, tantôt supprimée dans l'écriture.

(2) Clausel de Coussargues, *Du Sacre des rois de France*, p. 98.

(3) Le Noble, *Histoire du sacre*, p 81.

Digitized by Google

L'histoire ne s'arrête pas à ce qui se fait toujours, et parce que les historiens ne mentionnent que trois ou quatre rois de Juda et d'Israël qui aient été sacrés, serait-on fondé à dire que les autres rois juifs ne l'aient point été?

» Mais plusieurs écrivains postérieurs d'une grande autorité, tels que Yves de Chartres, Jean Chenu, Doublet, Voltram, Vincent de Beauvais, saint Thomas d'Aquin, saint Bernard et Guillaume le Breton ont parlé plus ou moins explicitement du sacre des rois de la race mérovingienne. »

Enfin une chronique contemporaine, conservée par D. Martenne, dit, en parlant de l'onction donnée à Pépin par le pape Etienne, qu'il fut consacré par l'onction sainte, selon la coutume des rois ses prédécesseurs. *Ordinavitque unctione sacra* SECUNDUM MOREM MAJORUM (1).

Il est une considération, nous semble-t-il, qui pourrait avoir un grand poids dans cette question. C'est l'influence que déjà, du temps de Pépin, la cérémonie du sacre paraissait avoir sur les idées populaires. En effet, Pépin, fondateur d'une dynastie nouvelle, ne trouva rien de mieux, pour asseoir sa domination et celle des siens, que de se faire sacrer d'abord par saint Boniface, archevêque de Mayence, puis trois ans après par le souverain pontife Etienne, lui, sa femme et ses enfants. Charlemagne en use de même et se fait sacrer trois fois. Puis, lorsqu'il associe son fils Louis le Débonnaire à la couronne, il s'empresse de le faire sacrer à Aix-la-Chapelle. Or, quel besoin avaient ces princes de recourir ainsi à

(1) D. MARTENNE, t. V, *Annales de Metz*.

Digitized by Google

plusieurs reprises à cette solennité pour eux et pour leurs enfants, si le sacre était une chose nouvelle et inconnue, et si elle n'avait déjà, par suite de l'usage traditionnel des rois de la première race, une large et forte influence sur l'opinion des peuples? Ou nous nous trompons fort, ou ceci corrobore singulièrement le *secundum morem majorum* des annalistes.

Et si tout cela ne nous suffisait pas encore, Yves de Chartres nous apprendrait qu'on lit dans les *Gestes des Français* que Caribert et Gontran, fils de Clotaire, furent couronnés et sacrés, *sublimati et sacrati*, et que c'est à cette époque que remonte la sainte ampoule de Marmoutiers, qui servit d'abord à sacrer les rois de Paris.

Il y avait donc une sainte ampoule à Reims et une autre à Marmoutiers. A quoi bon ces deux ampoules, s'il n'y avait pas de sacre?

A partir de Pépin, tous les rois de France, à moins de circonstances particulières, se font sacrer à Reims, quelquefois dans les villes de la province ecclésiastique de cette métropole, et tout au moins par un archevêque de Reims. Sans remonter à la bulle d'Hormisdas, dont l'authenticité paraît douteuse, ni même à celles d'Alexandre III et d'Innocent III (1), qui sont incontestables et qui confèrent à l'arche-

(1) Authoritate apostolica statuimus ut nulli nisi Remensi archiep. liceat reges Francorum inungere aut eis primam coronam imponere, sicut antiqua consuetudine fuerat obtentum. (*Bulla Alexand. III.*)

Authoritate apostolica statuimus ut nemini nisi Remensi archiepiscopo liceat regem Francorum inungere, aut ei primam coronam imponere sicut hactenus Ecclesia tua specialis, etiam sede vacante, obtinuit quod tibi et successoribus tuis authoritate apostolica confirmamus. (*Bulla Innocentii III.*)

Digitized by Google

vêque de Reims seul le droit de sacrer les rois de France, n'était-il pas naturel que les monarques français choisissent pour leur sacre la ville où le fondateur de la monarchie avait reçu le baptême, et qui avait eu l'honneur, comme parle dom Marlot, « d'avoir reçu les prémices de la conversion des Français (1)? »

Ainsi se soudait, anneau à anneau, cette chaîne immense qui joignait entre eux Clovis et Charlemagne, saint Louis et Louis XVI.

Pépin, Hugues Capet, Philippe-Auguste, saint Louis, Charles VII, Louis XII, François Ier, Louis XIV, quelles figures historiques, et qui pourrait en parler dignement?

Lorsqu'on prononce ces noms glorieux dans cette enceinte, qui ne se sent rempli d'une sorte de respect religieux et d'un patriotisme plein de reconnaissance? Jetez les yeux sur ces murailles : ne vous semble-t-il pas que ces grandes images qui nous entourent, prennent la vie pour un instant et nous disent, avec cette parole royale dont aucune parole humaine ne saurait approcher : « C'est ici que nous avons juré de rendre la France unie, forte, heureuse et indépendante, et nous avons tenu nos serments! »

L'ordre logique amènerait ici les considérations philosophiques et politiques que soulève la question du sacre; mais, outre que nous ne voulons pas fatiguer l'attention de l'assemblée, nous ne pourrions que redire, en moins bons termes assurément, ce qu'un des membres les plus éloquents de la Com-

(1) D. Marlot, *Théâtre d'honneur*, liv. I, p 157.

Digitized by Google

pagnie vous a exposé avec tant d'autorité et de lucidité à la dernière séance publique (1). Nous nous contenterons donc, pour terminer cet exposé, de dire un mot de l'influence de la cérémonie du sacre sur l'opinion de la France et sur son importance au point de vue de la souveraineté des princes.

Sans doute le sacre ne conférait pas le droit au souverain, mais il en était la consécration ; il fixait d'une manière définitive, par le consentement du clergé, des grands et du peuple, la succession au trône, quelquefois indécise et obscure. Enfin, il faisait du prince consacré un oint du Seigneur, auquel nul ne pouvait toucher sans sacrilége.

« Considérez, mon fils, disait Philippe le Bel à Louis X, qu'après avoir été sacré à Reims, vous serez roi de France (2). » — « En effet, dit Ilénault, on a toujours regardé le jour où se faisait cette cérémonie comme celui auquel le prince était investi de la puissance royale (3). »

Lorsque la Pucelle d'Orléans vient trouver Charles VII à Chinon, elle ne le reconnaît pas comme roi, bien qu'il eût été déjà couronné solennellement à Poitiers.

— Pourquoi, dit-elle, ne me conduit-on pas auprès de Monseigneur le dauphin ?

— Dites le roi, reprend le seigneur qui la reçoit.

— *Quand il aura été sacré dans l'église de Reims*, répond la jeune fille.

On le voit, pour elle, le fils de Charles VI n'était qu'un roi désigné, *rex designatus*.

(1) H. Paris, *Rapport sur le concours d'histoire*, 1860.
(2) Dutillet, *Recueil des rois de France*, p. 238.
(3) Tome I, p. 208.

Digitized by Google

Mais lorsque l'héroïne a chassé l'Anglais d'Orléans et conduit le gentil dauphin à Reims ; lorsque, à sa grande joie, elle voit enfin la cérémonie du sacre accomplie, oh! alors elle s'approche du prince, se jette à ses pieds tout en larmes et le salue du nom de ROI et de VRAI ROI (1).

Le peuple pensait comme Jehanne. Pour lui, le sacre seul devait décider lequel des deux était vraiment roi de France, ou de Henri VI ou du *gentil dauphin;* jusque-là, il restait à peu près immobile et neutre, laissant les deux prétendants vider leur querelle avec leurs hommes d'armes. Mais, une fois Charles sacré et sacré à Reims, plus de doute, plus d'hésitation, le peuple a un roi désormais; il se lève comme un seul homme et, de triomphe en triomphe, chasse l'Anglais et reconduit le roi dans sa capitale. Jehanne avait perdu la vie, il est vrai, mais elle avait sauvé la France.

Telle est, bien en raccourci, Messieurs, cette question du sacre, question si importante et si curieuse, si pleine de splendeurs et d'obscurités, se rattachant à l'histoire et à la politique, à la religion et à la philosophie, question maintes fois traitée avec succès et cependant toujours ouverte aux labeurs de l'intelligence.

Trois mémoires vous ont été présentés.

Le mémoire n° 2 n'a pas paru à votre commission rentrer dans les termes de la question posée ; elle a donc été unanime pour l'écarter.

Il devait en être autrement du mémoire qui porte le n° 1 et qui a pour épigraphe :

Tulit Samuel lenticulam olei, etc.

(1) MICHELET, *Chronique de la Pucelle*, p. 206 et suiv.

Digitized by Google

Ce travail est digne d'une attention sérieuse par de nombreuses recherches et par de véritables efforts pour remplir le cadre tracé par l'Académie. Mais l'auteur a trop élargi ce cadre et a touché trop longuement, à plusieurs reprises, à des questions qui n'ont trait au sacre que d'une manière indirecte. On désirerait aussi dans ce mémoire plus d'ordre, plus d'unité, plus de clarté, plus de concision dans le style. Cependant, nous aimons à le répéter, il y a dans cet écrit des qualités réelles qui ne peuvent rester sans récompense. Aussi vous avez décerné à l'auteur une médaille de première classe.

Quant au mémoire n° 3, qui porte pour épigraphe :

Vivat rex in æternum !

il suffit d'en lire une page pour s'apercevoir que l'on a affaire à un homme savant et à un écrivain habile. On remarque dans cet écrit une véritable érudition historique et un art singulier de disposer les preuves et d'en tirer parti. Tout cela est exposé avec un ordre parfait et dans un style élégant, ferme et sobre : on sent partout la main d'un écrivain exercé et disert. A côté de ces grandes qualités, votre commission a cru apercevoir des imperfections. L'auteur a indiqué à peine le caractère politique du sacre et son importance dans l'ancien droit français; il s'est arrêté trop longuement sur la liturgie actuelle du sacre, que tout le monde connaît, au lieu de rétablir autant que possible les variantes successives de cette liturgie, ce qui eût été un travail des plus intéressants. Enfin, il y a dans ce mémoire des traces visibles de précipitation ; on sent que le temps a manqué à l'écrivain pour amener à bien son travail, pour donner à toutes les questions soulevées un

Digitized by Google

développement en rapport avec leur importance, pour réaliser, en un mot, toute sa pensée.

Votre commission vous a proposé d'accorder à l'auteur du mémoire n° 3 une médaille d'argent.

« Noblesse oblige, » avons-nous pensé. L'Académie de la ville du sacre ne peut, selon nous, donner non-seulement le prix, mais son patronage qu'à un ouvrage digne, sous le triple rapport de l'érudition, de la discussion et du style, d'un sujet aussi noble et aussi intéressant. Vous avez adopté cette pensée, Messieurs, et vous engagez les auteurs à revoir leur travail et à lui donner toutes les qualités requises. Vous serez heureux alors d'applaudir à leurs efforts et d'offrir à leur persévérance la palme académique.

Ici se terminait ce rapport. Mais voici une addition, très-courte d'ailleurs, dont personne, pensons-nous, ne sera tenté de se plaindre. Au moment où le rapporteur montait à cette tribune, votre président recevait une lettre par laquelle il était informé qu'un anonyme se propose d'ajouter une somme de cent francs au prix qui doit être décerné, en 1862, par l'Académie au meilleur mémoire sur le sacre.

Quelle est donc la puissance de cette question qui, de toutes parts, excite tant d'études et de nobles sympathies! D'une part, les concurrents perfectionnent leurs travaux; d'un autre côté, l'Académie a doublé la somme ordinairement consacrée aux mémoires historiques; voici enfin un particulier qui y ajoute une somme considérable.

Honneur et reconnaissance à tous ceux qui comprennent ainsi l'importance des études historiques et la splendeur de notre antique cité!

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE POÉSIE

PAR

M. E. Cheysson, membre titulaire.

Messieurs,

Je viens, sur votre invitation, plus gracieuse que prudente, vous rendre compte des résultats du concours de poésie que vous avez ouvert pour 1861.

A ne le juger que par le nombre des concurrents, il serait de beaucoup supérieur à tous ceux qui l'ont précédé. Cinquante pièces vous ont été adressées sous vingt-six numéros distincts : c'est là un symptôme d'heureux augure, en ce qu'il mesure la portée de votre appel, et donne un démenti formel à ces Jérémies, toujours pressés de pleurer sur des ruines, de crier à la décadence, et de proclamer à tout jamais déchu le culte de l'idéal, de la poésie.

Non, Messieurs, la poésie n'est pas morte comme ils le prétendent ; non, le matérialisme n'a pas tout envahi : il n'est pas vrai que la société roule sur une pente effroyable, au bas de laquelle l'attendent fata-

Digitized by Google

lement le scepticisme, la déification des sens et du veau d'or. Je nie la déchéance de l'humanité : ses facultés se sont momentanément détournées vers d'autres buts ; elle s'est précipitée dans de nouvelles voies avec une ardeur peut-être passionnée, mais qu'expliquent assez et l'importance sociale du problème poursuivi, et l'éblouissement que produisent toujours de larges horizons entrevus pour la première fois.

Comme ceux qui l'ont précédé, ce siècle a sa noblesse, ses grandeurs. Elles sont dans ce magnifique mouvement de travail et de richesse qui éclate partout, gagne de proche en proche, et pénètre jusqu'aux couches profondes. Elles sont dans cette activité merveilleuse de tous, dans cette investigation patiente et acharnée des secrets de la nature, dans les splendides conquêtes de la science moderne. C'est là que la vie se condense à présent ; mais les autres branches de l'activité humaine auront aussi leur tour, n'en doutez pas, Messieurs, et élaborent, par une sorte de transformation qui s'accomplit à notre insu, l'époque plus ou moins prochaine de leur glorieux avènement.

L'homme n'est donc pas déchu, pas plus que la nature qui l'entoure ; et cette considération, tirée de la permanence de l'ordre naturel, me paraît si rassurante, que, pour ma part, je ne consentirai à admettre la décrépitude du siècle que le jour où je verrai les fleurs naître fanées, les arbres chanceler sur leurs racines impuissantes et le soleil éteindre ses rayons.

Cette profession de foi n'est peut-être pas sans importance pour expliquer la portée du concours

Digitized by Google

ouvert par votre Compagnie. S'il était vrai que la poésie eût fait son temps, à quoi servirait-il? « Il ne dépend pas d'une académie, a dit justement M. F. Guessard, à propos des jeux floraux, de ressusciter ce qui est mort. » Mais ce qu'elle peut et ce qu'elle doit faire, c'est de protester contre un préjugé; c'est de grouper comme en un faisceau toutes les individualités isolées qui poursuivent l'idéal; c'est de donner un signe de ralliement à tous ces chercheurs qui s'ignorent; c'est enfin de provoquer un réveil, de hâter un épanouissement. Je crois, Messieurs, qu'envisagée à ces divers points de vue, l'institution de votre concours de poésie trouve sa véritable signification et répond bien à ce que le public est en droit d'attendre de vous.

Par une heureuse innovation, l'Académie avait laissé aux concurrents le choix du sujet. C'était accentuer les individualités en présence, donner libre carrière à toutes les facultés, au lieu de les enfermer dans un moule uniforme. On devait donc s'attendre à voir représentés tous les tons, toutes les manières, pour ainsi dire tous les tempéraments; et, en effet, c'est comme une mosaïque, un vrai kaléidoscope. Toutefois, malgré la témérité de la tâche, peut-être ne sera-t-il pas inutile, pour parcourir plus aisément avec vous la galerie des diverses épreuves, d'essayer de grouper les éléments, comme on dit, similaires.

A tout seigneur tout honneur!

Place au genre sublime. Nous escaladons avec lui les hauteurs inaccessibles où la pensée plane et s'abîme en une contemplation extatique, au risque de s'évaporer. Nous y rencontrerons d'abord le

Digitized by Google

Chœur des anges, n° 20, chantant en vers d'Apocalypse le *Triomphe du juste*.

Qui n'a éprouvé le désir insatiable du poète : « Savoir la cause de toutes choses? » Du haut de l'Empyrée, le n° 19 veut bien nous révéler les secrets de la *Création*.

Bien qu'il ait mis au service de sa Genèse un vers harmonieux et sonore, je préfère, me le pardonnerez-vous? les théories, bien autrement grandioses, de la science.

« Nous entrons, a dit avec raison M. Dumesnil, auteur de la *Foi nouvelle*, dans un âge ou la plus grande poésie se trouve dans la vérité. »

Planons encore, Messieurs, en compagnie du n° 17; bonne compagnie, d'ailleurs. L'auteur dédaigne, comme Horace, les sentiers battus des pâles humains, et préfère les cimes virginales.

Oh! non! n'enviez pas le bonheur de la foule,
Trompeur comme un mirage et vain comme la houle
Qui se brise contre l'écueil.
Poètes, laissez-lui ses fêtes, ses richesses.

Hélas! depuis Homère jusqu'à Colletet, et au-delà, ils suivent tous cruellement ce conseil. Mais tous ne sont pas d'aussi bonne composition que le n° 17.

Les bardes sont d'étrange sorte.
Je ne sais qui, diantre, les fit;
Il faudrait à cette cohorte
Un toit, du feu, du pain, un lit.

Il est vrai que le poète rachète ses souffrances par son influence sociale. C'est toujours le n° 17 qui parle.

Les grands législateurs étaient de grands poètes.
Le rhythme est le moule des lois.

Digitized by Google

Voilà nos représentants forcés de manier la lyre et de remplacer le code par le dictionnaire de Richelet.

Il est vrai que c'est là l'opinion d'un poète. Quant à Cicéron, en sa qualité d'orateur, il ne manque pas d'attribuer à l'éloquence la formation des sociétés.

Glissons prudemment sur ce débat, qu'il ne nous appartient pas de vider, et, complétant la monographie du poète, dont le n° 17 nous représentait le triomphe, assistons à son agonie avec le n° 16.

Cette pièce, qui n'est pas sans analogie avec la *Mort de Socrate*, offre une certaine grandeur et quelques beaux vers.

Le n° 14 se livre à « la prière » et à la « méditation. » Ce titre aimé de la muse lui a porté bonheur, et nous le félicitons de cette philosophie sérieuse et pratique, qui lui rend léger le fardeau de la vie. Loin de blasphémer le jour où sa mère l'a enfanté, suivant le tour ordinaire de la littérature désolée, il est heureux de vivre.

> Seulement pour m'avoir appelé sur la terre,
> Dieu, quels remerciements ne te dois-je en mon cœur !

C'est là enfin l'homme idéal cherché inutilement par le prince indien dont parle la fable. Ce prince était gravement malade. Un saint derviche lui déclare qu'il ne peut espérer de guérison que s'il s'applique sur le corps, oserai-je le dire?... *proh pudor!* la chemise d'un homme heureux. Chose facile!... Mais l'illusion ne fut pas de longue durée. Du palais à la chaumière, tout gémit, tout soupire, tout maudit son destin... Egaré dans une forêt, le pauvre chercheur s'abandonne au désespoir, quand il entend retentir à ses côtés un franc éclat de rire... C'est un

Digitized by Google

bûcheron. — « Eh! l'ami! Etes-vous heureux? — Oui, certes, cent fois plus qu'un roi! » — Le prince s'élance sur lui pour lui ravir le précieux talisman. Horreur! le bûcheron n'avait pas de chemise. — Si le prince cherche encore, nous pourrons l'adresser au nº 14.

Peut-être trouverez-vous avec moi que, pour de modestes humains, c'est assez rester dans les régions éthérées. Revenons donc au plus vite sur terre, non pourtant sans poser un instant dans l'autre monde. « Plus d'esclavage! » c'est le cri de guerre du nº 6. La verve allumée par une indignation généreuse, il braque ses vers rayés du plus gros calibre contre les Yankees du Sud.

Ces bâtards aux instincts malfaisants,
Ce ramas de forbans ...

Si les milices fédérales ont l'impétuosité du nº 6, c'en est fait de la scission, et l'Amérique, surprise d'avoir pu si longtemps se passionner pour une idée, reprendra avec son *gohead!* le culte du dieu Dollar et du roi Coton.

Dans le nº 1, le vers a déposé le fouet vengeur, et prêche l'amour et la concorde. « Aimez-vous, » telle est l'épigraphe chrétienne de cette pièce, qui ouvre dignement la série des concurrents.

Aimez-vous, aimez-vous! le Dieu de paix l'ordonne.

S'il fallait en croire la boutade de Collet, ce serait trop tard :

L'amour est mort en France.
C'est un
Défunt
Mort de trop d'aisance.

Digitized by Google

Après l'émotion, le rire; après la tragédie, le vaudeville. C'est la vie : les contrastes y sont de tous les instants; les extrêmes s'y accompagnent sans cesse; tels que, pour emprunter une comparaison à la géométrie mise en vers :

A l'abri de l'envie, en compagnes fidèles,
On voit marcher de front deux lignes parallèles.

Notre concours ne pouvait manquer de refléter cette loi générale, et, en effet, le vers sublime y coudoie le vers héroï-comique. La muse a replié ses ailes, éteint ses couleurs éclatantes, et d'un air enjoué, elle semble avoir adopté la devise de Rabelais :

Mieulx est de ris que de larmes escripre :
Pour ce que rire est le propre de l'homme.

Cette muse pédestre, moins heureuse que sa sœur ailée, n'a inspiré qu'un petit nombre de pièces, et encore une seule offre-t-elle un mérite réel. C'est le n° 23, intitulé : *Exil de la modestie.* Les vers en sont d'une facture élégante et spirituelle, d'une veine abondante, trop abondante peut-être.

La modestie que cherchait, sans la trouver, l'auteur de ce numéro, ne s'est probablement pas refugiée chez celui de la satire contre les mauvais chantres de la guerre de Crimée. Il est plus que sévère pour eux et les accuse d'avoir

... Par un chant digne des ânes,
Sali les héros de leurs vers.

Cette mauvaise humeur rétrospective étonne comme un anachronisme, alors qu'un oubli profond et mérité a enseveli toutes ces œuvres, et qu'elles sont allées rejoindre les neiges d'Antan. La pièce retarde de deux années. Et même, pourrions-nous, en dehors de la

Digitized by Google

date, reprocher à l'auteur son peu d'indulgence vis-à-vis de ses victimes :

On peut être honnête homme et faire mal les vers.

Je rappelle à dessein ce proverbe pour en appliquer le bénéfice à l'auteur de la *Mort du cheval d'un curé de campagne*, n° 13.

Par une sorte de précaution intéressée, il a pris pour épigraphe : « On doit les égards aux vivants, aux morts la vérité. »

Aussi, pour ne pas manquer aux égards qu'il réclame avec beaucoup de raison, ne citerons-nous de lui que les deux vers où il résume les qualités de son héros.

Oui, ce coursier avait reçu de la nature
La noble faculté de trainer la voiture.

Nous avons aussi reçu d'elle la moins noble, mais plus utile faculté de déplacement. Profitons-en pour aborder un nouveau genre ; non pourtant avant d'avoir accordé une mention aux fables, parfois ingénieuses, du n° 4.

Ce nouveau genre sera, si vous voulez, le genre historique. Pas plus que le précédent, il n'aura eu les honneurs du concours.

C'est d'abord un *Baptême de Clovis*, n° 7, dont il faut signaler l'inspiration élévée et le patriotisme local.

L'enthousiasme pour Reims y respire à chaque vers, et y prend même des proportions inquiétantes pour l'entretien de la voirie.

Lève la tête, ô Reims ! noble cité, sois fière !
Tout est sacré chez toi, tout, jusqu'à ta poussière !

Digitized by Google

Nous ne savons pas ce qu'aime le nº 25, mais, à coup sûr, ce n'est pas Voltaire. Au temps même où ce dernier était le plus attaqué, nous doutons qu'il l'ait jamais été avec autant de passion. Le poète est libre de ses sujets et de ses préférences ; mais ce que nous ne saurions admettre, c'est que l'on fasse de Diderot une sorte d'énergumène vociférant des principes qui n'ont jamais été les siens pour en accabler Voltaire à l'agonie.

> Nos enfants brûleront tes livres de scandale,
> Pleins du miasme impur que ta morale exhale,
> Et maudiront cent fois et Satan et Voltaire!.....
> A ces mots, Diderot d'un pas brusque sortit,
> Laissant dans le salon tout le monde interdit.

Je vous avoue, Messieurs, que je suis comme tout le monde; je n'ai garde de rappeler Diderot, et me hâte de passer au genre rustique.

A priori, c'est celui pour lequel j'aurais parié le plus volontiers. Le grand fait qui caractérisera l'art moderne, c'est cette haine de plus en plus accusée pour le factice, le convenu ; c'est ce mouvement passionné vers l'étude de la nature; c'est l'action profonde exercée sur l'art par les découvertes si grandes et si poétiques des sciences positives. La nouvelle école prendrait volontiers pour devise, pour règle d'esthétique : « Le beau est le vivant. » C'est la vie qu'elle poursuit toujours et partout. Ainsi s'explique le succès sans cesse croissant du paysage en peinture, du roman en littérature, non plus roman de cape et d'épée, mais roman intime, contemporain, et pour ainsi dire photographique.

Dès qu'un excès est possible, tenez-le pour fait accompli. Aussi, sur cette pente de l'imitation exacte

Digitized by Google

de la vie, à qui nous devons tant de chefs-d'œuvre, n'a-t-on pas manqué de tomber de chute en chute jusqu'au réalisme, qui, en accusant grossièrement la tendance de l'école, a démontré hautement que l'art ne peut exister sans spiritualisme, sans idéal.

Ces excès appellent une réaction qui ne saurait se faire attendre. L'esprit humain, a dit Luther, est comme un paysan ivre à cheval, qui tombe à droite quand on le relève à gauche. Mais, aujourd'hui, le talent et la passion sont encore au service (permettez-moi ce mot nouveau) du naturalisme, qui compte à sa tête les noms les plus séduisants, les plus aimés du public, les promoteurs les plus puissants du mouvement artistique. Leur influence apparaît dans votre concours, où les pièces les plus remarquables se réclament de l'inspiration naturaliste.

Nous voici donc au village. Notre première visite ne doit-elle pas être pour ce pieux édifice, sous l'ombre amie duquel se groupent les toits de chaume, comme se réfugient les poussins sous l'aile de leur mère? C'est le n° 26 qui nous introduit dans l'église de campagne.

> Murs sacrés, votre aspect réveille dans mon âme
> Les pieux souvenirs, la croyance, la flamme.

Mais qu'ils sont loin, ces jours d'innocence! L'auteur s'écrie comme le rêveur de la belle fiction de Jean Paul (*la Nuit du nouvel an*): Jeunesse, belle jeunesse, reviens! Et pour lui aussi elle reviendra : avec de tels regrets, il n'en faut pas douter.

En face de l'église, voyez-vous cette maisonnette modeste et riante? C'est le « *hoc erat in votis* » d'Horace; c'est la retraite du n° 12. Comme tous

Digitized by Google

les sentiments sincères, celui de la campagne a bien inspiré l'auteur, qui a trouvé, sur les désillusions de la vie, des vers heureux et qu'on retient. Jeunes, dit-il,

> .... jeunes, nous faisions des châteaux en Espagne.
> L'onde coule toujours au pied de la montagne,
> Mais, hélas ! nos châteaux sont encore à bâtir....

N'est-ce pas là une heureuse réminiscence de la vieille chanson :

> Plaisir d'amour ne dure qu'un moment ?

La pente du regret est glissante et mène loin. Au lieu de nous y abandonner, ne vaut-il pas mieux nous réfugier dans une atmosphère de paix et de sérénité, dans *l'Age d'or de la Champagne* (n° 18)?

Mais (hélas ! rien n'est parfait de tous points, a dit le poète) le réalisme s'y cache sous les fleurs. Il y a là sur la soupe aux choux des vers qu'on croirait empruntés à M. Max Buchon, son chantre officiel. Le maître, M. Champfleury lui-même, ne l'a-t-il pas déclaré? « *Il n'y a pas d'autre poésie que celle d'où s'exhalent les parfums grossiers* (sic) *de la soupe aux choux.* » Aussi, scrupuleux observateurs de l'esthétique réaliste, les aïeux mis en scène par le n° 18

> Mangent la soupe aux choux dans la soupière
> D'argile cuite, et le morceau de lard
> Ou de jambon assaisonné sans art.

En somme, voilà un âge d'or qui ressemble terriblement à notre âge de papier. Il y a même eu progrès depuis lors, sous le rapport du sentiment

Digitized by Google

commercial. Les aïeux de tout-à-l'heure, le repas terminé, chantent de gais refrains:

Les ennemis jamais ne reviendront.
C'est notre vin : jamais ils n'en boiront !...

Leurs descendants sont moins stoïques, et ne s'en trouvent pas plus mal.

Nous réservons, pour y revenir bientôt, trois pièces remarquables: nos 10, 11, 24, et nous terminons cette déjà trop longue revue par l'examen rapide des compositions du genre tempéré.

Nous y rangerons la pièce des *Sœurs de charité*, sujet heureux, récemment couronné à l'Académie française, et qui a bien inspiré notre auteur ; et *la Berceuse*, du no 2, à laquelle nous prédisons beaucoup de succès auprès des mères, et que nous signalons aux compositeurs de romances pour sa versification élégante et harmonieuse.

Féminine aussi est la touche du no 5. Mais ici nous n'avons pas eu besoin de grande perspicacité pour le deviner. L'auteur se charge de nous apprendre que, dans son enfance,

Elle était pleine de pétulance.

Depuis lors, elle a dû modérer beaucoup sa vivacité, car elle professe les opinions les plus sages sur l'amour, la vie, les beaux-arts.

Les beaux-arts! Noble passion, et qui possède l'auteur des nos 21 et 22. Il nous a exposé leurs titres à la reconnaissance des hommes, et n'a eu garde d'oublier, parmi leurs états de service, la construction des murs de Thèbes.

Digitized by Google

On dit que Thèbe, ô merveille inouïe !
Sortit de terre aux accords d'Amphion,
Et que le roc, souple à sa mélodie,
Comme un esclave, obéissait au son.

Amphion, pourquoi as-tu emporté ton secret? Vois nos grues, nos engins, qui suffisent à peine à soulever les rocs. Donne-nous de retrouver ta lyre incomparable, et tu auras conquis à la mélodie les esprits les plus positifs.

Dans les pièces qui précèdent, Messieurs, nous n'avons eu à vous signaler que des passages heureux, des idées ingénieuses; mais aucune d'elles ne présente cet ensemble complet, cette élévation d'inspiration, en un mot, toutes les qualités que vous êtes en droit d'exiger des concurrents que vous couronnez.

Ces qualités, vous les avez rencontrées chez MM. Achille Millien et Lesguillon, auteurs des nos 10, 11 et 24.

M. Millien aime franchement la nature, l'exprime simplement, sans fadeur ni trivialité.

Sa première pièce (*la dernière Gerbe*) a pour sujet les fêtes de la moisson et s'est heureusement inspirée du beau tableau de Léopold Robert, dont elle rend bien le sentiment général. On dirait même qu'à plus d'un endroit le vers a essayé de suivre, trait à trait, le pinceau, et de reproduire, ainsi qu'un burin fidèle, l'harmonie et comme le contour de certains détails.

Les bœufs ont à leur front des touffes de verdure
Enchâssant des bouquets de toutes les couleurs,
Et trainent lentement la pesante voiture
Le long des églantiers parés de jeunes fleurs.

Digitized by Google

Les vieux suivent le char où la gerbe se dresse,
Marmotant de concert un refrain d'autrefois.
Les jeunes gens dans l'air lancent avec adresse
Leur faucille, en frappant dans leurs mains quatre fois.

La pièce se termine par de beaux et bons conseils adressés aux paysans, qui ne les suivront pas, et qui auront tort :

Ne quittez pas vos champs, si l'on vous y convie.

Le morceau tout entier mériterait d'être cité ; mais, heureusement, nous n'en avons pas fini avec M. Millien. Dans son étude rustique de *Firmin*, il s'est encore élevé plus haut que dans la composition précédente, et paraît s'être ressouvenu de l'admirable idylle d'*Hermann et Dorothée*. Peut-être une critique sévère pourrait-elle relever quelques inégalités dans le début ; mais nous aimons mieux vous arrêter sur la dernière partie où abondent les jolis vers, les frais tableaux, et nous sommes sûr que vous nous saurez gré de vous en avoir détaché un des mieux inspirés, le chœur des jeunes filles célébrant les noces de Firmin :

Le printemps sème les verdures
De muguets blancs, de boutons d'or,
Et les oiseaux, prenant l'essor,
Baignent leur aile aux sources pures.

Au fond des bosquets rajeunis
Cherchez, petits, les frais ombrages ;
Allez, portez sous les feuillages
Des brins de mousse pour vos nids.

Le clair soleil embrase l'onde,
Le cerf brame dans la forêt ;
Bientôt le pampre sera prêt
A supporter la grappe blonde.

Digitized by Google

La brise agite les roseaux,
Le pré voit bondir les génisses
Aspirant l'odeur des narcisses
Qui parfument le bord des eaux.

Libre aujourd'hui de tes semailles,
O laboureur, commence un air,
En promenant ton regard fier
Sur tes blés où chantent les cailles.

Printemps, espoir! Printemps, amours!
La nature se sent revivre,
Et le cœur tressaille et s'enivre
Des soirs sereins, des tièdes jours!

Je voudrais lire jusqu'au bout; mais il faut savoir se borner. Je quitte donc à regret *Firmin* pour passer au *Conseil de l'âme*, de M. Lesguillon.

Cet auteur a, de plus que le précédent, la science de la mise en scène et l'arrangement du sujet. S'il manque parfois de profondeur, son vers est toujours coulant et limpide. Le cadre est d'ailleurs ingénieux et bien rempli.

Dans un conseil, où sont personnifiées les diverses influences qui se disputent une âme, celle-ci cède aux mauvaises suggestions de l'orgueil, de l'envie, sans écouter les protestations de la conscience. Mais l'expiation ne se fait pas attendre :

Sans appel venu
Sous son toit jusque là paisible,
Invisible pour tous et pour elle visible,
Vient s'asseoir un hôte inconnu,
D'un aspect sinistre et farouche,
Sombre, roulant des yeux hagards,
Toujours la menace à la bouche
Et la fureur dans les regards.

« Spectre, qui donc es-tu ? » s'écrie l'âme à bout de forces.

Digitized by Google

Celui que tu créas dans ton imprévoyance.
Nous marchons enchaînés tous deux jusqu'à la mort.
Avant, j'étais la conscience,
Aujourd'hui, je suis le remord !...

Mais Dieu s'est apaisé : le spectre s'est évanoui, et l'âme, avant de quitter la terre, peut entrevoir à son chevet l'ange du pardon qui lui montre le ciel.

Ces citations, qu'il faut résister au plaisir de multiplier, suffisent, nous l'espérons, à justifier la médaille d'argent que vous avez accordée à MM. Lesguillon et Millien.

En résumant l'impression générale qui se dégage de cet examen, on peut dire, ce nous semble, que le concours de 1861 renferme de remarquables éléments, et tiendra honorablement sa place dans les fastes de votre Compagnie. Il ne lui aura manqué qu'un rapporteur plus digne de vous le présenter.

Digitized by Google

CONCOURS DE L'ANNÉE 1861.

PRIX ET MÉDAILLES.

HISTOIRE.

ETUDE SUR LE SACRE.

Le prix n'est pas décerné.

Une médaille d'argent est accordée à M. l'abbé Poquet, curé-doyen de Berry-au-Bac (Aisne), auteur du mémoire n° 3;

Une médaille de bronze de première classe, à M. l'abbé Quéant, curé de Saint-Loup (Ardennes), auteur du mémoire n° 1.

—

POÉSIE.

Le prix n'est pas décerné.

Une médaille d'argent de seconde classe est accordée à M. Achille Millien, propriétaire à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre), auteur des pièces n°s 10 et 11;

Une médaille d'argent de seconde classe, à M. Jules Lesguillon, homme de lettres à Saint-Mandé, près Paris, auteur de la pièce n° 24.

—

Digitized by Google

MÉDAILLES ET RÉCOMPENSES DIVERSES.

L'Académie décerne une médaille d'or de cent francs à M. Deperthe, architecte, élève de M. Brunette, pour le dessin de la mosaïque qu'il a présenté à la Compagnie ;

Une médaille d'argent de première classe, à M. Chevalier, conducteur des travaux publics à Reims, pour les soins donnés au déblaiement de la mosaïque des promenades et pour les travaux exécutés sous sa surveillance, dans l'intérêt de la science, aux abords de ce monument.

L'Académie accorde une mention honorable à M. Jacquier, de Reims, pour la cafetière de son invention.

Digitized by Google

PROGRAMME

des Concours ouverts pour les années

1862 ET 1863.

PRIX A DÉCERNER EN 1862.

HISTOIRE.

1re question : Etude sur le Sacre. — Exposer son double caractère, politique et religieux, son importance dans l'opinion publique et dans le droit ancien de la France.

En remettant au concours cette question, l'Académie invite les concurrents à ne pas donner trop d'importance aux études accessoires qui s'y rattachent, telles que celle de l'origine du pouvoir en général, celle des prières et des cérémonies du sacre, etc.

Le prix, dû en partie à la générosité d'un anonyme, consiste en une médaille d'or de 500 francs.

—

2me question : La Ligue à Reims.

Le prix, pour cette question, consiste en une médaille d'or de 300 francs.

—

ARCHÉOLOGIE.

Histoire et description des anciennes maisons de Reims.

Digitized by Google

L'auteur comprendra dans cette étude les maisons remarquables au point de vue de l'art, celles qui ont conservé une certaine importance ou dont il serait facile de rétablir le plan; il dira leurs anciennes dénominations et les noms des familles qui les ont habitées ou possédées.

Il complétera son travail par l'histoire et la description des anciennes enseignes qui subsistent encore dans la ville.

Des dessins accompagneraient heureusement son mémoire.

Le prix, pour cette question, consiste en une médaille d'or de 200 francs.

POÉSIE.

Une médaille d'or de 200 francs sera décernée à la meilleure pièce, de 100 vers au moins.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

SCIENCES ET INDUSTRIE.

Une médaille d'or de 300 francs sera décernée au meilleur ouvrage sur la fermentation alcoolique.

Ces médailles seront décernées dans la prochaine séance publique de l'Académie.

Les mémoires devront être adressés (franco) *à M. le Secrétaire général, avant le 15 Mai 1862.*

Les auteurs, ne devant pas se faire connaître, inscriront leurs noms et leur adresse dans un billet cacheté, sur lequel sera répétée l'épigraphe de leur manuscrit.

L'Académie distribuera, en outre, des médailles d'encouragement aux auteurs des travaux qu'elle jugera dignes de récompense; les personnes qui croiraient avoir droit à cette distinction sont invitées à faire parvenir leurs titres au Secrétariat avant le 15 Mai 1862.

Digitized by Google

PRIX A DÉCERNER EN 1863.

—

SCIENCES ET INDUSTRIE.

Quels sont, au point de vue de l'hygiène et de l'industrie, les avantages et les inconvénients du blanchiment des tissus en général, et particulièrement des tissus de laine, par le soufre ? L'acide sulfureux est-il, comme on le croit généralement, l'élément actif dans cette opération ?

Si le soufrage est reconnu nuisible à la salubrité publique, indiquer par quel procédé on pourrait obtenir un blanchiment qui présentât les mêmes avantages au point de vue industriel, sans offrir de danger pour la salubrité.

Le prix consiste en une médaille d'or de 300 francs.

Les mémoires devront être envoyés, en observant les formalités indiquées ci-dessus, avant le 15 Mai 1863.

Reims, le 2 Août 1861.

Le Secrétaire général,

Ch. LORIQUET.

Le Président annuel,

H. ROBILLARD.

Digitized by Google

TABLEAU

DES

MEMBRES COMPOSANT L'ACADÉMIE DE REIMS

AU 31 JUILLET 1861.

Bureau pour l'année 1860-1861.

Président d'honneur, S. Em. le Cardinal GOUSSET (C. ✻).
Président annuel, MM. H. PARIS.
Vice-Président, H. ROBILLARD (✻).
Secrétaire général, CH. LORIQUET.
Secrétaire archiviste, MARIDORT.
Trésorier, E. SAUBINET.
Membres du conseil d'administration. E. DÉRODÉ. JOGUET (✻). N.

Bureau pour l'année 1861-1862.

Président d'honneur, S. Em. le Cardinal GOUSSET (C. ✻).
Président, MM. H. ROBILLARD (✻).
Vice-Président, LESEUR.
Secrétaire général, CH. LORIQUET.
Secrétaire archiviste, MARIDORT.
Trésorier, E. SAUBINET.
Membres du conseil d'administration. JOGUET (✻). H. PARIS. DUQUÉNELLE.

Digitized by Google

Membres titulaires (par rang d'ancienneté).

Mgr Gousset (C. ✱), cardinal, archevêque de Reims.
MM. Saubinet, directeur de la Société des déchets de la fabrique.
Robillard (✱), vice-président du Tribunal civil.
Fanart (L.), membre de l'Académie de Sainte-Cécile, à Rome.
Tarbé (P.), ancien magistrat.
Landouzy (H.) (✱), directeur de l'Ecole préparatoire de médecine.
Sutaine (M.), propriétaire.
Duquénelle, pharmacien.
Clicquot (F.-L.), propriétaire.
Gosset, architecte.
Paris (H.), avocat.
Midoc (L.-H.), greffier du Tribunal de commerce.
Loriquet (Ch.), conservateur de la Bibliothèque, du Musée et des Archives de la ville.
Goda, notaire.
Baudesson, fabricant de produits chimiques.
Joguet (✱), proviseur du Lycée.
Lefebvre (✱), officier supérieur du génie, en retraite.
Reimbeau, architecte du diocèse.
Mennesson, ancien notaire.
Gallïet, professeur à l'Ecole préparatoire de médecine.
Leseur, avoué.
Villeminot, ingénieur-mécanicien.
Maridort, professeur de physique au Lycée.
Piéton, avocat.

Digitized by Google

MM. MARTIN (CH.), rédacteur du *Courrier de la Champagne.*

GIVELET (CH.), propriétaire, inspecteur de la Société française d'archéologie.

GÉRARD, docteur en médecine.

RICHARDOT, avocat, adjoint au maire.

LEMPEREUR DE SAINT-PIERRE (*), sous-préfet de l'arrondissement de Reims.

VARENNES, juge d'instruction.

THOMAS, professeur à l'Ecole préparatoire de médecine.

VANEY, substitut du procureur impérial.

CHEYSSON, ingénieur des ponts-et-chaussées.

Membre décédé.

M. JOPPÉ, membre correspondant, bibliothécaire à Châlons-sur-Marne.

Digitized by Google

LISTE DES OUVRAGES

ADRESSÉS

A L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE REIMS

Pendant l'année 1860-1861.

---

1. HOMMAGES FAITS A L'ACADÉMIE PAR SES MEMBRES.

Gilles de Bretagne, par M. Anat. de Barthélemy. Broch. in-12.

Le Droit civil français, par Zachariæ, traduit de l'allemand et annoté par MM. G. Massé et Ch. Vergé. T. V. Paris, 1860. In-8°.

De l'Agriculture et des Agriculteurs, par M. l'abbé Regazzoni. Vienne, 1860. Broch. in-8°.

De la Musique, par le même. Vienne, 1860. Broch. in-8°.

Notions générales de Botanique, par le même. Gratz, 1858. Broch. in-8°.

Des Bêtes, par le même. Vienne 1860. Brochure in-8°.

De la Vie tranquille, par le même. Gratz, 1858. Broch. in-8°.

De la Mesure des aires sphériques, par M. Borgnet. In-8°.

Digitized by Google

Rapport sur les affections épidémiques qui ont régné au Havre et dans les environs, par M. le docteur Lecadre. Broch. in-8°.

Fables, par M. Bourguin, troisième édition. Paris, 1860. 1 vol. in-18

Soyez bons pour les animaux, petits contes, par le même. Paris, 1860. 1 vol in-18.

Rapport verbal sur divers monuments et plusieurs excursions entreprises en 1857 et 1858, par M. de Caumont.—Extrait du *Bulletin monumental*, 1860. In-8°.

Topographie et Carte agronomique d'une terre de 42 hectares, par M. de Caumont Broch in-8°.

De l'Homme antédiluvien et de ses œuvres, par M. Boucher de Perthes. Paris, 1860. Broch. in-8°.

Notice nécrologique sur le marquis de Lagoy, par M. Ch. Robert.— Extrait de la *Revue numismatique*, t. V. 1860. Broch. in-8°.

Nouveaux éclaircissements sur la monnaie d'Auxerre, par M. Anat. de Barthélemy.— Extrait de la *Revue numismatique*, t. V. 1860. Broch. in-8°.

De la Pellagre sporadique, par M. Landouzy. Paris, 1860. Broch. in-8°.

Voyage au pays des Mormons, par M. Jules Remy. Paris, 1860. 2 vol. in-8°.

Ermitage et Vie de saint Valbert, par M. l'abbé Clerc, troisième édition. Paris, 1860. 1 vol. in-8°.

Cromwell, protecteur de la république anglaise, par M. Anot de Maizières. Grand in-8°.

Notice biographique sur Monseigneur Mosnyer de Prilly, évêque de Châlons-sur-Marne, par M. Jules Garinet. Châlons-sur-Marne, 1860. Broch. in-12.

Hagiologie nivernaise, par M. l'abbé Crosnier. 3e et 4e livraisons. Nevers, 1860. Broch. in-8°.

Digitized by Google

Notice biographique sur M. l'abbé Blion, chanoine de Châlons-sur-Marne, par M. Aubert, curé de Juvigny. — Extrait de l'*Annuaire de la Marne* de 1861. In-12.

La Ville de Reims choisie pour la réunion du Congrès archéologique en 1861.— Extrait du *Bulletin monumental.* Broch. in-8°.

Reims pendant la domination romaine, d'après les inscriptions, par M. Ch. Loriquet. Reims, 1860. 1 vol. in-8°.

Cause de l'Imitation de Jésus-Christ, par M. Vert. In-12.

Monnaies de Mâcon, par M. Ch. Robert. Broch. in-8°.

Note sur des monnaies austrasiennes inédites, par M. Ch. Robert. Broch. in-8°.

Etudes littéraires, par M. E. de Barthélemy. In 8°.

Etude historique sur les loteries, par M. l'abbé Corblet. Amiens, 1860. In-8°.

Catalogue du musée plastique de la Société française d'archéologie à Caen, par M. de Caumont. Caen, 1860. Broch. in-8°.

Discours prononcé au concours régional de Châlons-sur-Marne, en 1861, par M. de Royer. Paris, 1861. Broch. in-12.

La Fontaine et ses devanciers, ou Histoire de l'apologue, par M. Soullié. Paris, 1861. 1 vol. in-8°.

De Idyllo Theocritio, utpote poetica privatæ vitæ pictura, auctore P. Soullié. Paris, 1860. 1 vol. in-8°.

Réponse de la France au défi de la Belgique relativement à l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ, par M. J. Mangeart. Paris, 1860. In-8°

Recherches sur les paralysies symptomatiques de la compression intra-crânienne et sur leur signification, par M. le docteur Ancelet. Broch. in-8°.

Digitized by Google

Observations pour servir à l'histoire des affections cancéreuses de la peau, par le même Broch. in-8°.

Observations et remarques pour servir à l'histoire de la luxation du genou, par le même. Broch. in-8°.

Etude sur la luxation par rotation du tibia, par le même. Broch. in-8°.

Note sur un cas rare du spina bifida, par le même. Broch. in-8°.

Des Végétations vulvo-anales des femmes enceintes, par le même. Broch. in-8°.

Note sur un nouveau moyen d'éviter la ligature des vaisseaux dans les amputations, par le même. Broch. in-8°.

Galerie biographique de l'arrondissement de Cherbourg. — Le Général Jouan, par M. de Pontaumont. Carentan, 1859. Broch. in-12.

Compte-Rendu sur le Recueil des documents inédits concernant la Picardie, par M. Victor de Beauvillé, par M. l'abbé Corblet. Amiens, 1860. In-8°.

Rapport sur l'exploitation agricole de M. Aubert-Blion, de Poix, par M. Bouquet. Châlons, 1860. Broch. in-8°.

Rapport à M. le préfet de la Marne sur les saisons de la source de Sermaize en 1860, par M. le docteur Prin. Châlons, 1860. Broch. in-8°.

Digitized by Google

2. HOMMAGES DIVERS.

Leçons d'agriculture et d'horticulture en deux ans, par M. Lefebvre-Bréa. In-12.

Biographie d'Eliacim Jourdain, par M. Reimbert. In-12.

Mémoire sur le calendrier musulman, par M. Renée Martin. In-8°.

Annuaire administratif et historique du département de la Somme, 1852-1853. In-8°.

Notice des objets d'art, tableaux, antiquités et curiosités exposés dans les salles de l'hôtel-de-ville d'Amiens, du 20 Mai au 7 Juin 1860. Amiens, 1860. 1 vol. in-8°.

De la Solanine. Accidents produits chez les animaux et chez l'homme par l'usage de la pomme de terre trop germée, par M. Victor Châtel. Angers, 1860. In-8°.

Nouvelle Lettre de Mairan à Bouillet. Broch in-8°.

Etude sur les almanachs de l'Artois, par M. Parenty. Broch. in-18.

Ambassades en Espagne et en Portugal, par M. Philippe de Caverel. In-8°.

Empoisonnement par la strychnine. Rapport médical légal, par M. le docteur Dauvin. In-8°.

Les Libre-échangistes et les Protectionnistes conciliés, par M. Duménil-Marigny. Paris, 1860. In-8°.

Solution du problème relatif à la production et au libre-échange, par le même. Broch. in-8°.

Le Passé, le Présent et l'Avenir de la photographie, par M. Alophe. Paris, 1861. Broch. in-12.

Les deux Ménages, mœurs champenoises, par M. Roux-Ferrand. Paris, 1860. 1 vol. in-12.

Mémoire sur l'importance, pour l'histoire intime

Digitized by Google

des communes de France, des actes notariés avant 1790, et sur la nécessité et les moyens d'en assurer la conservation et la publication, par M. Gust. Saint-Joanny. Thiers, 1861. Broch. in-4°.

Agnès Sorel était-elle Tourangelle ou Picarde? par M. Peigné-Delacourt. Amiens, 1860. Broch. in-8°.

Tout un livre sur la couverture. Ouvrage dédié à Monseigneur le duc de Brabant. Bruxelles, 1861. Broch. in-12.

Discours prononcé le 31 Août 1860, à la distribution des prix à l'Institut des sourds-muets et des enfants arriérés de Nancy. 1860. Broch. in-12.

Digitized by Google

3. JOURNAUX ET PUBLICATIONS DES SOCIÉTÉS SAVANTES CORRESPONDANTES.

Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, t. VIII.

— de la Société d'émulation des Vosges, t. XI, 11e cahier.

— de la Société d'agriculture du Puy, t. XXI, 1857-1858.

— de la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire, t. XXVIII, 1858-59; t. XXIX et XXX, 1860.

— de la Société archéologique de Namur.

— de la Société académique de Nantes, 2 vol., 1860.

Bulletin de la Société agricole du Pas-de-Calais, 1er, 2e, 3e fascicule 1860; 1er fascicule 1861.

— de la Société industrielle d'Angers, 21e année, 1860.

— de la Société d'agriculture de la Lozère, Avril, Mai, Juin, Octobre, Novembre, Décembre 1860; Janvier, Février, Mars, Avril, Mai 1861.

— de la Société d'histoire naturelle de Colmar, 1re année, 1860.

— de la Société protectrice des animaux, Août, Octobre, Novembre, Décembre 1860; Janvier, Février, Mars, Avril, Mai 1861.

Digitized by Google

Bulletin de la Société de géographie, Juillet — Décembre 1860; Janvier — Avril 1861.
— de la Société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer, 1er et 2e semestre 1860.
— de la Société des antiquaires de la Morinie, 4e trimestre 1859, 1er trimestre 1860.
— de la Société des antiquaires de l'Ouest, 2e, 3e et 4e trimestre 1860, et 1er trimestre 1861.
— de la Société des antiquaires de Picardie, 1860, numéros 2, 3 et 4.
— de la Société impériale des antiquaires de France, 3e et 4e trimestre 1860.
— mensuel de la Société d'agriculture de Caen, 1860, 1er semestre.
— de la Société d'émulation d'Abbeville, t. v.
— de la Société d'agriculture de la Sarthe, 2e, 3e et 4e trimestre 1860.
— de la Société académique de Laon, t. VII, VIII, IX et X.
— monumental, t. VII, nos 1, 2, 3, 4, 5, 6.
— de la Société Nivernaise, t. III, no 2.
— du Comice agricole de l'arrondissement de Reims.
— de la Société agricole de Valenciennes, Septembre, Octobre, Novembre et Décembre 1860; Janvier, Février, Mars, Avril 1861.

Compte-rendu de la Société académique de Montbelliard.

Journal de la Société d'agriculture des Ardennes, 3e et 4e trim. 1860; 1er et 2e trim. 1861.

Digitized by Google

Journal des Savants, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre 1860 ; Janvier, Février, Mars, Avril, Mai 1861.

— de la Morale chrétienne, t. x, nos 4, 5, 6; t. xi, nos 1 et 2.

Mémoires de la Société de statistique des Deux-Sèvres, 1858-59.

— de la Société impériale d'agriculture de Douai, t. v, 1858-59.

— de l'Académie impériale de Toulouse, 5e série, t. iv.

— de la Société archéologique de la Haute-Saône, t. ii, no 1 ; t. iv, no 2.

— de la Société Dunkerquoise, t. vi, 1858-59.

— de la Société impériale d'agriculture d'Angers, t. iii, 3e cahier.

— de la Société académique de Maine-et-Loire, t. vii et viii.

— de la Société académique de Nantes, 1859.

— de l'Académie du Gard, 1860.

— de la Société d'agriculture de l'Aube, 1857-58-59-60.

— de l'Académie Impériale de Metz, 1859-60.

— de l'Académie d'Arras, t. xxx, xxxi et xxxii.

— de l'Académie impériale de Caen, 1859.

— de la Société archéologique du midi de la France.

Nouveaux Mémoires de la Société des sciences du Bas-Rhin, 1er, 2e et 3e fascicule.

Notice des travaux de la Société de médecine de Bordeaux.

Rapport fait à l'Académie des inscriptions et belles-

Digitized by Google

lettres le 7 Juillet 1860, par M. Alfred Maury. Paris, 1860. Broch. in-4°.

Rapport sur les travaux de la Société libre d'émulation de Liége, par M. Ulysse Capitaine. Liége, 1860. Broch. in-8°

Recueil agronomique de la Société de la Haute-Saône, t. VIII.

— des publications de la Société havraise, 26e année, 1859.

— de l'Académie des jeux floraux, 1860.

Revue des sociétés savantes des départements, 2e série, t. IV, V et VI.

— de l'art chrétien, année 1860.

Travaux de la Société littéraire de Rochefort, 1859-60.

— de la Société smithsonienne.

Le Cabinet historique, publié par M. Louis Paris, nos 7, 8, 9, 10, 11, 12, 1860, et nos 1, 2, 3, 4, 5, 1861.

Le Cultivateur de la Champagne, publié par M. Ponsart, Juillet—Décembre 1860, Janvier—Juin 1861.

Le Sud-Est, publié sous le patronage de la Société d'agriculture de Grenoble, 3e et 4e trim. 1860, 1er et 2e trimestre 1861.

Digitized by Google

EXTRAIT

DES STATUTS DE L'ACADÉMIE.

ARTICLE XIV.

Le membre nouvellement élu présentera, dans les six premiers mois de sa nomination, un travail sur une question à son choix.

ART. XXI.

Les membres titulaires sont tenus de donner, tous les ans, un travail écrit sur un sujet à leur choix.

ART. XXII.

Les membres correspondants s'engagent à communiquer à l'Académie leurs ouvrages et le fruit de leurs recherches; si l'un d'eux a laissé écouler trois années sans remplir cette obligation, il sera censé renoncer à son titre, et son nom pourra être rayé du tableau.

EXTRAIT

DU RÈGLEMENT D'ORGANISATION INTÉRIEURE.

ART. I.

L'Académie se réunit le deuxième et le quatrième Vendredi de chaque mois, à sept heures et demie du soir, sauf le cas de convocation extraordinaire. Elle

Digitized by Google

clôt ses séances le deuxième Vendredi du mois d'Août, et fait sa rentrée le deuxième Vendredi de Novembre.

ART. IV.

Les membres de l'Académie et les personnes étrangères à la Compagnie, qui ont à faire des lectures ou des communications, doivent s'inscrire à l'avance au Secrétariat.

ART. V.

A l'exception des travaux des membres de l'Académie, aucune lecture ne peut être faite à la Compagnie, sans que le manuscrit en ait été préalablement soumis à l'examen du bureau.

ART. XV.

Quoique les séances ordinaires ne soient pas publiques, les étrangers peuvent y assister, pourvu qu'ils soient présentés par deux membres.

ART. XXXVI.

Les droits de diplôme sont de dix francs pour les membres titulaires et pour les correspondants (1).

(1) Par décision en date du 8 Janvier 1858, les membres correspondants sont tenus de s'abonner au Recueil des *Travaux de l'Académie*.

Digitized by Google

TABLE DES AUTEURS

POUR LES DEUX VOLUMES

De l'année 1860-1861

TOMES XXXIII• ET XXXIV•

AVRARD.

Observation de pellagre recueillie dans le département de la Charente-Inférieure, t. II, page 41.

BOUCHÉ.

Souvenirs du Congrès scientifique tenu à Cherbourg en 1860, t. II, p. 1.
De l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*, t. II, page 75.

CHEYSSON.

Les Ardoisières d'Angers, t. II, p. 23.
Le Hibou, fable, t. II, p. 103.
Rapport sur le concours de poésie, t. II, p. 153.

DUQUÉNELLE.

Proposition faite au sujet de la mosaïque des promenades, t. I, p. 207.

Digitized by Google

FANART.

Rapport sur le concours d'histoire, t. II, p. 139.

CH. GIVELET.

Sur les vitraux récemment placés dans la chapelle absidale de la cathédrale de Reims, t. II, p. 62.

HENRY et CH. LORIQUET.

Correspondance du duc de Mayenne, publiée sur le manuscrit de la bibliothèque de Reims, t. I, p. 25.

CH. LORIQUET, *secrétaire général.*

Compte-Rendu des travaux de l'année 1860-1861, t. II, p. 119.

L. MAXE.

Recherches sur un méreau du Mont-Olympe, t. I, p. 212.

H. PARIS, *président annuel.*

Question des livrets agricoles, t. II, p. 33.

Discours d'ouverture de la séance publique, t. II, p. 108.

P. PARIS, *de l'Institut.*

De la Particule dite nobiliaire, t. I, p. 1.

MAX. SUTAINE.

Germain.— Notice biographique, t. II, p. 43.

J.-B. Liénard, peintre rémois. — Notice biographique, t. II, p. 55.

FIN DU TOME XXXIVe.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

SCIENCES.

	Pages.
Souvenirs du Congrès scientifique tenu à Cherbourg en 1860, par M. l'abbé Bouché, membre titulaire,	1
Les Ardoisières d'Angers, par M. Chevsson, ingénieur des ponts-et-chaussées, membre titulaire,	23
Question des livrets agricoles, par M H. Paris, membre titulaire,	33
Observation de pellagre recueillie dans le département de la Charente-Inférieure, par M. le docteur Avrard, membre correspondant,	41

BEAUX-ARTS.

Germain.— Notice biographique, par M. Max. Sutaine, membre titulaire,	43
J.-B. Liénard, peintre rémois. – Notice biographique, par le même,	55
Sur les Vitraux récemment placés dans la chapelle absidale de la cathédrale de Reims.— Lecture de M. Ch. Givelet, membre titulaire,	62

LITTÉRATURE.

De l'Auteur de l'Imitation de Jésus-Christ, par M. l'abbé Bouché, membre titulaire,	75
Le Hibou, fable, par M Chevsson, membre titulaire,	103

Digitized by Google

SÉANCE PUBLIQUE.

	Pages.
Discours d'ouverture, prononcé par M. H. PARIS, président annuel,	08
Compte-Rendu des travaux de l'année 1860-1861, par M. Ch. LORIQUET, secrétaire général,	119
Rapport sur le concours d'histoire, par M. FANART, membre titulaire,	139
Rapport sur le concours de poésie, par M. CHEYSSON, membre titulaire,	153
Concours de l'année 1861. — *Prix et Médailles*,	169
Programme des concours ouverts pour les années 1862 *et* 1863,	171
Tableau des membres composant l'Académie,	174
Liste des ouvrages adressés à l'Académie Impériale pendant l'année 1860-1861,	177
Extrait des statuts de l'Académie,	187
Extrait du règlement d'organisation intérieure,	187
Table des auteurs pour les tomes XXXIII^e^ *et* XXXIV^e^.	189

Reims, Typographie de P. DUBOIS, rue de l'Arbalète, 9.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Widener Library
3 2044 105 517 122

Digitized by Google